

**L'impact de
l'architecture
carcérale
sur le personnel
des prisons**

Philippe Bensimon

ISSN 2271 – 1511
© Délinquance, justice et autres questions de société
13100 Aix-en-Provence, France
Janvier 2020
Crédit image couverture : iStock by Getty Images©

« Nous commençons par construire des édifices, puis ce sont eux qui finissent par nous construire. »

Winston Churchill, discours prononcé à la Chambre des Communes le 28 octobre 1943.

Table des matières

Résumé	6
Remerciements	7
Introduction	8
 PARTIE I.	
I. Configuration de tout établissement pénitentiaire.....	12
A. <i>Les buts de la peine</i>	14
B. <i>Les fonctions de la peine</i>	16
C. <i>Contexte actuel et état des lieux</i>	16
D. <i>Une prison reste une prison</i>	17
E. <i>Premiers balbutiements entre architecture et comportement</i>	18
 PARTIE II.	
I. Prisons et pénitenciers.....	21
A. <i>Les prisons</i>	21
B. <i>Les pénitenciers</i>	26
C. <i>Canada et États-Unis</i>	29
II. Architecture carcérale et suicide.....	30
A. <i>Phénomène endémique et récurrent : la surpopulation carcérale</i>	34
B. <i>Moins de cellules que de détenus</i>	36
 PARTIE III.	
I. Ironie de l'histoire.....	40
A. <i>Les recherches sur l'impact architectural</i>	43
B. <i>Des gardiens intervenants ?</i>	44
C. <i>L'éternel oublié en recherche : le personnel</i>	45
II. Les cinq principaux acteurs sociaux travaillant au sein des établissements fédéraux.....	47
A. <i>Les agents de correction AC I et AC II</i>	47
B. <i>Le personnel infirmier</i>	52
C. <i>Les agents de programmes</i>	54
D. <i>Les agents de libération conditionnelle</i>	54

E. Les instructeurs.....	57
III. Confrontée à la pénurie de places disponibles, quelle sera à court terme la nature de ces impacts sur ces cinq catégories d'employés ?.....	58
A. Quelles sont ces variables ?	58
B. Les facteurs de stress propres à l'emploi	61
C. Le climat de travail.....	62
IV. L'administration pénitentiaire entre perdurer, stagner ou innover ?.....	64
A. Sport et activités socioculturelles inexistantes au Canada	66
B. Le Pavillon A.....	67
C. Donner un sens à l'incarcération.....	69
PARTIE IV.	
I. Quels types d'architecture prendront la relève ?.....	71
A. Ce qui se fait de mieux ailleurs	72
B. Il n'y a pas d'architecture carcérale pensée et bâtie pour les femmes	80
Le mot de la fin	82
Annexe A	
Critères techniques pour les 43 établissements fédéraux	84
Annexe B	
Classification de sécurité	86
Annexe C	
Coûts d'incarcération et coûts d'agrandissement des pénitenciers.....	89
Annexe D	
Le logement des détenus	91
Annexe E	
Coûts de construction d'établissements correctionnels.....	92
Références.	93

Résumé

Effet boomerang sur la prise en charge de milliers d'hommes et de femmes condamnés à une peine d'incarcération, l'architecture carcérale n'épargne personne, ni l'état physique ni la santé psychologique de ceux qui en ont la responsabilité. Après quelques mois au contact de cette réalité comparable à nulle autre, l'employé ne portera même plus attention à la couleur des murs, aux hommes armés, aux barbelés, aux dizaines de portes qui lui faudra franchir à longueur de journée comme si tout cela était devenu banal, et encore moins aux risques inhérents à l'enfermement lorsqu'il s'agit de contrôler des masses de détenus dans un espace que la force de dissuasion arrive plus ou moins à contenir. Mais à quel prix ? Dépression, stress, congés maladies, relations familiales dysfonctionnelles, violence, alcoolisme, toxicomanie, absentéisme, repli sur soi, cynisme, sous-culture, corruption. Suicide. Images glauques de la profession relayée par l'industrie cinématographique pour qui le pire des criminels se voit broyer sous les roues d'une machine infernale, celle du temps perdu. À l'heure où l'on parle tant de prouesses futuristes en architecture, où de nombreuses études démontrent sans démenti que la configuration spatiale des lieux, le contact avec la nature et la lumière naturelle de certains hôpitaux permettent une guérison beaucoup plus rapide et au personnel en place d'œuvrer dans un climat de travail plus sain, l'univers carcéral semble voué à la stagnation. Rien ne ressemblant plus à une prison qu'une autre prison. Ce qui est le cas du Canada qui, bien que sans comparaison possible avec son voisin américain, reste fort éloigné du peloton de tête occupé par les pays nordiques. Comment alors inventer une prison qui ne ferait pas trop prison au-delà d'un cahier des charges dans lequel l'architecte ne se retrouverait pas à son tour pieds et poings liés à régurgiter des redondances panoptiques entre le visible et trop souvent l'inavouable ? Aujourd'hui comme hier, réduit à mettre en application des protocoles très stricts où seule prime la sécurité des lieux, il est à espérer que les architectes, premiers acteurs matérialisant l'application de la peine, sauront à l'avenir prendre la place qui leur revient.

L’auteur

Docteur en criminologie et aujourd’hui expert clinique auprès des tribunaux, l’auteur a travaillé 27 ans pour le ministère de la Sécurité publique (Service correctionnel du Canada) dont 15 années passées en tant que criminologue clinicien dans cinq établissements pénitentiaires et 12 ans en recherche opérationnelle. Ayant enseigné à l’Université d’Ottawa et de Montréal de 1997 à 2017, il est également l’auteur d’une cinquantaine d’articles parus dans diverses revues internationales et de sept livres. Contact : bensimonph@sympatico.ca

Remerciements

Ce qui, à l’origine, devait se présenter sous la forme d’un article de fond, Laurent Mucchielli m’a fortement suggéré d’en faire un livre. Aussi, et une fois de plus, je ne saurai trop le remercier pour la confiance et l’amitié qu’il m’a toujours témoignées à travers d’autres sujets d’actualité rattachés au domaine de la criminologie. Sans son appui indéfectible, ce livre n’aurait jamais pu voir le jour.

Pour illustrer ces pages, il m’a fallu obtenir l’autorisation des photographes, mais également des administrations lorsqu’elles en détiennent les droits d’auteurs. Je tiens à leur témoigner ma reconnaissance pour m’avoir permis d’offrir aux lecteurs ces architectures entre hier, aujourd’hui, et celles de demain qui, j’ose l’espérer, nous conduiront vers une autre vision de la peine.

Pour la mise en page et une relecture complète, mes remerciements vont également à Daphné Bibard.

Introduction

Qui n'a pas, des années durant, arpenté ces longs couloirs où aucune porte coulissante ne s'ouvre sans que celle qui la précède ne se ferme dans un bruit de ferraille, en ignore le poids des regards. Des corps aussi. Labyrinthes sans issue patinés par des générations de condamnés où le simple appel d'un nom lancé à l'interphone semble décupler la durée de la peine entre gardés et gardiens. Ligne combien ténue et pourtant infranchissable entre deux groupes d'hommes¹ souvent issus du même milieu social, mais où le mot *merci* se voit définitivement banni du vocabulaire. Comment pourrait-il en être autrement ? À cette sous-culture langagière propre à tous les milieux fermés, chape de plomb présente tant chez les détenus que le personnel, il y a d'abord ces murs couperets coiffés de leurs couronnes de barbelés conçus pour déchirer une main, un pied, un visage. Personne ne peut les ignorer. À chacune de leurs extrémités en spirale, des tours de guet surplombant des zones tampons, ces allées rectilignes grillagées qui serpentent autour du périmètre de sécurité, là où rien ne pousse. Détail mis en sourdine des plans de construction malgré les meurtrières préalablement dessinées sur papier à 360 degrés, passé un premier tir de sommation, l'homme en uniforme fera feu sur celui qui tente de s'en évader². Rien de plus, rien de moins entre la théorie apprise lors de la formation dans une salle de classe et sa mise en pratique une fois sur le terrain. La prison n'étant pas un camp de concentration, aucun de ceux qui ont eu l'occasion d'appuyer sur la détente n'en est ressorti indemne. Aucun. Cela prend bien plus que quelques séances de tir pour affirmer haut et fort devant un juge et la famille de celui qui a été abattu, avoir accompli son devoir en son âme et conscience...

À l'opposé des citadelles et autres places fortes qui autrefois incarnaient le pouvoir royal en s'affichant au vu et au su de tous avec ces corps pendus aux gibets flottant au vent, histoire d'éloigner le malin tout en dissuadant le peuple de fomenter toute idée de rébellion contre l'ordre établi, la prison, aussi moderne soit-elle, n'a besoin d'aucune présentation. Elle s'impose d'elle-même, brutalement et sans crier gare au détour d'une rue, aux abords d'une autoroute, d'un village et parfois au milieu de nulle part : quelques hectares d'anciennes terres agricoles envahies par la tourbe, un désert de pierrailles, de marécages asséchés, un boisé

¹ L'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que d'alléger le texte (NDA).

² Avant de tirer un coup de semonce, un avertissement verbal sera donné, à moins que les circonstances et le temps ne le permettent pas (Service correctionnel Canada, 2018^a). Voir également Annexe A - Critères techniques pour les 43 établissements fédéraux.

déforesté où l'habitant du coin sera embauché en priorité pour y revêtir un uniforme après deux mois de formation. Le quidam qui ne faisait que passer par là ne peut qu'en être happé. Il sait. Du moins, c'est ce qu'il croit sans pour autant n'y avoir jamais mis les pieds. Sans doute est-ce là un vieux réflexe, le vertige des questions sans plus de réponse qu'aux siècles passés, venant lui rappeler toute la fragilité de l'homme pris en étau entre ces deux notions du bien et du mal dans sa symbolique on ne peut plus religieuse : expiation, contrition, pardon, rédemption. Un long calvaire menant quelques-uns à ces tertres anonymes plantés d'une pierre que personne ne viendra fleurir. Mais qu'il y-a-t-il de si monstrueux derrière ces hautes murailles frôlant parfois deux siècles d'existence sur ces terres d'Amérique du Nord à peine plus âgées, pour ne laisser personne indifférent ?

Campée dans un décor on ne peut plus surréaliste et bien que limitée dans ses fonctions, celles de garder, de dissuader, de surveiller, de contrôler, de prévenir et au besoin de réprimer des populations recluses 24h sur 24 des années durant, la prison –cadeau empoisonné s'il en est un– demeure l'ultime sanction du juge là où la peine capitale semble avoir disparue. Semble, car ce serait vite oublier le cortège de ceux qui ont préféré y mettre un terme. Fuir dans la mort plutôt que subir les affres de l'enfermement. Violence le jour, violence la nuit, violence des non-dits bâillonnés par la loi du silence n'ayant que faire de tous ces discours politiques se voulant toujours plus rassurants³. Pour les uns, leurre, vengeance, punition du pouvoir en place traînant avec lui sa police, ses tribunaux, sa morale et ses lois; pour les autres, volonté, détermination, certitude de se donner bonne conscience face au crime et aux criminels pour ce qu'ils ont fait, la prison perdure dans ce qu'elle a toujours été, dans ce qu'elle ne peut qu'être autrement en dépit de ses ravalements de façades et sans doute, diront encore certains plus aptes au verbe qu'à l'action, plus humaine.

Plus humaine ? Au Canada, derrière les discours, des milliers de détenus vivent dans la promiscuité la plus totale entre l'exiguïté de cellules à double occupation pour ce qui est des pénitenciers et dortoirs aux matelas étendus au sol dans des salles sans fenêtres pour ce qui est des prisons. Hier oubliettes, cachots, geôles, bagnes, aujourd'hui non sans un certain euphémisme, établissements pénitentiaires ou institutions carcérales, des endroits clôturés où il est toujours aussi difficile de pénétrer que de vouloir en sortir. Dedans, il y a des hommes,

³ Entrée en vigueur en 2007, la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* (LPFDAR) a pour objectif de briser le silence au sein de la fonction publique (Gouvernement du Canada, 2019).

des femmes qui souvent ont tout perdu, ils et elles sont là, à quelques encablures de la grande muraille les séparant de la foule qui attend sagement au feu rouge avant de traverser au passage piéton sous l'œil d'une autre caméra qu'eux-mêmes ne voient plus. *Nineteen eighty-four* derrière et par-delà les barreaux⁴...

Dans ces murs avalant le temps à coups de pelle et de pioche, il y a ceux qui y sont reclus pour avoir été condamné, puis ceux qui ont choisi d'y travailler par choix ou par opportunité. Pour ces fonctionnaires de justice, témoins obligés de ce que le grand public ignore ou préfère ignorer, la peine privative de liberté est une chose, les conditions pour l'appliquer humainement et en toute sécurité en sont une autre. Soumis au droit de réserve, muselés par peur des sanctions, personnel en uniforme, cliniciens, instructeurs et infirmiers se taisent. Personne n'ose prendre la parole en dehors de quelques sondages remplis comme il se doit sous couvert d'anonymat et dont les résultats, même revus et corrigés par la censure, dénoncent une tout autre réalité. Pour preuve, si à ce jour c'est bien par centaines que se comptent les recherches effectuées sur les effets irréversibles liés au comportement des personnes condamnées à de lourdes peines (phénomène dit de *prisonnérification*)⁵, rares sont celles consacrées aux acteurs du champ carcéral dont la carrière dépasse dans la durée la quasi-totalité des réclusions à perpétuité, du moins au Canada⁶, exception faite des peines avec cumul de 25 ans ferme pour chaque meurtre additionnel et dont l'avenir incertain pour tout membre du personnel s'ouvre sur un abîme⁷.

⁴ Référence faite ici au roman *1984* de George Orwell publié en 1949.

⁵ Traduction de *prisonization* (Clemmer, 1940). Terme propre à l'univers carcéral et non d'*institutionnalisation*, d'*atomisation*, de *dépersonnalisation* ou de *déprivation*, lesquels s'appliquent principalement aux internés des hôpitaux psychiatriques selon deux grands classiques : Sykes en 1958 et Goffman en 1961. Processus opérant des changements de valeurs et d'attitudes chez le détenu lié à la durée de l'incarcération, en opposition aux règles et normes institutionnelles, à une distance prise à l'encontre du personnel personnifiant la privation de liberté et par le fait même à un renforcement de solidarité entre codétenus. Prisonnérification aussi parce que la personne incarcérée se voit confinée dans un espace régi par la contrainte où tout ce qui est déplacement, tout ce qu'il mange, achète ou emprunte est entièrement soumis au contrôle des autorités (Cabelguen, 2006; Lemire, 2003).

⁶ Au Canada, les peines dites à perpétuité ou *indéterminées* présentent un élargissement prévu par la loi. En dépit d'une libération conditionnelle octroyée possiblement après un minimum de 10 ans pour meurtre au 2^e degré ou de 25 ans pour meurtre au 1^{er} degré, la personne garde son statut de détenu jusqu'à son décès, ce qui mènera son dossier aux archives (Bensimon, 2010^b).

⁷ L'article 745.51 (1) de la loi intitulée *Loi protégeant les Canadiens en mettant fin aux peines à rabais en cas de meurtres multiples*, fut adoptée le 23 mars 2011 puis entrée en vigueur le 2 décembre de la même année, venait d'imploser tout ce qui demeurerait dans les limites de la faisabilité. Une mesure inapplicable moralement à la fois sur le plan clinique et administrativement impossible à gérer si l'on considère un minimum de 50 années d'incarcération ne laisse entrevoir aucune porte de sortie (Bensimon, 2019).

Au-delà de toutes les caractéristiques propres à chaque milieu de travail –et elles sont fort nombreuses– la spatialité des lieux tant à l’intérieur qu’aux alentours d’un bâtiment auquel, s’ajoute parfois le facteur de pénibilité, agit directement sur le bien-être, le rendement, la satisfaction du travail accompli, le sentiment d’appartenance à l’organisation qui emploie la personne et, de façon éprouvante, à l’encontre de ces millions d’ouvriers aux gestes mécaniques qui triment dans la poussière, le bruit, la chaleur ou encore aux équipes soignantes des hôpitaux à qui l’on demande toujours plus avec toujours un peu moins. Cela dit, contrairement aux mineurs qui descendent sous terre et qui n’ont pour seul décor que des parois rocheuses éclairées sous néons, qu’il y ait ou non facteur de pénibilité, répétition effrénée de la tâche et absence du moindre espace privé sur une base de huit heures de travail échelonnées sur une période hebdomadaire de cinq jours, très peu d’employés restent cloîtrés au même endroit. Il y a toujours des pauses, une cafétéria, une salle où l’on peut se réunir, parfois même un jardin et puis un peu plus loin la rue grouillante de monde pour ceux qui en ont l’occasion ou le temps. Dans le cas qui nous intéresse ici, détenus et membres du personnel se voient confinés à longueur d’année dans un quadrilatère refermé sur lui-même, sans changement visuel possible, soumis aux mêmes effets pathogènes et influences anxiogènes, aux mêmes urgences imprévisibles, à la même négativité, aux mêmes souffrances, à la même violence physique ou pire encore lorsque cette dernière agit comme elle le fait trop souvent, de façon surnoise sous un calme apparent, aux mêmes incidents et situations de crises, au même désœuvrement face à tous ceux qui finissent par y retourner au bout de quelques mois, quand ce n’est pas après quelques semaines *parce que...*

Parce que s’il est vrai que l’espace architectural peut grandement affecter la perception et le comportement de l’être où qu’il soit, pourquoi sommes-nous incapables de tourner définitivement cette page de l’homme enfermé à double tour dans une cage de fer, de briques et de béton, sachant tout ce qu’il en coûte aussi bien pour les uns que pour les autres ? D’imaginer un seul instant la prison sous un autre angle lorsque celle-ci s’avère un échec sans la plus petite emprise sur le taux de récidive si ce n’est d’être momentanément neutralisé dans la durée, celui de la peine⁸ ? Si l’image d’un cimetière est censée nous inviter à une réflexion sur la mort, quelle réponse donner à l’architecture d’une prison ?

⁸ Bensimon, 2018^a; Fairweather, 2013; Fridhov et Grønning, 2018; Habouzit, 2018; Karthaus, Block et Hu, 2019; Nadel et Mears, 2018.

PARTIE I.

I. Configuration de tout établissement pénitentiaire

À proximité des centres urbains, parfois en zone éparse, au cœur même d'une ville ou d'un village, la configuration de tout établissement pénitentiaire se démarque au premier coup d'œil par sa périphérie qui, mis à part quelques détails, n'est pas celle d'une caserne ou d'une base militaire : de hauts murs en pierre ou ceinturés de grillages, des rouleaux de barbelés, des détecteurs de mouvements, des panneaux d'avertissement, des tours de guet équipées de caméras et un ou deux véhicules de patrouille rappelant aux employés et surtout aux visiteurs qu'ils viennent de pénétrer dans une zone où la liberté de circuler n'a plus cours. Une fois la première porte franchie, traversé le portique détecteur de métal, déposé son manteau ou sa mallette sur le tapis d'un appareil radioscopique et parfois même revérifié au détecteur ionique pour plus d'assurance⁹, sait-on jamais, un couloir ouvert ou fermé sur quelques mètres puis deux ou trois portillons donnant sur une série de bâtiments avec leur poste de contrôle muni chacun d'écrans de vidéosurveillance. D'un côté, séparée en unités pavillonnaires ou en blocs cellulaires, la plus grande partie des lieux est réservée au logement des détenus. Autour des bâtiments d'habitation, une ou plusieurs cours nommées pompeusement « récréatives », la cuisine, le réfectoire, des ateliers, quelques salles de classe, un gymnase, une aire de détention : le trou ou la prison dans la prison. De l'autre, intégrés aux édifices centraux, des locaux administratifs, des bureaux pour le personnel clinique, une infirmerie, une chapelle souvent multiconfessionnelle. C'est là et pas ailleurs que détenus et employés finissent côte à côte par prendre de l'âge à l'ombre des murs.

Au cours des dernières années, plusieurs institutions carcérales au Canada ont changé de vocation. Construites à l'origine pour contrôler des populations classées à haut risque, certaines se sont vues déclassifiées, répondant ainsi à d'autres besoins, d'autres réalités plus urgentes face à une criminalité en pleine mutation¹⁰. D'autres, que le grand âge accusait, ont fermé leurs portes. Ce fut le cas pour le pénitencier St-Vincent-de-Paul après 116 années de réclusion (1873-1989), donnant ainsi naissance à deux établissements à sécurité élevée : Donnacona en 1986 et Port-Cartier en 1988. Mais pour le détenu ou l'employé, aucun

⁹ Sert à détecter la possession de drogues ou même la simple présence de résidus de drogues sur les vêtements (NDA).

¹⁰ Annexe A *supra*, note 2 et Annexe B - Classification de sécurité.

changement visuel entre un établissement construit dans les années 1930 pour garder une population classée sécurité modérée puis rebaptisée à faible dans les années 1950 si ce n'est une réduction du personnel en uniforme, l'absence d'armes à feu, une atmosphère plus détendue qu'à la normale ne serait-ce que dans le va-et-vient de ceux qui vont travailler à l'extérieur, mais les murs au sombre regard ont la même laideur; que les planchers soient lavés, cirés aux deux jours histoire de tuer le temps, c'est la même saleté qui s'incruste jusque dans le bout des doigts, se respire et finit par être acceptée de part et d'autre comme une fatalité propre à l'emprisonnement.

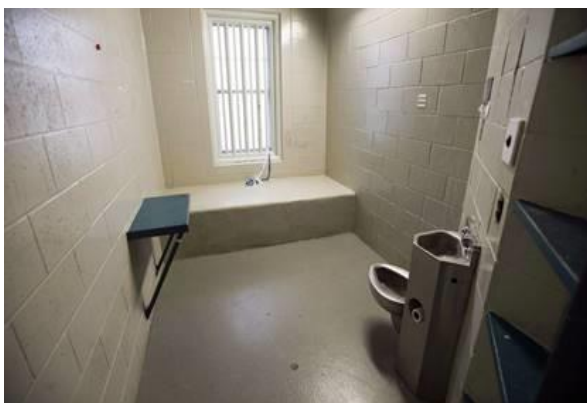
Si dans ces lieux hors-normes exposés continuellement à l'artificialité de l'encagement, il y a appropriation d'un espace par besoin d'intimité aussi restreint soit-il, il s'agit là plus d'une impression d'ordre psychologique que physique. Ces trop rares espaces dits de territorialité, lorsqu'ils existent (gymnase, ailes pavillonnaires, cour intérieure jusqu'aux emplois choisis pour épier faits et gestes de l'administration), tous les détenus n'y ont pas accès. Contrairement à l'image véhiculée et écrite par ceux qui n'y ont jamais travaillé¹¹, aucun détenu n'est chez lui en prison. Il ne le sera jamais. Le contraire serait porter atteinte à sa dignité d'homme. Son vrai « *chez lui* » se trouve là-bas, de l'autre côté des murs, pas à l'intérieur, la prison n'étant à toute fin que provisoire. Comment pourrait-il en être autrement sur une surface de 5 m² en double occupation¹², sans le moindre ornement, soumis à un règlement et à une liste interminable d'interdits qui n'existent pas ailleurs, aux fouilles aléatoires, au mobilier minimaliste et avec deux ou trois vêtements personnels pour se donner l'illusion qu'il y a bien 52 samedis et 52 dimanches dans une année ?

Dans une des très rares thèses consacrées à l'espace privé des détenus, Tschanz¹³ renvoie la porte de cellule à une double fonction liée à l'intimité, à son enveloppe, celle qui séparerait le sujet du reste de la prison et à son symbole. Perception apparemment plausible, mais vue de l'extérieur, parce qu'une fois refermée, c'est la lourde porte et elle seule qui étouffe, asphyxie, saisit à la gorge l'être dans sa condition extrême. Les lumières éteintes laissant place à la noirceur, c'est encore la porte qui le poussera à attenter à ses jours, pas la clarté d'un atelier, d'une classe, ni d'une cour intérieure au milieu de cent autres détenus. La porte, dans toute sa surdité, matérialise la peine sans appel ni pitié.

¹¹ Bony, 2015; 2018; Crewe, 2009; Demonchy, 2012; Freyche-Leblanc, 2014; Gacek, 2017; Jewkes, 2018; Moran, 2016; Solini, Yeghicheyan et Ferez, 2019.

¹² Annexe D - Le logement des détenus.

¹³ Dialectique de l'intimité dans l'espace carcéral : l'expérience des personnes incarcérées (2018).



Cellule d'isolement dans un pénitencier canadien
(Photo : Frank Gunn©)



Rangée de cellules au pénitencier Archambault
(Photo : BEC)

Les repères identitaires n'existent que pour ceux qui ont une notoriété bâtie sur l'appartenance à un groupe criminel connu et encore, cela aussi ne dure qu'un temps. Celui qui s'était construit une réputation à la force des poings ne fait que subir le cours normal de toute existence, il vieillit, prend ses distances, recherche plus de calme et finit tôt ou tard par être bousculé, malmené, remplacé par d'autres, plus jeunes, plus forts, plus déterminés à en découdre. À défaut d'un personnel aguerri, la paix s'achète des deux côtés de la clôture. Aucun directeur n'oserait affirmer qu'il a le pouvoir de diriger son établissement sans une entente tacite avec le Comité de détenus. Comité élu par les détenus ou imposé par quelques fiers-à-bras. Pseudo-territoires, usure des corps, sentiment d'insécurité, résignation dans l'attente de jours meilleurs, tant pour les détenus que pour le personnel, il n'y a que les apparences qui règnent en maîtresses des lieux. Et puis nous ne sommes plus dans les années 1950-70 où chaque directeur, généralement d'anciens gardiens ou militaires à la retraite, se croyait investi des pleins pouvoirs, celui d'être maître après Dieu.

Avant de parler d'architecture carcérale et des nombreux avatars liés au contexte de l'enfermement qui déteint sur tout ce qui bouge et respire, détenus comme employés, qu'entendons-nous par peine imposée ? À qui est-elle destinée et pourquoi ?

A. Les buts de la peine

En théorie¹⁴, le but premier de toute peine imposée par un juge est de sanctionner le geste posé en amenant celui reconnu coupable à s'amender. Comment ? Eh bien en cherchant

¹⁴ Seule une très infime minorité d'individus se voit sanctionnée pour des gestes ayant porté atteinte à autrui. Les prisons ne sont que le pâle reflet de la criminalité dans toute son étendue (NDA).

à l'intimider, en le dissuadant de recommencer, en faisant de sa personne un exemple et, n'ayons pas peur des grands mots, pour défendre la collectivité et maintenir la paix sociale.

1) Pour s'amender, deux critères sont à évaluer : le *critère juridique* et le *critère moral*

a) Le critère juridique tendrait vers l'efficacité de la peine prononcée, c'est-à-dire vers l'absence de récidive, absence toute relative puisque la réitération du geste ne peut être mesurée que s'il y a condamnation. Ignoré des instances policières, le délinquant qui possède déjà un casier judiciaire peut très bien poursuivre ses activités criminelles en toute quiétude et ne jamais porter le statut de récidiviste.

b) Le critère moral s'observerait au fil des années et dans le cas d'une personne élargie de prison, *avant* ou *après* l'expiration légale de la peine. En d'autres termes, a-t-elle de nouveau enfreint la loi ? A-t-elle un domicile fixe ? Un revenu déclaré, fiche de paie à l'appui ? Des ressources pouvant lui venir en aide en cas de besoin ? Des dettes contractées et qui lui faudra rembourser ? Une assuétude avec ou sans substance ? Un conflit familial ? Des fréquentations criminogènes ? Le critère moral présente un aspect formel où les paramètres ne sont pas toujours vérifiables en cour ni durant le temps de la peine et encore moins après.

2) Rupture du contrat social, défendre la société, toute action criminelle ne pouvant rester impunie. La cohésion du groupe en dépend.

3) Intimider la personne qui contrevient à la loi en la sanctionnant. Une fois l'enfant rendu à l'âge adulte, l'État s'attend à ce que ce dernier agisse en honnête citoyen, responsable et respectueux des lois.

4) Principe de l'exemplarité, dissuader toute autre personne qui serait tentée de reproduire le même type d'agissement.

5) Phase la plus primitive et la plus reculée dans l'histoire de l'humanité, la loi du talion, œil pour œil, dent pour dent, autrement dit, donner « satisfaction » à la victime.

B. Les fonctions de la peine

Elles sont de quatre ordres :

- 1) La fonction *éducative* liée à la relation d'aide thérapeutique, suivis criminologiques, psychologiques, travaux imposés pour services rendus à la collectivité, etc. Une croyance beaucoup plus ancrée chez le personnel traitant que chez le principal intéressé.
- 2) La fonction *éliminatrice*. Les longues peines d'emprisonnement ayant remplacé la peine capitale pour les crimes les plus graves, la durée passée derrière les barreaux soustrait la personne de ses activités criminelles (ce qui n'empêchera nullement leur poursuite dans le cas d'individus liés au crime organisé).
- 3) La fonction *coercitive*. Dans le Code criminel canadien, le juge aura toujours le choix entre imposer une peine minimale, maximale ou exemplaire par le biais d'une amende, d'une saisie, d'une confiscation, d'un remboursement ou d'une peine d'incarcération avec ou sans sursis.
- 4) Au regard de l'évolution sociale et des lois qui l'entourent, la fonction de *justice* englobe tout ce qui vient d'être énuméré¹⁵.

C. Contexte actuel et état des lieux

À ce jour, un très grand nombre de recherches en épidémiologie, en anthropologie, en sociologie, en pénologie, en criminologie, voire en médecine et plus récemment en psychologie environnementale ont permis de documenter les effets dévastateurs liés à l'exiguïté des logements d'habitation sur la santé des détenus au point de persister des années après avoir été élargi, rendant la transition plus abrupte, voire parfois impossible. Passage obligé qui n'est pas sans rappeler celui que vivent les militaires à leur retour dans la vie civile après avoir été directement impliqués dans des zones de combat¹⁶ et où le taux de suicide et de détresse est le plus élevé comparativement au reste de la population, détenus inclus¹⁷. Alors oui, au sens très large du terme, dans leur inesthétique sans cesse renouvelée, les prisons ont bien été créées pour maintenir cadennassées des populations ayant toutes en

¹⁵ Bensimon, 2012^a.

¹⁶ Bensimon, 2010^a; Morin, 2011.

¹⁷ En 2016, sur 45 000 suicides aux États-Unis, 22 % concernaient des vétérans (U.S. Department of Veterans Affairs, 2019).

commun d'être involontaires, d'avoir un profil trop homogène, car plus souvent qu'à leur tour habituées à l'enfermement depuis l'adolescence quand ce n'est pas la préadolescence; des populations soumises au repentir à travers les thérapies cognitivo-comportementales, mais quel que soit l'établissement mis en cause, les prisons demeurent peu propices à l'insertion, s'avèrent totalement contreproductives et ont des coûts exorbitants ne serait-ce que pour se maintenir en équilibre devant la pauvreté des résultats obtenus, quoi qu'en disent ceux qui manient avec dextérité l'art des statistiques tant chez les libéraux, émules de Mère Teresa que chez les conservateurs toujours prompts à sortir leurs épouvantails à moineaux au moindre crime dans un monde perpétuellement à feu et à sang¹⁸.

D. Une prison reste une prison

Cela fait maintenant plus de 80 ans qu'un rapport ordonné par le gouvernement et présidé par le juge Archambault sur les conditions de détention dans les prisons canadiennes ne recommandait rien de moins qu'un changement radical¹⁹. Radical ? L'évolution a certes suivi son cours, mais continue de piétiner dans l'équation généralement admise par les autorités pénitentiaires, ici comme ailleurs : restriction de l'espace = amélioration de la sécurité et du contrôle²⁰ alors que ces deux normes cardinales ne peuvent qu'entretenir les interdits et la façon de les contourner²¹. Soulignons toutefois les très nettes améliorations apportées au fil des dernières décennies pour le bien de tous, détenus et employés²², ne serait-ce que le calendrier des libérations conditionnelles calculées dans les jours suivants le prononcé de la peine, la panoplie d'approches thérapeutiques (que l'on y croit ou pas), la décentralisation de l'espace carcéral en unités distinctes à partir des années soixante-dix, les aménagements intérieurs dans les années quatre-vingt avec l'implantation du *Programme de visites familiales privées* fort décrié à l'époque par les mouvements syndicalistes des agents de la paix²³, l'interdiction de fumer imposée non sans mal en 2008 afin d'éviter l'exposition à la fumée secondaire pour l'ensemble des détenus incluant le personnel²⁴ ou de formations à titre préventif visant à limiter la transmission de l'hépatite C et du VIH par la distribution de trousseaux avec mode d'emploi pour ceux qui en font la demande. À chaque solution, de

¹⁸ Adler, 2019; Bensimon, 2018^b.

¹⁹ Archambault, 1938.

²⁰ Digard, Sullivan et Vank, 2018; Gordon, 2014; Mears, 2016; Slade, 2018; Wener, 2012.

²¹ Janicaud, 2013; Steiner et Wooldredge, 2017.

²² Coyle et Fair, 2018; Crewe, Liebling et Hulley, 2015.

²³ Mustaine, Higgins et Tewksbury, 2008; Latulipe, 1995; Levinson, 2002.

²⁴ Service correctionnel Canada, 2008^a.

nouveaux problèmes. En reconnaissant leur impuissance à empêcher l'entrée de substances illicites –ce qui en soi est un aveu d'incompétence à l'intérieur même des murs– ou à se faire tatouer et d'éviter ainsi l'aggravation des risques d'infection, l'administration pénitentiaire est prise à partie devant le dilemme suivant : comment éviter que ces aiguilles ne soient utilisées comme des armes entre codétenus ou contre le personnel²⁵ ? Au-delà de ces améliorations, une prison reste une prison.

Bien que toutes contraintes liées à la sécurité et à l'absence de liberté ne puissent, sous aucune considération, se comparer à celles ressenties dans leur chair par les personnes détenues, ceux qui les encadrent, les supervisent, les conseillent et leur viennent en aide sont astreints à vivre étroitement à leurs côtés en subissant les mêmes contrecoups de cette architecture mortifère, aux us et coutumes totalitaires complètement fermés sur le monde extérieur. Aucun mur, pas une seule rangée de cellules ni phrase d'apaisement ne saurait faire oublier la pesanteur de ces lieux de perdition. Quant à la prétendue modernité d'un établissement pénitentiaire qui se voudrait plus ouvert, comprimé d'aspirine sur la gangrène, elle ne peut être synonyme d'un meilleur environnement²⁶. Scheer, Chantraine et Milhaud²⁷ font état de ce qu'ils nomment le paradoxe de la modernisation carcérale où détenus et employés arrivent à regretter les règles proxémiques²⁸ et la patine des anciens établissements, à la froideur des nouvelles prisons jugées déshumanisantes, impersonnelles, sans âme ni intimité²⁹, où tout est vu, où tout se sait ou inventé de toute pièce puis colporté dans un climat de paranoïa général n'épargnant plus personne de la suspicion. Certains y trouvent leur compte et pas toujours du côté des détenus.

E. Premiers balbutiements entre architecture et comportement

Mais à quand remonte cet intérêt quant à l'impact de cette architecture si dévastatrice sur le comportement et les attitudes de ceux qui l'habitent et ceux qui y travaillent de jour comme de nuit ?

²⁵ Bains, 2019; Bronskill, 2019; Dawson, 2019; MacAlpine, 2018.

²⁶ Liebling, et Arnold, 2004; Hancock et Jewkes, 2011.

²⁷ Scheer, 2013; Scheer, Chantraine et Milhaud, 2012.

²⁸ Référence faite à Edward Twitchell Hall (1959) pour ses travaux portant sur les lois spatiales dans les relations interpersonnelles.

²⁹ La Presse canadienne, 2018^a.

En survolant la littérature scientifique, on découvre qu'Henry Murray³⁰ fut, dans les années trente, un des pionniers à s'être penché sur le conditionnement que pouvait avoir l'architecture des bâtiments sur le ressenti, son influence face à l'environnement et aux pollutions sensorielles comme le bruit, les odeurs, l'éclairage, l'aération, l'espace, le cubage d'air à l'intérieur d'une pièce avec ou sans fenêtre ou encore les effets néfastes résultant de la promiscuité. Ses travaux allaient servir de source d'inspiration pour les générations suivantes. Murray, qui s'intéressait à la personnalité de l'employé à travers l'utilisation de tests projectifs (description d'une image révélant le profil de celui qui la regarde), allait créer son fameux *Thematic Apperception Test* (TAT) et que l'on retrouvera dans bien d'autres domaines, notamment en musique avec toute la gamme de stimuli émotionnels que cela génère sur notre quotidien³¹.

Trois décennies plus tard, mettant en lumière les liens existants entre l'employé en interaction constante au sein d'une organisation et de son environnement, Proshansky, Ittelson et Rivlin (1970) publièrent un des premiers ouvrages en psychologie environnementale³². Puisque que l'homme voue une grande partie de sa vie active au travail, qu'il perçoit, interprète, ressent et réagit consciemment ou non à cet environnement, usine, école, hôpital, port ou chantier de construction, les liens qui unissent lignes architecturales et sciences cognitives ne peuvent que promouvoir l'idée de construire des villes beaucoup plus à l'écoute de leurs habitants. Le cerveau de l'homme répondant de manière sélective à tout ce qui l'entoure, l'hypothèse alors retenue démontrait que ce dernier était beaucoup plus à l'aise devant une salle aux contours curvilignes que rectilignes, que les formes angulaires étant plus agressives et beaucoup moins fréquentes dans la nature, elles rendraient celui-ci plus réceptif au degré d'ouverture d'une pièce ayant des formes arrondies en raison d'une plus grande exploration du champ visuel³³. Il n'y a qu'à simplement se référer aux rondeurs et ondulations sans angle ni ligne polygonale du Musée canadien de l'histoire, une œuvre architecturale inspirée de la nature et que l'on doit en grande partie à l'architecte autochtone Douglas Cardinal.

³⁰ *Exploration in personality* (Murray, 1938).

³¹ Carlton et Macdonald, 2003; Gruber, 2017; Miller, 2015.

³² *Environmental psychology: Man and his physical setting*.

³³ Gómez-Puerto, Munar et Nadal, 2016; Vartanian et coll., 2013.



Musée canadien de l'histoire, IMG2018-0104-0008-Dm

Domaine relativement récent, il faudra attendre le milieu des années soixante-dix avant que ce type d'études soit appliqué au monde des prisons et aux hôpitaux psychiatriques. En développant son échelle psychométrique *Correctional Institutions Environment Scale* (CIES)³⁴, Moos allait démontrer que certains milieux fermés favorisent une plus grande aisance et autonomie, un meilleur soutien que d'autres, plus axé sur le contrôle, un encadrement coercitif en cas de conflits ou de situations de crise. La question de l'environnement carcéral et de l'épuisement professionnel suivra naturellement son cours dans les années 1980-1990³⁵ en ciblant presque exclusivement le plus grand nombre : les agents correctionnels (surveillants).

³⁴ Moos, 1975.

³⁵ Cheek et Di Stephano, 1983; Farbstein et Wener, 1982; Houston, Gibbons et Jones, 1988; Huckabee, 1992; Long et coll., 1986; Ostfeld, 1987; Tom Liou, 1995; Spafford, 1997; Spens, 1994; Walters, 1991; Waters, 1979; West Marcia, 1986; Wright et Goldstein, 1989; Zupan et Menke, 1988.

PARTIE II.

I. Prisons et pénitenciers

Mais avant de nous avancer plus loin dans la lecture de ces quelques pages et pour une plus grande compréhension des réalités entourant l'ensemble du parc pénitencier canadien, arrêtons-nous ici quelques instants et ouvrons une parenthèse. L'année 1867, celle de la Constitution canadienne. Constitution qui allait adopter deux types de juridictions administratives à la grandeur du pays : les *prisons* d'un côté et les *pénitenciers* de l'autre, régimes trop souvent confondus aussi bien de la part du public que des médias en général³⁶. Les premières concernent l'ensemble des peines allant de quelques jours à moins de 2 ans, soit 25 127 détenus fin décembre 2017 (dont 9 710 incarcérées après condamnation et 15 417 sous supervision dans la communauté). Peines relevant d'une administration propre à chaque province et territoire³⁷. Les seconds, sous juridiction fédérale et pour la même période de temps, regroupent la totalité des peines de 2 ans et plus, incluant celles dites *indéterminées*³⁸, soit un total de 22 957 détenus (dont 14 742 incarcérés et 8 215 placés sous surveillance à l'extérieur des murs)³⁹.

A. *Les prisons*

Pour ce qui est de l'état actuel des 178 prisons canadiennes, des bâtiments souvent vétustes, insalubres au point où il n'est pas rare de voir des équipes de dératisation ou de désinsectisation à l'œuvre, d'être la cible de plaintes pour manque de chauffage, d'eau potable et de nourriture jugée infecte, ce qui fut encore le cas récemment pour les 248 femmes détenues à l'établissement Leclerc⁴⁰, une situation suffisamment grave pour que le dossier porté à l'attention de la Coalition d'action et de surveillance sur l'incarcération des femmes au Québec (CASIFQ) en décembre 2018, ait atterri sur le bureau de l'Organisation des Nations Unies⁴¹. Un deuxième rapport en appelle aux partis politiques afin qu'une délégation indépendante des services correctionnels provinciaux soit envoyée sur place pour constater les

³⁶ Le 29 mars 1867, le Parlement britannique promulguait l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Cette loi établissait le partage des compétences entre le Parlement central et les législatures provinciales (Service correctionnel Canada, 2014).

³⁷ Malakieh, 2018.

³⁸ Réclusions à perpétuité (NDA).

³⁹ Sécurité publique Canada, 2018.

⁴⁰ Grogueh, 2018; Nadeau, 2019; Saillant, 2019.

⁴¹ Jetté, 2019.

conditions déplorables de détention⁴² puis, dans un troisième rapport et je cite la porte-parole de la Ligue des droits et libertés qui écrivait en février 2019 :

« Les femmes dorment avec leur manteau d'hiver, les fouilles à nu sont multiples et les injures fusent, avoir un médecin, un psychiatre ou un psychologue est quasiment impossible ».

Un peu plus bas, dans le rapport, une ex-détenue témoignant à son tour :

« (...) des douches encrassées, des drains infestés de vers et de mouche, d'eau parfois impropres à la consommation, de punaises de lit et de souris »⁴³.



Prison de Bordeaux. (Photo : Allen McInnis©, courtesy of the Montreal Gazette)

Ce qu'il y a d'effarant, lorsque vient le temps d'aborder l'état pitoyable des prisons en ce vingt-et-unième siècle, c'est qu'une telle démarche avait déjà, en 2016, fait l'objet de plaintes répétées auprès du ministre de la Sécurité publique du Québec de l'époque, notamment par la Fédération des femmes du Québec (FFQ) appuyées une première fois par la ligue des droits et liberté (LDL), l'Association des avocats et avocates de la défense de Montréal (AADM), l'Association des avocates et avocats en droit carcéral du Québec (AAADCQ), celle des Femmes autochtones du Québec (FAQ), l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ), l'Association des religieuses pour les droits des femmes (ARDF) et, en autres, la Société Élizabeth Fry. L'accès en établissement leur fut tout bonnement refusé.

⁴² Ligue des droits et libertés, 2019.

⁴³ Lessard, 2019.

Geste réitéré en juin 2019 par le second gouvernement⁴⁴. Il s'agissait alors, pour ces ligues de défense et associations, de dresser une liste de constats, de proposer des pistes de solution, de voir ce qui pourrait être amélioré, pas de grimper aux créneaux pour raser des bâtiments-poubelles⁴⁵ ! Une situation analogue chez les hommes au Baffin Correctional Centre (Nunavut)⁴⁶.

À la vétusté et au manque d'hygiène des prisons canadiennes, au surpeuplement généralisé s'élevant jusqu'à des taux de 127 % d'occupation, un manque criant de personnel qualifié⁴⁷. Je ne prendrai ici que quelques exemples patents.

Parmi les recrues engagées entre 2013 et 2017 en Nouvelle-Écosse, 20 % des nouveaux agents de correction avaient pu compléter la formation requise, soit 4 sur 20⁴⁸; un absentéisme et des difficultés à recruter au sein même des établissements nouvellement construits⁴⁹ grèvent les budgets en demande d'heures supplémentaires (une tradition chèrement défendue par les syndicats représentant le personnel en uniforme pour les trois juridictions)⁵⁰; quand ce n'est pas des défauts d'ordre technique frisant la catastrophe et qui aurait pu dégénérer en mini-émeutes comme ce fut le cas en 2018 à la prison de Sorel-Tracy, alors qu'elle venait d'être inaugurée l'année précédente au coût de 174 millions de dollars : pannes de circuit pour les caméras, poste de contrôle central non fonctionnel, indicateurs d'ouvertures et de fermetures automatiques défectueux laissant la population carcérale livrée au vandalisme...⁵¹.

Des prisons où tout ce qui a trait à l'analyse clinique et la prévention de la récidive, les soins médicaux⁵², un minimum de scolarisation en vue d'apprendre l'ABC d'un métier; où la

⁴⁴ Cormier, 2019.

⁴⁵ Martel, 2016; Messier, 2016; Nadeau, 2016.

⁴⁶ Murray, 2018; National Post, 2015; Rohner, 2019.

⁴⁷ Blais, 2015; Canadian Press, 2015; Chan, Chuen et McLeod, 2017; Cooke et coll., 2019; Hachey, 2013^a; Hachey, 2013^b; Juha 2019; Kusch, 2015; Ling, 2019^a; Mackay, 2018; Marcoux et Barghout, 2015; Ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels de l'Ontario, 2015; Ministère de la Sécurité publique du Québec, 2015; Mussett, 2019; Noël, 2017; Owen, 2014; Piché, 2014; Public Services Foundation of Canada, 2015; Rankin, 2019; Rinfret, 2017; Robin, 2017; Saillant, 2015; Thompson, 2019.

⁴⁸ Radio Canada, 2018^a.

⁴⁹ La prison d'Amos, laquelle a pris 10 ans à être construite, seules 41 places sur 220 sont actuellement occupées par des détenus; 25 % des 123 agents sont déjà en congé maladie (Côté, 2019) ou celle de Roberval où le gymnase reste fermé depuis 4 ans faute de personnel (Larouche, 2019).

⁵⁰ À l'établissement Nova, pénitencier pour femmes situé en Nouvelle-Écosse, les effectifs en congé maladie s'élèvent à 30 %. Phénomène directement lié à la sous-culture, à un environnement des plus malsain, d'intimidation et de harcèlement de la part des autorités en place et par truchement, sur l'ensemble de la population carcérale (MacIvor, 2019).

⁵¹ Renaud, 2018.

⁵² Laperrière, 2016; Mochama, 2019.

violence⁵³ –menaces, crachats, jets de substances corporelles, insultes, intimidations, coups de poing, attaques armées, plaintes en tous genres, refus d’ordre et prises d’otages– est monnaie courante⁵⁴, la question ne se pose même pas ! En Ontario, pour le seul établissement *Toronto South Detention Centre*, 677 actes de violence enregistrés officiellement contre des agents de correction entre janvier et juin 2017⁵⁵. À l’échelle de la province, 4 028 actes de violence entre codétenus et une augmentation de 61 % vis-à-vis du personnel (chiffres non fournis par les autorités ontariennes)⁵⁶. Est-ce que le personnel est payé pour être la victime de tels comportements et parce que cela se passe en prison ?

Dans un sondage conduit par l’EISCO⁵⁷ et mené en 2018 à travers 25 établissements en Ontario, 38 % des répondants avaient affirmé ne pas être soutenus par les surveillants correctionnels responsables d’une unité et encore moins par les 2/3 des cadres supérieurs⁵⁸ alors que dans plusieurs prisons aux prises avec une recrudescence de bandes criminelles, plus de la moitié des agents correctionnels comptait, là aussi, moins de deux ans de service⁵⁹. En tous points, une situation courante dans les centres jeunesse⁶⁰.

Insidieusement, l’architecture carcérale, telle que dessinée et construite sans grande innovation depuis la fin du XIX^e siècle, ne peut qu’attiser l’atmosphère hautement toxique des prisons. Tous, détenus et employés apprennent, chacun à leur façon et au fil des années, à composer avec ce qui, bien souvent, ne porte plus de nom. Sans être une référence pouvant anoblir l’attitude de l’homme envers ses semblables, il est loin le temps où le gardien de prison avait cette capacité à observer les détenus sans que ceux-ci ne sachent à quel moment précis ils l’étaient. Une rotonde et ses allées en étoile. Un concept architectural inspiré du *panoptique* et attribué en partie à Jeremy Bentham (1748-1822)⁶¹. L’habitude aidant, et ne pouvant en permanence se maintenir sur le qui-vive dans un monde où aujourd’hui les détenus observent beaucoup plus les allées et venues du personnel que le personnel les détenus, les incidents surviennent lorsque ce dernier a le dos tourné, ne sent ni n’entend plus

⁵³ En 2016, 793 incidents de violence contre des agents correctionnels recensés à travers 25 prisons en Ontario (CBC News, 2019^a) avec augmentation de 32 % à l’échelle du pays en 2018 (Feyginberg, 2019).

⁵⁴ Cohendet, 2018; Kucharksy, 2019; Luymes, 2018; Mendler, 2019; Radio Canada, 2018^b.

⁵⁵ Draaisma, 2018.

⁵⁶ Howorun, 2019; Richmond, 2019.

⁵⁷ Examen indépendant des services correctionnels de l’Ontario.

⁵⁸ Ministère du Solliciteur général de l’Ontario, 2018; Richmond, 2018; Syndicat des employé-e-s du Solliciteur général, 2017.

⁵⁹ McGillivray, 2018.

⁶⁰ Cloutier, 2017; Lambert, 2017; Paquet, 2018.

⁶¹ Awofeso, 2011; Semple, 1993.

rien parce distrait ou trop occupé ailleurs⁶². Les enquêtes internes le démontrent à chaque fois. L'incident aurait pu être évité *si...* Le *si* coûte cher là où beaucoup n'ont plus rien à perdre pour se faire entendre.

Comment tout cela est-il possible dans un pays qui se targue à tout vent d'être à l'avant-garde en matière de politiques pénales ? La réponse est toute simple.

En décembre 2017, sur une population de 24 014 adultes⁶³, 10 364 (36 %) se retrouvaient en détention après condamnation, 58 % avaient en moyenne une peine d'un mois ou moins dont 28 % ne dépassaient pas sept jours⁶⁴. Moyenne d'âge à l'admission : 35 ans. Avec de tels profils, les mêmes que ceux rencontrés habituellement dans n'importe quel pénitencier (dépendance poly-toxicomaniaque, problèmes de santé mentale⁶⁵, milieu familial dysfonctionnel, fréquentations criminogènes, absence de ressources et de qualifications, scolarité bien en dessous du minimum requis par l'OCDE⁶⁶, etc.), tout reste entièrement à bâtir, mais à la lueur de quels types de peines lorsque plus de la moitié se voit élargie au bout de quelques mois, voire quelques semaines ?

Comment concevoir, dans de telles conditions surréalistes, que la peine de prison et le peu d'encadrement communautaire aient le moindre effet sur le justiciable ?

À défaut d'éradiquer l'agir criminel, un phénomène propre à l'homme remontant à la nuit des temps, comment limiter les risques lorsque la peine imposée par le juge et l'élargissement aux dates prévues par la loi n'ont plus aucun rôle dissuasif sur le contrevenant⁶⁷ ?

Bien qu'il n'y ait pas de relations de causes à effets clairement démontrées par les méta-analyses entre situations économiques et agir criminel⁶⁸, sur la base de quel travail et de quel salaire lorsque les gains associés aux activités criminelles sont sans commune mesure

⁶² Bogard, Hutchinson et Pearson, 2010.

⁶³ Dont 13 650 en détention provisoire, en attente de leur procès ou du prononcé de leur peine (Reitano, 2017).

⁶⁴ Sécurité publique Canada, *supra*, note 39.

⁶⁵ Holmes et Jacob, 2012; John Howard Society of Canada. 2016.

⁶⁶ Reflet sociétal, en 2015, 70 % des chômeurs au Canada éprouvaient des difficultés à lire et à écrire. Pour la population canadienne dans son ensemble, selon les données de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour l'année 2012, parmi les plus de 16 ans, 12 millions soit 48 % n'atteignaient pas le niveau 3 de littératie (difficultés à assumer de nouvelles compétences que présuppose toute société dite moderne (Langlois, 2012). Si l'on prend cette fois-ci le cas du Québec en 2014, une personne sur cinq éprouvait de grandes ou de très grandes difficultés à lire et à écrire, soit un *niveau inférieur à 1 de littératie* (Dignard, 2014).

⁶⁷ Bensimon, *supra*, note 16; Jarvis et Young, 2017.

⁶⁸ Apel et Sweeten, 2010; Couloute et Kopf, 2018; Doleac, 2018; Lageson et Uggen, 2013; Moses, 2012; Schnepel, 2017.

avec un emploi de manutentionnaire ou de plongeur dans un restaurant engagé pour un contrat de trois mois⁶⁹ ?

Comment exiger de la part du personnel un rendement de qualité là où tout n'est que monstruosité architecturale et simulacres de justice dans des lieux que le temps a fini par oublier, là aussi dénoncés, commission d'enquête sur commission d'enquête depuis des décennies ?

Cocher la petite case *emploi* ne suffit pas à faire vivre un homme. La stabilité, les compétences normalement requises, la valorisation et l'estime de soi aussi infimes soient-elles, s'imposent pour chacun d'entre nous⁷⁰. Estampillée d'un casier judiciaire comme passeport dès sa sortie de prison et sans pour autant constituer une circonstance atténuante une fois à la barre des accusés, face à l'appât du gain la récidive devient un appel de sirène qu'un sentiment d'impunité ne pourra plus retenir⁷¹.

La prison, pour les très courtes peines, a-t-elle vraiment un avenir, une raison d'exister, une réelle signification lorsqu'un grand nombre de détenus condamnés pour des délits de nature acquisitive (79 % d'entre eux)⁷² pourrait facilement être encadrés à bien moindre coût par l'entremise de mesures pénales n'impliquant pas l'emprisonnement et évitant ainsi l'isolement social⁷³ ?

B. Les pénitenciers

Concernant cette fois-ci le Service correctionnel du Canada et ses 43 pénitenciers, 14 centres correctionnels communautaires, 92 bureaux de libération conditionnelle et quelques 200 centres résidentiels communautaires⁷⁴ regroupant 23 045 détenus fédéraux fin décembre 2017, dont 14 159 incarcérés, 40 % d'entre eux purgeaient une peine allant de 2 ans à moins de 4 ans⁷⁵. Ce qui ne laisse guère, là non plus, de réelles possibilités à entreprendre le plus sérieusement du monde une formation continue *avant* expiration légale de la peine. Situation à laquelle s'ajoutent les listes d'attente⁷⁶, un personnel attribué en fonction du budget alloué à chaque établissement, de son taux de roulement –en moyenne trois agents de libération

⁶⁹ Tripodi, Kim et Bender, 2018.

⁷⁰ Brownell, 2017.

⁷¹ Geest et coll., 2016; Holodny, 2017; Moses, 2012; Nathan, 2015.

⁷² Allen, 2018.

⁷³ Aaron, 2019; De Larminat, 2014; Harding, Morenoff et Wyse, 2019; Kreager et Kruttschnitt, 2018.

⁷⁴ Service correctionnel Canada, 2018^b.

⁷⁵ Malakieh, *supra*, note 38; Service correctionnel Canada, 2018^c.

⁷⁶ En 2014, environ 65 % ne terminaient toujours pas leurs programmes avant d'être admissibles à leur première libération conditionnelle (Bureau du vérificateur général du Canada, 2015).

conditionnelle (ALC)⁷⁷ par détenu dans une seule et même année— et par conséquent, sans suivi maintenu par un intervenant ayant pleinement connaissance du dossier⁷⁸. Faible encadrement et manque de surveillance du détenu même une fois libéré tel que dénoncé dans le Rapport du vérificateur général du Canada au Parlement du Canada, en 2018⁷⁹.

Au sombre tableau de la réinsertion et de ses enjeux politiques, les dates butoirs : semi-liberté au 1/6 de la peine, libération conditionnelle au 1/3 et pour ceux qui n'ont pu se mériter ni l'une ni l'autre, la libération d'office au 2/3 à condition de ne rencontrer aucun des trois critères de maintien en incarcération⁸⁰. Pour l'année 2013-2014, seuls 20 % des détenus avaient été préparés à temps pour leur première date d'admissibilité à la libération conditionnelle et 65 % n'avaient pu terminer leur programme. En avril 2018, 9 100 (40 %) d'entre eux bénéficiaient d'une surveillance dans la communauté et pour beaucoup, sans la moindre employabilité viable pour se prendre en main⁸¹. Un peu comme en toxicomanie où trop d'intervenants mettent encore l'accent sur la consommation du produit et non sur son origine.

Pour les longues peines, de 10 ans à la réclusion à perpétuité, il n'existe pas plus de formation appropriée à leurs besoins alors que les trois quarts n'avaient aucun métier à leur arrivée en établissement et où plus de 60 % étaient soit sous-employés⁸², soit prestataires de l'aide sociale⁸³. En matière d'alphabétisation⁸⁴, deux tiers des détenus fédéraux présentent un

⁷⁷ Au Service correctionnel du Canada, la formation est on ne peut plus hétéroclite si l'on considère que le diplôme universitaire (baccalauréat en criminologie, en psychologie, en toxicomanie, en travail social ou expérience dans un domaine connexe, c'est-à-dire sans spécialisation particulière) demeure un « atout privilégié » et non une obligation dans le cadre d'un concours pour l'obtention d'un poste d'agent de libération conditionnelle en établissement ou en supervision dans la communauté (Gouvernement du Canada, 2016).

⁷⁸ Bureau du vérificateur général du Canada, *supra*, note 76.

⁷⁹ Intitulé : *Rapport 6 - La surveillance dans la collectivité - Service correctionnel Canada*.

⁸⁰ Tout détenu au Canada condamné à une peine *déterminée* peut être élargi sous supervision dans la communauté au 2/3 de sa peine, sauf -recommandation négative avec documentation dûment étayée- s'il rencontre un des trois critères de maintien en incarcération : susceptible de commettre un délit causant la mort ou un dommage grave à une autre personne, un délit d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant ou une infraction grave en matière de drogue avant expiration légale de la peine (NDA).

⁸¹ Bureau du vérificateur général du Canada, *supra*, note 76.

⁸² Bureau du vérificateur général du Canada, *op.cit.*

⁸³ Bureau de l'enquêteur correctionnel Canada, 2015 et 2019^a.

⁸⁴ Reflet sociétal, en 2015, 70 % des chômeurs au Canada éprouvaient des difficultés à lire et à écrire. Pour la population canadienne dans son ensemble, selon les données de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) pour l'année 2012, parmi les plus de 16 ans, 12 millions soit 48 % n'atteignaient pas le *niveau 3 de littératie* (difficultés à assumer de nouvelles compétences que présuppose toute société dite moderne (Langlois, 2012). Si l'on prend cette fois-ci le cas du Québec en 2014, une personne sur cinq éprouvait de grandes ou de très grandes difficultés à lire et à écrire, soit un *niveau inférieur à 1 de littératie* (Dignard, *supra*, note 66).

niveau équivalant à une huitième année (analphabétisme fonctionnel)⁸⁵. S'il y a bien ici et là quelques ateliers dédiés au secteur manufacturier pour la fabrication du mobilier destiné à l'administration pénitentiaire, plus aucune certification ni équivalence reconnue par le ministère de l'Éducation n'est émise depuis la fin des années quatre-vingt⁸⁶. CORCAN⁸⁷, souvent cité comme l'eldorado de la réinsertion, emploie moins de 10 % des détenus incarcérés et fait montre d'une absence totale de corrélation entre programmes de formation et analyses du marché du travail⁸⁸.

À ce vide abyssal, des horaires qui ne peuvent se comparer à une journée de travail telle que normalement rencontrée par un apprenti dans la vie de tous les jours⁸⁹. Celui qui était sans qualification à son arrivée en ressortira au bout de 5, 10 ou 20 ans sans rien de plus pour se faire valoir là où la précarité de l'emploi renvoie le demandeur à des millions de chômeurs. La seule chose qu'il aura retenue, véritable caricature du monde carcéral canadien s'il en est une⁹⁰, sont ces quelques bribes du DSMV apprises par cœur. Cela sert aussi à cela la prison : apprendre, réciter puis régurgiter à satiété ce qui doit être prononcé face aux membres de la Commission canadienne des libérations conditionnelles. À quand le retour d'une formation de base dans des établissements-écoles où la vocation première serait de former des hommes et des femmes ayant fait le choix définitif d'abandonner le monde de la délinquance ? Où le personnel aurait moins l'impression d'être pris dans une nasse à produire des tonnes de paperasses en ne voyant que rarement le visage du principal intéressé⁹¹ ?

On exige beaucoup des personnes incarcérées en commençant par les pousser à mettre à profit leurs propres ressources et, par le fait même, à les récupérer pour gonfler les résultats de l'administration pénitentiaire au profit des statistiques de fin d'année. En 2015, le Bureau du vérificateur général du Canada sonnait l'alarme en ces termes :

⁸⁵ Bureau du vérificateur général du Canada, *supra*, note 76.

⁸⁶ Bureau de l'enquêteur correctionnel, 2017^a ; 2017^b.

⁸⁷ CORCAN se veut un programme de réadaptation au sein des pénitenciers canadiens, lequel axe ses activités dans plusieurs secteurs, tels que la fabrication de meubles ou de textiles (NDA).

⁸⁸ Bureau de l'enquêteur correctionnel, *supra*, note 84; Burke, 2017^a; House, 2017; Mackrael, 2013.

⁸⁹ Pas plus de quatre heures journalières, même s'il est question de huit heures rémunérées versées directement sur le fonds de cantine (NDA.).

⁹⁰ *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders (DSM-5)*.

⁹¹ Bensimon, 2012^b.

« (...) manque total de vision organisationnelle et d'objectifs stratégiques en termes d'employabilité au sein du Service correctionnel du Canada et pas la moindre structure de gouvernance ni politique propre à l'emploi »⁹².

Service d'entretien, buanderie, cuisine et secteur manufacturier servent à occuper les détenus, à leur éviter l'oisiveté « mère de tous les vices » et à leur donner un semblant de vie. Certainement pas à les dissuader de perdurer dans leur comportement et encore moins à les préparer à leur prochaine sortie. Oui, une prison n'est rien d'autre qu'une prison.

Autre réalité, pas d'aménagement particulier ni de prise en charge individualisée ne sont prévus pour les détenus âgés ou à mobilité réduite⁹³. En 2017, le quart des détenus fédéraux avait 50 ans ou plus, dont 10 % pour les plus de 60 ans⁹⁴. En matière de peine et de classification sécuritaire, 55,5 % d'entre eux purgeaient une réclusion à perpétuité ou d'une durée indéterminée et 68,3 % présentaient une échelle de risque de niveau élevé⁹⁵. Résultat : en novembre 2018, le plus vieil homme incarcéré dans un établissement fédéral au Canada avait 87 ans; la femme la plus âgée derrière les barreaux en avait 79⁹⁶.

Non, l'architecture carcérale n'est pas pensée ni conçue dans une optique gériatrique alors que l'usure des corps, la perte d'autonomie, la détérioration des cinq sens y sont beaucoup plus prégnantes que n'importe où au-delà des murs⁹⁷.

C. Canada et États-Unis

Force est de reconnaître, si l'on prend un tant soit peu les conditions d'enfermement, la Charte des droits et libertés et le taux d'incarcération du Canada, lequel figure néanmoins parmi les plus élevés en Occident (114 pour 100 000 habitants)⁹⁸ et qu'on se lance dans une brève comparaison avec ce qui se passe aux États-Unis (666 pour 100 000 habitants)⁹⁹, il y a de quoi se poser quelques questions... Toutefois, les chiffres entourant l'incarcération doivent être relativisés avec une extrême prudence, d'une part au regard du cadre juridico-pénal, de

⁹² Bureau du vérificateur général du Canada, *supra* note 76.

⁹³ Bureau de l'enquêteur correctionnel, 2019^b.

⁹⁴ Sécurité publique, *supra*, note 39.

⁹⁵ Bureau de l'enquêteur correctionnel, *supra*, note 86.

⁹⁶ Bureau de l'enquêteur correctionnel, *op.cit.*

⁹⁷ Canadian Press, 2019; Chamond et coll., 2014; Greene et coll., 2018.

⁹⁸ Devant l'Italie, l'Autriche, la France, l'Allemagne, la Suisse, la Suède, le Danemark, la Norvège et la Finlande et (Sécurité publique Canada, *supra*, note 39).

⁹⁹ Suivis de la Nouvelle-Zélande, l'Angleterre et pays de Galles, l'Écosse et l'Australie (Sécurité publique Canada, *op.cit.*).

l'histoire, de la démographie, du régime politique au pouvoir, de la culture; de l'autre, du budget propre à chacun¹⁰⁰.

Décriée comme ayant le plus haut taux d'incarcération au monde : 2,3 millions de personnes en 2018 dont 536 000 écrouées en attente de procès, la prison étasunienne demeure –toutes proportions gardées– à l'image de son grand voisin du nord une mesure de dernier recours si l'on en juge par les 3,7 millions de personnes bénéficiant d'une peine de probation et 840 000 élargies sous condition (peines avec sursis), soit 4 540 000 personnes qui se sont vues épargner l'emprisonnement par un juge en 2018.

Industrie prospère et, pour certains, rentable si l'on considère que les États-Unis logent l'équivalent de 25 % de la population carcérale dans le monde, soit la quatrième ville du pays en importance après Chicago¹⁰¹. Industrie aussi par le nombre d'établissements souvent relayés par le secteur privé : 1 719 prisons d'État, 109 pénitenciers, 1 772 centres fermés pour mineurs, 3 163 prisons locales (sous la responsabilité du shérif du comté) et 80 centres de détention pour autochtones, prisons militaires, hôpitaux psychiatriques et migrants clandestins placés en quarantaine dans des centres de rétention par le U.S. Citizenship and Immigration Services¹⁰².

II. Architecture carcérale et suicide

Malgré le gigantisme de ces chiffres, les États-Unis, comparativement au Canada, colligent un des taux de suicide les plus bas en Occident : 23 suicides par 100 000 habitants pour les prisons locales, 45 par 100 000 habitants pour les prisons d'État et 11 par 100 000 habitants pour les établissements fédéraux, soit 72 par 100 000 habitants contre 59 pour les pénitenciers et 33 pour les prisons, soit 92 par 100 000 habitants pour le Canada. Dans les pays nordiques : 183 suicides par 100 000 habitants pour la Norvège, 91 pour le Danemark, 103 pour la Finlande, 104 pour la Suède, 165 pour l'Islande; et, en descendant plus au sud, 108 pour le Portugal, 114 pour la Belgique et 156 pour les prisons françaises¹⁰³.

Contradiction cinglante quant au statut des pays nordiques en matière pénale, eux qui ont pourtant la réputation d'être parmi les moins restrictifs au monde, pourquoi des taux aussi élevés alors que leurs établissements pénitentiaires sont infiniment plus spacieux, avec des

¹⁰⁰ Dans le cas du Canada, le budget principal des dépenses pour 2018-2019 s'élève à 1 539 111 387 dollars. Dépenses prévues pour 2020-2021 : 1 536 755 801 dollars (Service correctionnel Canada, 2018^d).

¹⁰¹ Sawyer et Wagner, 2019; Spivack, 2019.

¹⁰² Sawyer et Wagner, *op.cit.*

¹⁰³ Clarke, 2018; Fazel, Ramesh et Hawton, 2017.

cellules dont les dimensions sont plus du double, voire du triple qu'au Canada, des prisons ouvertes et aux commodités qui ne se rencontrent que rarement en Occident ?

Autre dilemme et contre-exemple réduisant de moitié le matraquage médiatique dont elle est l'objet, pourquoi la planète carcérale étasunienne et ses 2,3 millions de personnes emprisonnées en 2018 présentent un taux de suicide aussi bas ? Cette question m'a non seulement tараudé l'esprit, mais amené à prendre du recul pour tenter d'en comprendre le non-sens au risque d'abandonner cet article de fond.

Les explications fournies par Fazel, Ramesh et Hawton en 2017¹⁰⁴ puis, reprises dans une seconde étude par Ramesh l'année d'après¹⁰⁵, émettent l'hypothèse suivante : le risque serait plus grand là où les taux d'incarcération sont les plus bas, là où les détenus souvent livrés à eux-mêmes dans des cellules individuelles sont plus libres de leurs allées et venues, là où ils ont plus facilement accès à divers moyens de s'ôter la vie à l'insu d'un personnel plus réduit qu'au sein d'établissements traditionnels. Dans une étude du Service correctionnel du Canada, la double occupation d'une cellule réduirait le passage à l'acte chez les personnes aux prises avec des antécédents de violence ou qui auraient déjà été admis en psychiatrie et dont le dossier comporte un passé toxicomane et d'automutilation¹⁰⁶. Cellules individuelles ou en double occupation peuvent, avec raison, réduire l'opportunité de certains comportements suicidaires, mais sans que cela ait plus de poids face à une personne déterminée. Autre aberration, si les trois administrations pénitentiaires du Canada, fédérale, provinciale et territoriale se voient incapables d'assurer la sécurité de ceux que la justice a placé entre leurs mains, elles n'ont pas non plus à se défilier de leurs responsabilités cliniques en se reposant sur le verbatim d'un codétenu qui aura, présagent-elles, plus de poids face à la souffrance de l'Autre !

Sans m'aventurer en épidémiologie du suicide et sous toute réserve du recensement et de la méthodologie employée d'un pays à l'autre, ce qui risquerait de me conduire à déborder du cadre de la présente étude : pourquoi une telle contradiction ?

Regardons un peu ce qui se passe, mais cette fois-ci là où des millions d'hommes, de femmes et d'enfants sont aux prises avec la faim, la guerre, l'exode, une mortalité infantile

¹⁰⁴ *Op. cit.*

¹⁰⁵ Ramesh, 2018.

¹⁰⁶ Brown et coll., 2017.

défiant toute imagination¹⁰⁷, l'instabilité politique où la valeur de la vie humaine n'a guère plus de poids qu'un chien écrasé parce qu'il faut bien trouver de quoi manger pour survivre, se chercher un toit parmi les ruines ou fuir l'avancée des troupes à qui tout sera permis une fois le territoire conquis. Résultat : 8,5 suicides pour 100 000 habitants au Yémen, 4,7 pour l'Afghanistan; 3 pour l'Irak et 1,9 pour la Syrie. Maladie des égocentriques de type caucasien ? La question reste posée.

Bien d'autres facteurs autre que la désolation liée aux conflits armés peuvent être pris en considération pour tenter de comprendre la courbe *descendante* ou *ascendante* du taux de suicide. Descendante là où la religion, ses interdits et une démographie dépassant le milliard d'habitants empêchent que de tels gestes soient posés comme c'est le cas en Inde avec 16,3 suicides pour 100 000 habitants; en Chine aussi, malgré le régime en place, sa répression policière et ses politiques de dénonciation: 9,7 suicides pour 100 000 habitants. Ou ascendante lorsque la vague de suicides répond à une liberté d'expression mise sous verrous, au chômage, à l'alcoolisme, à la violence familiale parce que sans espoir d'un lendemain meilleur dans des banlieues qui avalent les hommes comme un marais sans laisser de trace : 31,9 pour 100 000 habitants en Lituanie, 31 en Russie; 26,2 en Biélorussie; 22,5 au Kazakhstan; 22,4 en Ukraine.

Le fort développement économique, l'absence de loisirs, la compétitivité effrénée liée aux conditions de travail avec des horaires dépassant les 60 heures semaine comme c'est le cas en Corée du Sud : 26,9 pour 100 000 habitants ou au Japon avec 25,7¹⁰⁸. Les conditions météorologiques où les hivers sont plus longs (20 heures d'obscurité journalière et plus dans certaines régions du globe), provoquent un trouble affectif saisonnier alors qu'il s'agit souvent de pays parmi les plus favorisés sur le plan social : 15,9 pour 100 000 habitants pour la Finlande, 14,9 pour la Suède et l'Islande, 12,8 pour le Danemark et 12,2 pour la Norvège. D'autres affichent des taux infiniment plus bas qu'en milieu fermé comme c'est le cas pour la France avec 17 suicides pour 100 000 habitants, 17,2 pour la Suisse, 15,3 pour les États-Unis, 12,5 pour le Canada, 12,1 pour la Nouvelle-Zélande, 8,7 pour l'Espagne et 8,2 pour l'Italie. L'attirance pour la mort n'est pas la même dedans et hors des murs.

¹⁰⁷ L'on estime à 6,3 millions le nombre d'enfants de moins de 15 ans décédés en 2017 (soit un enfant toutes les 5 secondes) essentiellement de causes évitables, selon de nouvelles estimations de mortalité publiées par l'OMS, l'UNICEF, la Division de la population des Nations Unies et le Groupe de la Banque mondiale. Cette mortalité concerne en majorité des enfants de moins de cinq ans (5,4 millions), les nouveau-nés comptant pour environ la moitié des décès (Hug et coll., 2018).

¹⁰⁸ Engelmann, 2019.

Sans nous hâter vers des conclusions à la Robinson et sa cabane au milieu des cocotiers, il est vrai qu'un environnement ayant pour horizon la mer, une nourriture plus saine, une très faible densité démographique, une culture familiale et religieuse au centre de toutes les activités humaines sociales, et c'est le cas avec les Caraïbes qui enregistrent le plus bas taux de suicide au monde avec 0,8 pour 100 000 habitants, a de quoi nous interpeller¹⁰⁹. Quoique, derrière la carte postale envoyée par celui qui ne fait qu'y passer une semaine en échange d'un peu de soleil, rien ne pouvant être parfait dans ce bas monde, une hausse de 2 mètres du niveau des mers est déjà prévue d'ici trois quarts de siècle et qui touchera plus de 153 millions de personnes¹¹⁰. Plus près de nous, Venise qui s'enfonce dans la vase.

On ne peut toutefois que constater, là où les taux de suicide sont les plus bas au sein des pays les plus riches, celui des prisons est totalement disproportionné *entre* et *hors* des murs. Tout perdre du jour au lendemain dans un État providence où les inégalités sociales sont pratiquement inexistantes, où l'économie florissante se classe sur le podium de la prospérité, où les gens sont aussi parmi les plus éduqués et choyés socialement, y compris leurs préoccupations écologiques, le choc de l'incarcération peut s'avérer létal comme c'est le cas pour les prisons norvégiennes avec ses 183 suicides par 100 000 habitants¹¹¹.

Si l'image de la prison a de quoi sérieusement nous bouleverser, n'y a-t-il pas lieu de nous questionner ? Qui sont les réels bénéficiaires, l'homme entre quatre murs ou la collectivité meurtrie ? Pourquoi cet entêtement à reproduire ce qui n'a jamais fonctionné et quelles leçons tirer lorsqu'acculé devant autant d'erreurs, l'homme persiste à y croire alors qu'au fond, en cherchant ici et là à camoufler le vertige de l'enfermement par un bariolage de couleurs et de pseudo espaces verts, il ne fait au contraire et sans se l'avouer, qu'en décrier l'architecture ? Effet pervers, par sa laideur la prison n'arrive-t-elle pas à transposer la souffrance de la personne détenue en inversant les rôles, faisant d'elle une victime au fil des années ? À défaut de ne pouvoir admirer une prison, existe-t-il un seul détenu à travers dix générations de condamnés qui garde un souvenir positif de son passage derrière les barreaux ? Après deux, trois années de service, comment expliquer qu'une majorité d'agents de libération conditionnelle au Canada accepterait du jour au lendemain n'importe quel poste de travail offert dans un bureau de libération conditionnelle, loin des murs et de sa grisaille ?

¹⁰⁹ Bahamas, Jamaïque, Barbade et Antigua. Données extraites de World Population Review, 2019.

¹¹⁰ Kopp et coll., 2017.

¹¹¹ *Op.cit.*

Bien des questions refont surface, en commençant par celle de l'engorgement des établissements tant fédéraux que provinciaux. Une fois de plus, de fausses réponses face à un faux problème.

A. Phénomène endémique et récurrent : la surpopulation carcérale

Prétexte à construire de nouvelles prisons lorsque le portefeuille l'y autorise et sans pour autant se différencier les unes des autres quant à leurs styles de construction surannée, la surpopulation carcérale touche de nombreux pays. Phénomène endémique et récurrent d'autant plus difficile à définir qu'il n'existe aucun consensus quant aux normes internationales¹¹² si ce n'est de reproduire une mondialisation de l'enfermement sous influence architecturale étasunienne, ce qui est le cas du Canada suivi par l'ensemble des prisons d'Amérique latine¹¹³.

Entre autres, l'imposition de peines plus lourdes. Prenons le cas de la Grande-Bretagne où le nombre de détenus a doublé depuis la fin des années 1990, sans que celui des cellules disponibles n'arrive à suivre le rythme : 85 000 condamnés pour 65 000 places¹¹⁴; résultat au 1^{er} mai 2019 : une surpopulation de 116 %¹¹⁵. Aux États-Unis, en dépit du nombre effarant de détenus, la surpopulation pénitentiaire demeure sensiblement la même qu'au Canada (prisons et pénitenciers inclus), soit 103,9 % contre 102,2 %¹¹⁶. Parmi d'autres pays du *common law*, la surpopulation carcérale en Australie s'élève à 112,2 %; en Nouvelle-Zélande à 106,1 %. De l'autre côté de la Manche, en France, au 1^{er} avril 2019, la densité carcérale s'élevait à 117,7 %¹¹⁷; dans 7 établissements, supérieurs à 200 % et dépassant les 150 % dans 44 autres prisons et centrales sur un total de 188 bâtiments (départements d'outre-mer compris)¹¹⁸. Certes, nous sommes très loin des Philippines et de son taux plafonnant à 463,6 % d'occupation ou des 363,9 % pour la Bolivie et sa prison Palmasola de plus de 4 800 détenus

¹¹² American Bar Association, 2018; American Institute of Architects, 2004; Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, 2016; Fridhov et Grønning, *supra* note 8; Jewkes et Johnston, 2007; Klimoski, 2019; MacDonald, 2018; Todd et Griebel, 2003.

¹¹³ De Dardel, 2016.

¹¹⁴ O'Connor et O'Murchu, 2019.

¹¹⁵ Sturge, 2019.

¹¹⁶ World Prison Brief, 2019.

¹¹⁷ Conseil de l'Europe, 2019; Marchand, 2019.

¹¹⁸ Le Creuter, 2019; Observatoire des prisons, 2019.

pour une capacité de 600 lits¹¹⁹, mais la pauvreté n'a pas besoin qu'on lui jette la pierre. En 2017, l'*Institute for Criminal Policy Research*, indiquait que la surpopulation était telle que 119 pays sur 205 dépassaient leur capacité cellulaire¹²⁰. Le Canada en fait partie.

À l'opposé du gigantisme étasunien où la population des mégas complexes pénitentiaires peut s'élever jusqu'à 19 836 détenus, comme c'est le cas à Los Angeles County, à 13 849 à Rikers Island ou à 10 000 à Cook County Jail et une moyenne de 1 500 lits installés dans de vastes dortoirs pour ce qui est des prisons d'État (généralement de très courtes peines)¹²¹, aucun établissement canadien ne franchit la barre des 350 lits, exception faite de certains établissements regroupant soit plusieurs niveaux de sécurité comme c'est le cas au Manitoba avec Stony Mountain et ses 797 détenus, soit encore parce que le niveau de sécurité modéré¹²² affiche la plus importante classification au pays tel qu'à l'établissement Bath, en Ontario, avec 516 lits ou à Cowansville, au Québec, avec 600 lits¹²³. Pour ce qui est des prisons au Québec, Bordeaux a une capacité de 1 357 lits; Rivière-des-Prairies, de 542 lits¹²⁴, en Ontario, à Thunder Bay, de 1 952 lits¹²⁵.

Aussi, lorsque les médias font état d'une explosion de violence en raison d'un taux surélevé d'occupations, reprenons ici le cas de Thunder Bay –une capacité de 140 lits pour une moyenne de 200 détenus¹²⁶– on oublie de rappeler que derrière cet engouement philanthropique entourant les libérations conditionnelles, les politiques d'élargissements répondent d'abord à une gestion de cellules.

Véritable casse-tête pour chaque directeur d'établissement, lequel n'hésitera pas en cas de nécessité absolue, à imposer des quotas pour désengorger le trop-plein¹²⁷. La quantité industrielle des rapports d'évaluation criminologiques et psychologiques l'emportant alors et très largement sur la qualité des contenus.

¹¹⁹ World Prison Brief, *supra*, note 116.

¹²⁰ World Prison Brief, 2017.

¹²¹ WorldAtlas, 2019.

¹²² Annexe B – *supra*, note 10.

¹²³ Service correctionnel Canada, 2017^a.

¹²⁴ Ministère de la Sécurité publique (2016).

¹²⁵ CBC News, 2019^a.

¹²⁶ Le ratio en 2001 était de 20 détenus par agent correctionnel. En 2019, il est de 72 détenus (Coles, 2019).

¹²⁷ Au fédéral (peine de 2 ans et plus), il est 72 % moins coûteux d'assurer la garde d'un détenu dans la collectivité que de le maintenir incarcéré : 33 067 \$ par année comparativement à 119 152 \$ (Bureau du Directeur parlementaire du budget, 2018; Sécurité publique, *supra* note 63). Au provincial (peine de moins de 2 ans), il en coûte 18 000 \$ pour la surveillance d'un détenu dans la communauté alors que celle liée à l'emprisonnement est de 67 000 \$ (John Howard Society of Canada, 2018^a).

B. Moins de cellules que de détenus

S'il y a moins de détenus libérés résultant d'un durcissement des politiques pénales¹²⁸, il y aura inévitablement un manque de cellules disponibles et, par ricochet, une surpopulation. Cercle vicieux : l'état de crise dénoncé au moindre incident par les syndicats d'agents correctionnels fédéraux, territoriaux ou provinciaux, piquets de grève à l'appui et ralentissement des services essentiels obligeant la direction à emprunter des tabliers pour préparer les repas des détenus¹²⁹... Le nombre de cellules étant toujours inférieur à celui alloué aux peines imposées, d'où cette constance pour l'administration pénitentiaire à gérer le flux des admissions comme c'est le cas dans plusieurs prisons du Québec avec des taux de 120 % de leur capacité d'accueil¹³⁰ et des dizaines de matelas traînant au sol dans des salles sans fenêtre avec un seul lieu d'aisance¹³¹.

À l'ouest du pays, la situation de la double occupation cellulaire n'est guère plus reluisante et dans certains cas, beaucoup plus élevée dans les prisons qu'au sein des pénitenciers. En Colombie-Britannique, au Reginal Correctional Centre de Saanich, 66 % des détenus sont en double occupation, 56 % au Regional Correctional Centre de Maple Ridge, 52 % à Kamloops, 49 % à North Fraser Patrial et malgré l'ouverture d'établissements récents tels que l'Okanagan Correctional Centre dont la priorité, à l'origine de sa construction était de résorber le problème, la double occupation fin 2019 atteint à 22 %¹³².

Autres réalités qui n'ont rien de virtuel venant grossir le phénomène de surpopulation : les prévenus en attente de procès, les peines discontinues et, sujet tabou, la surreprésentation des autochtones. En dépit de l'adoption en 2010 de la *Loi sur l'adéquation de la peine et du crime*, la surpopulation des établissements provinciaux résulte du grand nombre de personnes écrouées en attente de procès (61 % en détention préventive pour la seule année 2017-2018) et par conséquent présumées innocentes¹³³.

¹²⁸ Comme ce fut le cas sous le régime conservateur de 2006 à 2015 (NDA).

¹²⁹ Bureau du vérificateur général du Canada, *supra* note 76; Coles, *supra* note 126; Grandpré, 2013; Kavanagh, 2016.

¹³⁰ Thibault, 2016.

¹³¹ Fortier, 2016; Nicoll, 2019.

¹³² Fletcher, 2019; Ling, 2019^b.

¹³³ Statistique Canada, 2019^a.

L'augmentation des peines discontinues purgées jusqu'à un maximum de 90 jours lorsque le détenu présente un faible risque contre la personne s'étend à toutes les provinces, comme c'est le cas au Québec avec une augmentation substantielle de 91,5 % en six ans¹³⁴. Comble de cette situation dans sept des dix provinces canadiennes, 174 personnes sont décédées derrière les barreaux entre 2012 et 2017 alors qu'elles étaient... en attente de procès¹³⁵. Preuve aussi que les prisons, si l'on fait fi d'un durcissement des peines invoqué pour ralentir la récidive, ne sensibilisent guère l'opinion chez les électeurs quant à leur mode de fonctionnement et pourtant, il s'agit bien de leurs impôts en augmentation constante d'une année à l'autre.

Pour les autochtones, lesquels ne constituent que 4 % de la population canadienne adulte, ces derniers représenteraient à eux seuls 28 % de la population incarcérée dans les pénitenciers. Principales provinces touchées : l'Alberta, le Manitoba et la Saskatchewan¹³⁶. Bien qu'il n'y ait pas de recensement mené par l'administration pénitentiaire (contrairement à toutes les autres minorités ethniques et religieuses statistiquement répertoriées)¹³⁷, la majorité des 469 autochtones incarcérés en date du 31 mars 2019 au sein des 10 établissements fédéraux répartis sur le seul territoire du Québec, ne serait ni des Inuits ni des membres des Premières Nations, mais considérés comme tels sur la foi d'une simple auto déclaration que personne n'osera récuser sous peine de poursuite. Un phénomène se propageant d'est en ouest aux fins de recouvrer une libération conditionnelle beaucoup plus rapidement, occuper seul une cellule, avoir une reconnaissance distincte du reste de la population carcérale, obtenir des avantages en matière de nourriture liée à la culture autochtone, du nombre de visiteurs et de visites familiales privées autorisées¹³⁸. Une porte d'entrée qui n'a pas échappé aux membres influents du crime organisé, autrement dit, devient du jour au lendemain Autochtone qui veut¹³⁹.

Même si depuis une bonne dizaine d'années il a déjà été question de construire des mégas complexes fédéraux afin de diminuer les coûts de gestion administrative, de classifications et de transport des détenus lorsque vient le temps d'étudier la côte de sécurité aux fins de transfert, aucune aire d'expansion du parc pénitentiaire n'est prévue. Les

¹³⁴ Doucette, 2018; La Presse canadienne, 2018^b.

¹³⁵ Mehler Paperny, 2017.

¹³⁶ Singh, Prowse et Anderson, 2019.

¹³⁷ Sécurité publique, *supra*, note 39.

¹³⁸ Hachey, 2019.

¹³⁹ Selley, 2019.

prévisions de surpopulation à compter de 2020-2025 ne feront qu'alourdir une situation déjà critique¹⁴⁰ au point où, chez les femmes détenues, les conditions deviennent parfois ingérables, comme en 2017 au pénitencier d'Edmonton¹⁴¹ alors qu'un peu partout au pays l'augmentation de la criminalité féminine a grimpé à plus de 37 % depuis la dernière décennie. En 2017, un auteur présumé sur quatre (25 %) dans les dossiers criminels déclarés par les forces de l'ordre au Canada était de sexe féminin¹⁴². Ce qui, une fois de plus, expliquerait la congestion des services de base qui n'ont pourtant rien d'un luxe. À Nova, autre établissement fédéral pour femmes, mais cette fois-ci en Nouvelle-Écosse, la durée moyenne d'attente pour des soins de santé fin octobre 2019 était de 105 jours¹⁴³.

Astreints de plus en plus à une architecture vieillissante¹⁴⁴ et à défaut de nouvelles constructions orientées vers l'avenir et non tournées sur le passé, les agrandissements d'unités¹⁴⁵ en cours de réfection s'effectuant toujours de l'extérieur vers l'intérieur et grugeant du même coup un espace déjà fortement réduit, ne peut qu'accroître la promiscuité¹⁴⁶. La solution réduisant la question du suicide et le manque de places, aux dires de l'administration jamais à court de réponses toutes faites plus que d'idées : la double occupation sur une surface de 5 m²¹⁴⁷. Mesure jugée temporaire en 1981, devenue la norme à l'échelle du pays¹⁴⁸. Toutefois, en remontant un peu le cours de l'histoire carcérale au Canada, l'exiguïté des cellules et la double occupation n'ont rien d'exceptionnel. De vieux concepts dépoussiérés de leurs étagères. Dès son inauguration en 1835, la prison de Kingston, qui deviendra quelques années plus tard le tout premier pénitencier canadien en 1867 suite à la séparation des pouvoirs entre juridictions fédérale et provinciale¹⁴⁹, disposait de cellules aux dimensions suivantes : 0,76 m de large par 2,44 m de long avec ou sans fenêtre et des plafonds d'une hauteur de 2,04 m... Après mûres et longues réflexions, les blocs cellulaires

¹⁴⁰ Dans le cadre du *Plan de logement 2018-2019*, le Service correctionnel du Canada se limite à entretenir ses installations et à entreprendre quelques travaux de rénovation (Gouvernement du Canada, 2018^a).

¹⁴¹ Todd, 2017.

¹⁴² Savage, 2019.

¹⁴³ Burke, 2017^a; Mochama, 2019.

¹⁴⁴ Bien que tous ont fait l'objet de rénovations au fil des décennies, il n'en demeure pas moins que leurs structures ont entre 90 et 175 ans d'existence. Sans tous les citer, prenons quelques cas au Nouveau-Brunswick : Dorchester (1880) et Saint-Jean (1859); en Nouvelle-Écosse : Halifax (1845); au Manitoba : Stony Mountain (1873); en Colombie-Britannique : New Westminster (1878); en Ontario : Collins Bay (1930) (Mohr et Duckett, 2015; Service correctionnel Canada, 2013) et un cas parmi d'autres, mais cette fois-ci concernant les prisons, celle de Bordeaux (1912) au Québec (Bossé et Bouchard, 2013).

¹⁴⁵ Annexe C - Coûts d'incarcération et coûts d'agrandissement des pénitenciers.

¹⁴⁶ Fragasso-Marquis, 2018; Krause et Mazur, 2019; Ling, 2019^c.

¹⁴⁷ Annexe D - *supra*, note 12.

¹⁴⁸ Bureau du vérificateur général du Canada, *supra* note 76; Ling, *supra* note 146.

¹⁴⁹ Service correctionnel Canada, *supra*, note 36.

firent ensuite l'objet de quelques modifications. En 1906, les cellules allaient prendre la forme et les dimensions actuellement existantes au sein des établissements fédéraux¹⁵⁰ selon l'attestation des normes décrétées par l'*American Correctional Association*¹⁵¹. Une situation guère plus enviable en Grande-Bretagne, avec un taux général de 70 % en double occupation¹⁵².

¹⁵⁰ Le pénitencier de Kingston, 2018.

¹⁵¹ American Correctional Association, 2010.

¹⁵² O'Connor et O'Murchu, *supra*, note 114.

PARTIE III.

I. Ironie de l'histoire

À l'heure où l'on parle tant de prouesses futuristes en architecture, de projets ouverts à toutes les initiatives des plus révolutionnaires, que cela soit des ponts suspendus à quelques filins d'acier, des gratte-ciels de verre s'élevant à plus de 800 mètres de hauteur, des tours végétalisées, des parcs à vocations hybrides et, aussi troublants et étranges que cela puisse paraître, de construire des écoles aux corridors incurvés pour limiter, selon les experts, la portée des tirs lors de tueries de masse comme c'est le cas pour *Fruiport High School* située dans le Michigan¹⁵³; en ces temps aussi où de nombreuses études empiriques démontrent que l'agencement des lieux, le contact avec la nature, la lumière naturelle jusqu'à l'aménagement de l'acoustique dans certains hôpitaux, particulièrement en oncologie, permettent une guérison plus rapide et pour le personnel infirmier d'accomplir ses tâches dans un contexte plus serein¹⁵⁴, l'univers carcéral demeure collé à l'image d'un autre temps, délaissé et quelque peu condamné à la stagnation. Enfermement sur enfermement, rien ne ressemblant plus à une prison qu'une autre prison aussi moderne soit-elle, bien que l'apport de plusieurs architectes ait pu contribuer à l'évolution matérielle et technique du monde carcéral.

Évolution matérielle si l'on songe qu'à son ouverture en 1912, la prison de Bordeaux¹⁵⁵, bardée de ses six ailes en étoile autour d'une vaste rotonde, avait provoqué la grogne de la population des villes qui n'avaient pas encore accès à tant de commodités telles qu'une ampoule électrique dans chaque cellule avec cuvette des toilettes et chasse d'eau. Une première au Canada et probablement aussi dans le monde¹⁵⁶. Technique, mais cette fois-ci du côté des États-Unis lorsqu'en 1941, Hart et White mirent sur pied le système de gâche électromécanique servant à l'ouverture des rangées de portes de cellules¹⁵⁷, sans abandonner pour autant, en cas de panne électrique, l'irremplaçable clef Folger Adam & Co fabriquée au

¹⁵³ Baillargeon, 2029; Gibson, 2019; Horton, 2019.

¹⁵⁴ Alvaro et coll., 2015; Archambault, 2019; Attia, 2018; Cardinal et Thibault, 2016; Chang et Chen, 2017; Grahn et Stigsdotter, 2010; Karol et Smith, 2019; Largo-Wight, O'Hara et Chen, 2016; Linden, Annemans et Heylighen, 2016; Masi et coll., 2011; McIntyre et Harrison, 2017; Pellerin et Coiré, 2017; Urist, 2016; Horwitz-Bennett, 2014.

¹⁵⁵ Située dans le nord de l'île de Montréal (NDA).

¹⁵⁶ Bossé et Bouchard, *supra*, note 144.

¹⁵⁷ *Cell door locking mechanism*.

Texas et en service dans pratiquement tous les établissements à haute sécurité en Amérique du Nord¹⁵⁸.

Tenues à l'écart de toute influence extérieure, puisque longtemps bâties loin des regards en zone rurale, bien des prisons finirent par se retrouver prises en étau par l'expansion des hameaux devenus tour à tour des centres urbains, opérant du même coup des changements architecturaux démontrant une fois de plus la distance prise entre ce qui fut la règle depuis deux siècles et la honte ressentie à travers ces quelques rafistolages cosmétiques dans le choix des formes et des couleurs de ce que cache l'emprisonnement entre ouvertures et espace fermé, spaciosité et confinement, liberté de mouvement et contrôle des allées et venues, chaleur et froideur, ambiance saine et malsaine, bienveillance et indifférence¹⁵⁹ comme c'est le cas en Catalogne ou dans les pays nordiques abordés plus loin. Paramètres imposés et antithèses à toute innovation architecturale pour celui ou celle qui chercherait à aller de l'avant sur sa planche à dessin lorsque le rôle dévolu de l'architecte dans de tels projets d'envergure est de se limiter, en tant qu'exécutant, à satisfaire les besoins de l'exploitant, de l'entrepreneur et de ceux qui en évaluent le bon déroulement. Dans *The architect's dilemma: A self reflection in understanding prison design and construction in private prison projects*, Giustina (2012), rapporte que des entretiens approfondis avec des architectes concernés par la question pénale, ont révélé les innombrables obstacles qu'il y avait quant à la réalisation de tels projets pour finalement être abandonnés sur la table. Hier, aujourd'hui et malheureusement encore pour de longues années, seule la peine continuera de définir jusque dans la pierre et le métal ce qu'est et doit être une prison¹⁶⁰.

Rivés aux aléas de l'histoire et à l'inexorable usure du temps, rien n'étant éternel, les bâtiments carcéraux finissent par être modifiés au gré des besoins et entretenus au prix d'onéreuses dépenses pour demeurer fonctionnels¹⁶¹ pendant que d'autres décrépissent ou sont sous-utilisés aux frais de l'État. Réduite à 25 cellules et malgré sa petitesse comparable à une prison de comté, la toute dernière prison militaire du Canada encore en activité et située sur la base d'Edmonton au coût annuel de 2 millions de dollars pour des services de maintenance et sa dotation permanente d'une vingtaine de plantons, n'a reçu qu'un seul

¹⁵⁸ (NDA).

¹⁵⁹ Combessie, 2010; Crawley, 2004; Demonchy, 2000; Herzog-Evans et coll., 2009; Kimme, Bowker et Deichman, 2011; Liebling, 2006; Salle, 2012; Zeisel, 2006.

¹⁶⁰ Dlugash, 2013; Johnston, 2000; Liebling et Arnold, *supra* note 23; McConville, 2000; Scheer, 2014.

¹⁶¹ Annexe C, *supra*, note 145.

détenu : une peine de 60 jours remontant au 16 avril 2019 ! Huit autres militaires furent sentenciés de quelques jours à trois semaines entre 2017 et 2018¹⁶². Quels types d'infractions peuvent bien justifier la présence d'un tel anachronisme et une telle perte de temps lorsque les tribunaux militaires n'ont pas compétence pour juger les crimes de sang ou de nature sexuelle ?

En ces temps aussi où les restrictions budgétaires servent de prétextes aux discours des politiciens de tout bord, combien il est étrange que l'on soit complètement figés et obnubilés par la paresse à ne pouvoir s'extraire de cette léthargie plus que séculaire lorsque des bâtisses aux noms tristement « mythiques »¹⁶³ sont devenues de véritables musées¹⁶⁴, tel le *Eastern State Penitentiary* de Philadelphie construit il y a un peu moins de deux siècles (1829-1971)¹⁶⁵. À l'époque, plus qu'un modèle, un phare en Occident; aujourd'hui, rien qu'un amas de ruines avec ses deux ailes ouvertes aux visiteurs à leurs risques et périls en raison des éboulis et des gravats qui, un peu partout, jonchent le sol. On peut même y voir la cellule d'Al Capone ou le fauteuil du barbier qui a occupé l'endroit pendant plus de quarante années de détention. Vestiges d'un temps révolu, débarrassées de leurs fantômes, quelques-unes de ces prisons s'inscrivent dans le patrimoine des hommes, terroirs servant aux romanciers en mal d'inspiration, de plateaux de tournage ou réquisitionnés en centres d'entraînement pour les forces de l'ordre. D'autres encore, se transforment en hôtels de luxe comme Malmaison Oxford en Grande-Bretagne (un quatre étoiles), en hôtels de charme comme le Liberty Hotel à Boston cité par la plateforme Trivago, Bastøen en Norvège, Het Arresthuis aux Pays-Bas¹⁶⁶, Sook Station en Thaïlande¹⁶⁷ ou en auberges de jeunesse : Långholmen en Suède, H1-Ottawa Jail Hostel au Canada ou Old Mount Gambier Gaol en Australie¹⁶⁸. Parodies poussées au comble de l'absurde, plusieurs vont même jusqu'à offrir 3 ou 4 nuitées avec jeux de rôle sous l'œil d'un ex-détenu déguisé en gardien, telle la prison de Trois-Rivières¹⁶⁹, de Tobolsk en Russie ou, frissons garantis selon les dires du site hôtelier, de Karostas en Lettonie¹⁷⁰. Oui, quelle triste ironie !

¹⁶² Cain, 2019.

¹⁶³ Sonjeons un instant à Alcatraz, au Eastern State Penitentiary, à l'Old Idaho, Sing Sing, West Virginia State et Yuma Territorial Prison pour les États-Unis; Kingston, Saint-Vincent-de-Paul ou Trois-Rivières au Canada; Pont-l'Évêque, Cayenne en France ou encore Cork City Goal en Irlande (NDA).

¹⁶⁴ Oleson, 2017; Renneville, Victorien et Sanchez, 2018; Soppelsa, 2010.

¹⁶⁵ Dolan, 2007; Kirn et Perrott, 2000.

¹⁶⁶ Giguère, 2015.

¹⁶⁷ Ahluwalia, 2017.

¹⁶⁸ Welch, 2017.

¹⁶⁹ Légaré, 2019.

¹⁷⁰ Baklitskaya, 2014.

A. Les recherches sur l'impact architectural

Toute architecture répond à une utilité, à un besoin : la maternelle garde les plus petits, l'école transmet un savoir, l'hôpital soigne des patients, l'usine fabrique des objets ou transforme des matières premières. Instrument de régulation des comportements, la prison et son architecture sont conçues et bâties pour contraindre et empêcher toute évasion. Elles n'ont pas pour vocation de séduire, d'être agréables ou accueillantes, ni même d'avoir un semblant d'humanité bien que soumises à la primauté du droit, du moins au Canada, mais imaginées et construites dans l'espoir que ceux qui l'habitent, le temps de la peine, n'y remettront plus jamais les pieds, même si, hélas, la réalité est toute autre¹⁷¹.

C'est au début des années soixante-dix, à la même époque de Rudolf Moos¹⁷² et sa fameuse approche sur la spatialité carcérale, qu'allait naître le concept de surveillance directe mise sur pied par l'*U.S. Federal Bureau of Prisons*. Une innovation qui mettait l'accent sur l'importance à maintenir un système interactif entre détenus et surveillants au sein des unités pavillonnaires, dans la cour, au réfectoire, au gymnase, dans les ateliers, y compris lors des rencontres avec les familles présentes lors des fêtes communautaires ou dans la salle des visites. À l'inverse du cadre traditionnel, la surveillance directe offrait au personnel le poulx de l'établissement en allant directement à la rencontre de chaque détenu là où il se trouvait, même les plus récalcitrants. Être partout à fois en assurant une supervision moins restrictive, plus souple, beaucoup, beaucoup plus efficace, parce que menée humainement par des gens de terrain et à des coûts opérationnels inférieurs aux normes habituelles de gestion¹⁷³. Plus centrée aussi sur la responsabilisation de tout comportement jugé répréhensible que sa punition, cette proximité voulue et fortement encouragée par la direction de l'époque avait pour but de maintenir le dialogue, d'échanger ouvertement, qu'il y ait eu ou non à l'origine un incident¹⁷⁴. Il n'était pas rare alors de voir un directeur d'établissement déambuler seul parmi la population, un bon mot par-ci, une poignée de main par-là. Des deux côtés de la barrière, la sous-culture venait de prendre du plomb dans l'aile.

¹⁷¹ Bensimon, 2018^a; Jewkes, 2013; Moran et Jewkes, 2015.

¹⁷² Professeur et chercheur à Stanford, voir *supra*, note 34.

¹⁷³ Yocum et coll., 2006; Werner, 2006.

¹⁷⁴ Approche humaniste à ne surtout pas confondre avec une forme de laxisme. Tout en gardant les mêmes prérogatives que tout autres gardiens, les AUR ne portaient pas d'uniforme, barrière symbolique liée à l'enfermement (NDA).

C'est pourquoi les agents de correction du Service correctionnel du Canada, dans les années 1970-1980, allaient se voir dotés d'un double rôle : surveillance habituelle et relation d'aide sous le nom d'*agent d'unité résidentiel* (AUR).

B. Des gardiens intervenants ?

Ces AUR, contrairement à leurs confrères assignés à des postes dits statiques (voir un peu plus loin), ne portaient plus d'uniforme et se voyaient affectés dans deux niveaux d'établissements (modéré et faible). Il y avait ceux qui allaient au contact avec les détenus, qui les accompagnaient lors d'une absence temporaire en partageant même un repas à l'extérieur alors que d'autres, au contraire, se retranchaient derrière leur fonction liée à la sécurité et telle que décrite explicitement dans leur convention collective¹⁷⁵. Mais ce climat avait ses contreparties : une implication nécessitant une plus grande présence et des écrits d'ordre administratif consignés au dossier de cinq à six détenus sous la responsabilité de chaque AUR. Tâches qui n'avaient plus rien de minimaliste si l'on en juge par l'obligation qui leur était imposée de tenir à jour des registres d'observation produits à différentes fins et remis dans des délais n'autorisant plus aucun retard, une présence lors des audiences de la Commission des libérations conditionnelles, une assistance du détenu en cas d'inculpation par la cour disciplinaire, le tout remis en bonne et due forme à l'agent de libération conditionnelle responsable d'une quarantaine de cas et de cinq à six AUR. Ceux qui, durant des années, avaient largement suffi à la tâche par des échanges verbaux et aux résultats beaucoup plus convaincants et directs que les premières cohortes universitaires qui allaient commencer à occuper tout le terrain, se sentaient soudainement engloutis par ces exigences requises par les nouvelles lois et procédures informatisées. Le clavier à la place du stylo...

De ces fastidieuses et interminables négociations entre qui fait quoi entre surveiller, contrôler, dissuader et consigner par écrit sa part de travail, ce qui était loin de plaire à tout le monde, allait naître l'agent de correction (ACI et ACII) avec retour du port de l'uniforme vert kaki pour tous puis, quelques années plus tard, bleu foncé de type paramilitaire (pantalon cargo, veste anti-balle¹⁷⁶ jusqu'aux insignes indiquant sur la chemise ou la boucle du ceinturon que l'agent en question est tireur d'élite ou membre d'une équipe d'intervention). De quoi alléger et rendre la communication plus harmonieuse...¹⁷⁷ Les premières femmes en

¹⁷⁵ Hatzitolios, 2017.

¹⁷⁶ Service correctionnel Canada, 2008^b.

¹⁷⁷ Voir le paragraphe suivant (NDA).

uniformes firent, elles aussi, leur apparition en atténuant la donne dans un monde d'hommes et en adoptant l'image d'une mère ou d'une grande sœur par substitution.

Dans son livre publié en 2017 et pour le moins accablant à l'encontre du Service correctionnel du Canada, Robert Clark, 30 années de service et ancien directeur de pénitencier dans l'Ouest canadien, rapporte que l'organisation se montre excessivement habile à dresser le portrait d'un modèle de réadaptation reposant sur l'impartialité, l'exemplarité et un professionnalisme où le personnel se voit tenu de rendre des comptes, alors que la réalité est toute autre¹⁷⁸. Des paroles que l'on retrouvera un peu plus loin lorsqu'il s'agira de plaintes et de recommandations émanant du Bureau de l'enquêteur correctionnel, toutes plus ou moins suivies –pour la *forme* et par *obligation*– par l'administration pénitentiaire. Pour la forme, parce que trop souvent réitérées sans grande amélioration d'une année à l'autre; quant à l'obligation, les autorités obtempèrent par pur souci de « transparence ».

C. L'éternel oublié en recherche : le personnel

Au regard des constructions d'établissements, des plans de réaménagements en vue de moderniser ou encore d'améliorer les infrastructures déjà existantes un peu partout en Occident¹⁷⁹, aucun texte n'aborde les besoins du personnel¹⁸⁰. Aucun. Sur 263 pages portant sur les directives techniques pour la planification et la construction de nouvelles prisons en provenance du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)¹⁸¹, seule une demi-page lui est consacrée ! Prévention de la délinquance et recherche d'un mieux-être de la personne détenue, oui et mille fois avec raison, mais inexistant quant à la place des employés au cœur de toutes les décisions prises et les risques encourus au jour le jour¹⁸². Personnel en uniforme et intervenants en civil répondent toujours présents à l'appel en assumant leurs rôles avec les moyens du bord et sans lesquels les prisons implosaient d'elles-mêmes, direction ou pas, mais les conditions de travail, aux yeux des autorités, apparaissent secondaires. Une prison, c'est d'abord les détenus, pas les employés, un peu comme si chaque établissement était doté d'équipes de surhommes et de surfemmes imperméables à la souffrance, à la rudesse de l'enfermement, à la monstruosité des lieux et à

¹⁷⁸ Clark, 2017.

¹⁷⁹ Bar American Association, 2018; Delaney et coll., 2018; Gilbert, 2011; Gouvernement du Canada, *supra*, note 141; Pishko, 2017; Prison Reform Trust, 2019; Vessela, 2017.

¹⁸⁰ Marzano, Ciclitira et Adler, 2012.

¹⁸¹ United Nations Office for Project Services, 2016.

¹⁸² Bensimon, *supra*, note 8; Werner, 2012.

la charge de travail de plus en plus technique, de moins en moins clinique et surtout inexistant sur le plan humain.

Je ne saurais omettre, parmi les recherches les plus récentes entourant l'architecture carcérale et ses affects tant sur les détenus que sur le personnel, six travaux majeurs, dont trois provenant d'un cadre universitaire :

- 1) La thèse de Ouard publiée en 2010 : *L'hétéropologie du monde carcéral*;
- 2) Suivie en 2013 du mémoire de Reese et Bondgaard Mortensen : *Nuuk Correctional Institution: A re-introduction of an original idea*. À ma connaissance, le seul document où le mot *staff* -et dans le bon sens du terme- est cité à 61 reprises;
- 3) La thèse de Scheer en 2016, ayant pour titre : *Conceptions architecturales et pratiques spatiales en prison. De l'investissement à l'effritement, de la reproduction à la réappropriation*;
- 4) En 2017, *Wellbeing in prison design. A guide* de Bernheimer, O'Brien et Barnes;
- 5) Suivi la même année d'un collectif intitulé : *The Routledge international handbook of forensic psychology in secure settings* sous la direction de Ireland et coll.,¹⁸³;
- 6) Puis, en 2018, de *Typologie prison* de Wilkinson.

D'autres chercheurs comme Jewkes¹⁸⁴, Beijersbergen¹⁸⁵ ou Moran¹⁸⁶ se sont largement fait connaître sur cette relation triangulaire entre architecture, détenus et employés.

En attendant, la prison est aussi un lieu de travail pour des dizaines de milliers de professionnels, mais qui sont-ils ? Que savons-nous quant à leurs rôles, leurs responsabilités, leurs fonctions et devoirs dans un décor qu'ils préfèrent taire, mais dans lequel, à plus ou moins longue échéance, a et aura ses inévitables contrecoups sur leur santé physique et leur bien-être ?

¹⁸³ Parmi plusieurs textes de ce collectif, retenons : *"The psychological and emotional effects of prison on prison staff"* de Arnold, 2017.

¹⁸⁴ *An introduction to "doing prison research differently"* (2014).

¹⁸⁵ *A Social Building? Prison Architecture and Staff-Prisoner Relationships* (2016).

¹⁸⁶ *"Doing time" in carceral space: Timespace and carceral geography*.

II. Les cinq principaux acteurs sociaux travaillant au sein des établissements fédéraux

Au 31 mars 2018, ils étaient 13 830 membres, soit 77 % de l'ensemble du personnel du Service correctionnel du Canada à être répartis dans 43 pénitenciers¹⁸⁷. Parmi ces employés assignés en établissement, cinq catégories de professionnels. En nombre et par ordre décroissant : les agents correctionnels, le personnel infirmier, les agents de programmes, les agents de libération conditionnelle suivis à la toute fin par les instructeurs¹⁸⁸.

A. Les agents de correction AC I et AC II

Intervenants de première ligne portant l'uniforme et ayant pour statut celui d'agent de la paix tel que défini dans le Code criminel du Canada¹⁸⁹, 7 374 d'entre eux (soit 41 % du total des effectifs affectés en établissements) ont pour fonctions premières de maintenir et d'assurer la sécurité des lieux, de répondre aux besoins de la population, que cela soit les repas, les douches, les déplacements, les escortes à l'extérieur, les transferts, les facilités d'accès pour les appels téléphoniques et les visites. Après deux mois de formation, ce sont les seuls à vivre au rythme de la population et avec elle, aux affres et vicissitudes de l'emprisonnement dans une architecture peinte aux couleurs de l'ennui.

Premiers témoins de tout ce que les détenus vivent, ressentent, endurent : les Noël, Jours de l'An et anniversaires qui ne passent plus, l'impuissance à répondre quoi que ce soit lorsque les enfants sont parfois placés en foyers d'accueil par la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) lorsqu'un des deux parents est aux prises avec une peine d'emprisonnement et le second face à des accusations en instance; et puis les deuils, les demandes de divorce ou de séparation déposées dans la pile de courrier qui ne diminue pas faute d'accès aux ordinateurs et téléphones cellulaires (strictement prohibés), la solitude, les abandons après 10, 15, 20, 30 années passées derrière les barreaux et comme si tout cela n'était pas suffisant, à la violence, celle que l'on devine même si le détenu se cache pour pleurer, celle qui n'est jamais rapportée parce que personne n'a rien vu, rien entendu et celle qui se nourrit de cette latence

¹⁸⁷ Chiffres n'englobant ni les psychologues (une moyenne de 2 par établissement), les occasionnels, les stagiaires, les étudiants engagés pour la période des vacances ni les 7 000 bénévoles (Sécurité publique Canada, *supra*, note 39).

¹⁸⁸ N'étant pas ou rarement en contact avec la population carcérale, sont exclus les 1 962 (10,9 %) employés assignés au soutien administratif (Sécurité publique Canada, *op.cit.*).

¹⁸⁹ Code criminel (L.R.C. (1985), ch. C-46). Définitions et interprétation - Agent de la paix (b).

métastatique toujours prête à exploser. S'il y a bien une forme de clivage pouvant se cristalliser au fil du temps et à travers elle, l'apparente banalité de la tâche, personne ne peut s'habituer à ces drames dans un décor qui ne fait qu'amplifier sous étuve toutes les facettes de la misère humaine dans ce qu'elle a de plus cru.

Tel qu'énoncé, ces agents en uniforme se divisent en deux groupes et sur trois quarts de travail (jour, soir, nuit), sept jours sur sept, 365 jours par an :

- 1) L'agent de correction I (AC I) est responsable de la surveillance *statique* (postes de contrôle, armés ou non, escorte, patrouille, transferts, rondes de nuit). Il n'a pas ou peu de contact avec la population. Pour plusieurs, surtout ceux en fin de carrière et parfois découlant d'un incident les ayant menés à limiter au maximum leurs interactions avec les détenus, occuper seul un poste de contrôle sur un quart de nuit entouré d'une soixantaine de cellules fermées à double tour, relève d'un choix personnel permettant souvent un deuxième emploi. Décomptes officiels, rondes aux deux heures de minuit à 7h du matin, le temps passe sans qu'il se passe quoi que ce soit d'anormal parce que sans bruit...
- 2) Puis l'agent de correction II (AC II) assigné à la surveillance *dynamique*. En plus du contrôle des activités de jour, de soir et des fins de semaine, l'AC II demeure en interaction avec la population en assumant son rôle de surveillant, en veillant aux services de base, à la réception des requêtes, aux résolutions de conflits qui, aussi mineurs puissent-ils paraître, peuvent rapidement dégénérer. Faisant également partie de l'équipe de gestion de cas et à ce titre, donnant des instructions aux ACI pour assurer la conformité des politiques et procédures courantes, l'ACII a le devoir de consigner et de partager ses registres d'observation avec le quart de travail suivant et, s'il y a lieu lorsqu'il s'agit de situations critiques, avec la direction et/ou le personnel clinique (agents de libération conditionnelle et psychologues).

Depuis les tous premiers articles de recherche parus dans le courant des années 1970, les travaux portant sur les conditions de travail en milieu pénitentiaire reposent presque essentiellement sur l'agent de correction (*correctional officer*)¹⁹⁰. Un métier que personne ne

¹⁹⁰ Bensimon, *supra*, note 15; Combessie, 2009; Dignam, Barrera et West, 1986; Dowden et Tellier, 2004; Ferdick et Smith, 2017; Froment, 2003; Gordon et Stichman, 2016; Gould et coll., 2013; Hughes et Zamble,

choisit et qui ne peut s'apprendre qu'une fois sur le terrain. Certains le pratiquent avec dévouement, droiture, humanisme, respect; d'autres n'en voient que l'aspect extrinsèque en se bornant à un rôle de surveillance (salaire, avantages sociaux, heures supplémentaires), mais très rares sont ceux qui, après avoir terminé leur quart de travail, oseront rentrer chez eux l'uniforme sur le dos. La plupart préfèrent le laisser au vestiaire. Logeant souvent à proximité de leur lieu de travail, ce détail apparemment anodin ne relève pas d'une question liée à la sécurité ni à l'hygiène de l'employé une fois hors des murs, mais bien dans sa représentation et l'interprétation négative trop souvent associée au monde de la fiction. Moulin et Sévin¹⁹¹ mentionnent que l'image dévalorisée de la profession et le malaise qu'elle engendre sur le plan social, provoquent de nombreux heurts à l'égard des autorités qui ne seraient là que pour veiller à ce que le cadre légal soit strictement observé, appliqué sans faire de vague, mais sans pour autant intervenir pour mettre en valeur ceux et celles qui en assurent la pérennité. Ce regard condescendant de la part de la direction à leur rencontre, ils le ressentent aussi chez d'autres catégories de professionnels¹⁹². Le titre reflétant chez certains intervenants cliniques l'illusion de mieux connaître les détenus.

Dans une société où l'on hurle facilement à la vengeance et au lynchage, mais où personne ne veut être bourreau, l'image reçue est pleine de paradoxes, de contradictions, de sentiments et de ressentiments mitigés souvent inexplicables entre l'altruisme, la culpabilité face aux méandres de l'enfermement et sa projection sur l'éphémère. La vie, la liberté jusqu'à un certain point puis la mort dans ce qu'elle a de plus égalitaire pour chacun d'entre nous.

Geôliers, gardiens, agents de correction, surveillants et pour ceux qui leurs font face, screws, morceau de cochon, badges, porte-clefs, gaffes, matons, mots péjoratifs qui ont tous leurs origines dans le jargon populaire repris dans la littérature et au cinéma –tout comme pour la police– et qui perdure sans que l'on ne sache trop comment ni pourquoi, même s'il est vrai que le voyou attire plus qu'un premier de classe ! En effectuant une recension du monde cinématographique ayant pour thématique le monde des prisons, sur plus de 180 titres et après en avoir visionné plus d'une soixantaine prises au hasard, je n'ai relevé aucun film qui pouvait les épargner, de *Riot of cell block 11* sorti en 1954¹⁹³ en passant par *The shawshank*

1993; Johnson, 202; Launay et Fielding, 1989; Luymes, 2019; Lombardo, 1981; Mbanzoulou, 2000; Morgan, Van Haveren et Pearson, 2002; Robinson, Porporino et Simourd, 1997; Schaufeli et Peeters, 2000; Triplett, Mullings et Scarborough, 1996; Viotti, 2016; Weinrath, 2016; Whitehead et Lindquist, 1986.

¹⁹¹ Relations professionnelles en établissement pénitentiaire (2010).

¹⁹² Clark, *supra*, note, 178.

¹⁹³ Film de Don Siegel.

redemption en 1994¹⁹⁴, *Felon* en 2008¹⁹⁵ jusqu'à *Sulla mia pelle* en 2018¹⁹⁶. Cette surreprésentation où s'enchevêtrent pêle-mêle sadisme, exactions, corruption et sévices sexuels, véhicule un message exécrationnel envers un métier d'ordre public dont les répercussions ne peuvent que renforcer l'omerta¹⁹⁷. Une omerta qui se résume textuellement en une seule phrase :

« Ici, on forme une équipe, on s'serre les coudes et on ferme sa gueule, car tu vois en face, ce ne sont pas des enfants d'école, mais un maudit gang de criminels qui sait se servir des lois pour nous harceler ! »

Contrairement au juge qui ne vivra jamais avec celui qu'il a condamné, ne verra poindre l'ombre de sa souffrance ni les cris de sa colère et à qui personne non plus ne viendra demander de transporter à 3 h du matin le corps d'un détenu qui vient de s'ouvrir les veines et encore moins d'intervenir pour en séparer deux autres qui cherchent à s'entretuer, l'agent en uniforme demeure celui qui voit, qui sait et qui entend ce que tous les autres ignorent.

Un détenu abordera rarement un employé en uniforme de la même façon qu'il le fera face à un agent de libération conditionnelle ou un psychologue. À chaque rôle et fonction, sa liste de désavantages et d'inconvénients, ses forces et faiblesses. La vie carcérale, telle que trop souvent ignorée par le personnel clinique, ne commence qu'à la tombée du jour, surtout le vendredi lorsque le quart de 15h vient de quitter les lieux, que les derniers bureaux et salles de classe s'éteignent un à un vers 17h et que la longue, très longue fin de semaine suinte entre les murs, les corridors, les salles communes, les portes qui donnent accès aux unités en claquant entre deux hurlements mêlés ici et là de rires, d'une sonnerie de téléphone pour une urgence, d'une civière qui traverse précipitamment une cour avec ou sans boucliers. Cela aussi, l'homme en uniforme est seul à en être témoin jour après nuit et dont les paroles, plus que les écrits, ne figureront jamais sur la table à dessin d'un architecte et encore moins sur le bureau d'un ministre... Il est étrange que personne n'ait jamais songé à leur demander comment dessiner une prison idéale, un endroit qui la rendrait plus vivable avec moins de barrières entre *méchants* d'un bord et *gentils* de l'autre, mais des professionnels accompagnant en toute sécurité et humanité ceux qui ont tué, violé, agressé, trafiqué, escroqué ou volé, à réfléchir sur leur avenir.

¹⁹⁴ Film de Frank Darabont.

¹⁹⁵ Film de Ric Roman Waugh.

¹⁹⁶ Film d'Alessio Cremonini.

¹⁹⁷ Bennett, 2006; Bougadi, 2016; Cheliotis, 2010; Vickovic et coll., 2013; Waid-Lindberg et coll., 2015; Wilson et O'Sullivan, 2004.

Posture passive dans un poste de contrôle aux consoles électroniques à ouvrir et à fermer des portes avec tout ce que cela implique dans l’alternance de temps d’attente et de suractivité face à 300 détenus, l’étude de Lois et de Todak¹⁹⁸, indique qu’au moins 20 % des agents de correction présenteraient des taux de stress équivalant à celui des troupes en Irak ou en Afghanistan et infiniment plus élevés que dans tout corps policier, ces derniers n’étant pas constamment au contact avec la délinquance. Arrêter un suspect, lui lire ses droits, le menotter pour le conduire au poste avant de comparaître devant un juge est une chose sans grands lendemains ; le garder emprisonné des années entre quatre murs, un tout autre monde. D’autres recherches ont pu démontrer que les établissements à sécurité élevée¹⁹⁹ génèrent chez ce groupe d’employés une plus grande détérioration en termes symptomatologique, psychique,²⁰⁰ et trouble de stress post-traumatique (TSPT)²⁰¹ liés à une multitude d’incidents. Au sein des pénitenciers et en raison de la longueur des peines, près d’un employé sur 20 en souffrirait. Entre 2011 et 2016, 357 cas recensés, chiffres largement sous-estimés aux dires du président du syndicat des agents correctionnel du Canada²⁰². En 2018, selon un rapport officiel émanant des autorités, 36 % des agents en uniforme seraient touchés par le TSPT. Un état pouvant conduire la personne au suicide si elle n’est pas rapidement diagnostiquée²⁰³. Des faits qui n’intéressent guère le cinéma ni les téléséries du samedi soir où tout se règle en moins d’une heure et pourtant, il y en aurait long à raconter...

Concernant cette profession de mal-aimés et très mal connue, en août 2002, j’avais été détaché de mes fonctions cliniques après plus de quinze années passées dans plusieurs établissements fédéraux, dont deux classés à sécurité élevée, pour occuper un poste de chercheur au sein d’une unité opérationnelle. Objectif : conduire une recherche longitudinale portant sur les changements comportementaux et attitudinaux de 147 recrues (futurs agent(e)s correctionnels) entre la première et la dernière journée de formation après sélection dans un des cinq collèges liés à la profession puis, une fois sur le terrain, après 3 mois, 6 mois et un an pour les trois niveaux de sécurité dans chacune de cinq régions administratives²⁰⁴. Dix-neuf échelles actuarielles la composent, de l’attitude ou de la motivation à l’égard du travail correctionnel, en passant par la dissuasion, la coercition, le soutien des supérieurs

¹⁹⁸ *Prison employment and post-traumatic stress disorder: Risk and protective factors* (2018).

¹⁹⁹ Le niveau de sécurité élevé est l’un des prédicteurs de violence (Ricciardelli et Sit, 2016).

²⁰⁰ Bierie, 2012; Roy et Avdija, 2012.

²⁰¹ CorrectionsOne.com, 2018; Public Affairs, 2018; Silliker, 2018.

²⁰² MacIvor, 2017.

²⁰³ Klowac, 2019.

²⁰⁴ Pacifique, Prairies, Ontario, Québec et Atlantique (NDA).

hiérarchiques, les conflits de rôle, l'empathie, la satisfaction ou le stress au travail²⁰⁵. Probablement la recherche la plus complète jamais effectuée à ce jour sur l'étude d'une profession et en l'occurrence, sur le métier d'agent correctionnel. Boîte de Pandore, seule la question de l'architecture fut, sur ordre des autorités, éliminée par crainte des retombées et d'une avalanche de demandes de congé maladie que cela pourrait entraîner d'est en ouest...

B. Le personnel infirmier

Parmi tous les membres du personnel présents en établissements au 31 mars 2018, 1 019 (5,7 %)²⁰⁶ d'entre eux étaient assignés à une infirmerie sur un quart de travail (uniquement de jour). En cas d'urgence la nuit, les fins de semaine ou durant les jours fériés, ils demeurent à tour de rôle sur une liste d'appel. Médecins et au besoin psychiatres font partie du personnel vacataire sur un horaire précis.

Après le choc frontal avec l'architecture de l'établissement qui sera sienne des années durant, une première fouille à nu, une prise de photo anthropométrique de face comme de profil, la remise d'un document à signer quant aux formalités d'usage et règlement interne, le détenu rencontrera le personnel infirmier dans les trois ou quatre jours suivants son arrivée à des fins d'ouverture de dossier médical et pour établir un bilan de son état de santé. Le médecin n'est vu qu'en cas de nécessité. Infirmières et infirmiers doivent en permanence composer avec diverses situations à la fois complexes, non sans risques et en général assez éloignées des hôpitaux, surtout en région : problèmes de santé mentale, toxicomanie, sevrage, automutilation, tensions interculturelles de plus en plus fréquentes, propagation de maladies infectieuses²⁰⁷, utilisation abusive de médicaments avec ou sans ordonnance, blessures lors d'une rixe auxquelles viennent s'ajouter les violences verbales et les menaces menant parfois à un passage à l'acte à l'encontre des employés présents sur place. Leurs fonctions ne s'arrêtent pas à la porte de l'infirmerie, puisqu'ils sont appelés à s'assurer du suivi médical en faisant la tournée des unités.

²⁰⁵ Trois rapports de 613 pages (Bensimon, 2006^a; 2006^b; 2004).

²⁰⁶ Sécurité publique, *supra*, note 39.

²⁰⁷ La prévalence du VIH et de l'hépatite C chez les détenus canadiens (prisons et pénitenciers), est considérablement plus élevée que dans l'ensemble de la population (Bureau de l'enquêteur correctionnel, 2019^a).

Tout employé étant assujéti à la sécurité des lieux, la priorité pour chaque établissement, sauf incident majeur, les soins de santé ne sont pas prépondérants²⁰⁸. Plusieurs études dépeignent cette carrière peu conventionnelle dans l'univers des soins de santé²⁰⁹. Aux prises avec des problèmes similaires rencontrés dans bien des hôpitaux à l'extérieur des murs, le personnel infirmier en milieu fermé se voit en plus contraint aux mêmes tensions et dans des proportions presque identiques à celles ressenties par les agents correctionnels : intervention d'urgence liée à l'imprévisibilité d'un incident, assistance pour une extraction de cellule au cas où la situation dégénérerait, surcharge de travail, pression, comptes-rendus écrits et détaillés dans les règles de l'art, manque de considération, ambiguïté entre deux notions, celle de *détenu* pour le personnel en uniforme et celle de *patient* pour l'infirmier ou infirmière²¹⁰. Chez le personnel infirmier, bien des facteurs peuvent conduire à un état d'épuisement lorsque les exigences finissent par excéder les capacités de l'employé à y faire face²¹¹. Certains restent, d'autres abandonnent. Le décorum d'une infirmerie en milieu carcéral, n'y est pas étranger. Il se remarque par l'étroitesse des lieux, généralement une cellule d'observation pour tout un établissement, parfois deux aménagées en cas d'urgence, une salle avec table d'examen médical, deux ou trois civières, un bureau, un cabinet sous clé pour les médicaments, quelques chaises et une absence totale du moindre espace privé.

Au même titre que chacune des cinq catégories d'employés susmentionnées, tous mangent à l'endroit même où ils travaillent, que cela soit devant son ordinateur, dans un poste de contrôle ou sur le coin d'une table au milieu des dossiers médicaux, des corbeilles à déchets et l'odeur du désinfectant. Pour des raisons d'économie, et depuis 2005, il n'y a plus aucun repas destiné au personnel²¹². Chacun apporte sa nourriture. À la morosité ambiante et du peu d'espace pour ces quelques milliers d'employés, une communication en vase clos d'un département à l'autre. Tous finissent à la longue par s'y faire. N'attendent ni ne demandent plus rien; d'autres encore comptent les années qui les séparent de la retraite et le lundi pour les plus jeunes, c'est vivement vendredi !

²⁰⁸ Alderson et coll., 2013; Lay, 2017; Noto-Migliorino, 2018; Walsh, 2009.

²⁰⁹ Bennett et coll., 2010; Devaud et coll., 2005; Ferstz et Hickey, 2013; Garland et McCarty, 2009; Gordon et Stichman, 2016; Mulay, Kelly et Cain, 2017; Perron, Holmes et Hamonet, 2004; Prison Reform Trust, *supra*, note 177; Simpson, McMaster et Cohen, 2013; Steffel, 2018; Webster, 2019; White, Jordens et Kerridge, 2014.

²¹⁰ Ginsberg, 2018; Nurse, Woodcock et Ormsby, 2003; Reichert, 2017.

²¹¹ Zaft, 2002.

²¹² Service correctionnel Canada, 2019^a.

C. Les agents de programmes

Au 31 mars 2018, 872 (4,8 %) membres du personnel présents en établissements s'occupaient de fournir divers programmes aux détenus après identification des besoins inscrits au Plan de traitement par l'agent de libération conditionnelle²¹³. Ces programmes contingentés, s'adressent à des groupes de 10, 15, voire 20 détenus rassemblés en demi-cercle dans une salle de classe, un gymnase ou un local servant habituellement de chapelle. Formule que l'on retrouve ailleurs avec les alcooliques ou les narcotiques anonymes, mais dans une atmosphère beaucoup moins fraternelle puisque le dévoilement de l'agir criminel se fait au vu et au su de tous et que l'acte de présence sert de gage conditionnel vers la sortie...

Les interactions sont dirigées à la chaîne avec très peu d'initiatives personnelles. Souvent sans formation ni diplôme (exigence non requise pour ce type d'emploi), l'agent de programme, quels que soient sa bonne volonté et son dynamisme, se rapproche beaucoup plus d'un animateur de groupe que d'interventions dites « thérapeutiques ». Il n'en demeure pas moins qu'il est seul et souvent à la merci de détenus négatifs, de meneurs réfractaires affichant une résistance à prendre ouvertement la parole devant un auditoire à l'affût d'un détail plus incriminant qu'un autre, au refus de coopérer, aux sarcasmes, aux abandons, aux échecs. De tous les intervenants, il est celui qui est le moins reconnu, surtout au sein d'établissements à sécurité élevée où les programmes sont perçus –non sans raison– comme un simple dérivatif envers des détenus qui en sont à leur troisième, voire quatrième terme pénitentiaire²¹⁴.

D. Les agents de libération conditionnelle

Au 31 mars 2018, ils étaient 639 (3,6 %) agents de libération conditionnelle (ALC)²¹⁵ présents en établissements. Groupe qui a également pour statut celui d'agent de la paix tel que défini dans le Code criminel du Canada. La quasi-totalité des rapports d'analyse du comportement criminel, de recommandations aussi bien positives que négatives à des fins de placements et de transferts pénitentiaires, de préparations de cas en vue des audiences devant les membres de la Commission des libérations conditionnelles, de visites familiales privées, de suivis entre l'admission et l'élargissement dans la communauté, autrement dit de l'entité

²¹³ Sécurité publique, *supra*, note 39.

²¹⁴ Par termes pénitentiaires, s'entend toute peine ayant mené le sujet à expiration légale de cette dernière (Bensimon, 2018^a).

²¹⁵ Sécurité publique, *supra*, note 39.

du dossier à travers neuf types d'évaluations distinctes, repose sur leurs épaules. Beaucoup ont un diplôme de premier cycle en criminologie (principalement au Québec) ou en travail social dans l'Ouest canadien. Bien qu'ils n'aient pas de réel pouvoir décisionnel, ils demeurent imputables et sont les premiers responsables pour chaque cas qui leur est assigné (en moyenne de 30 à 40 détenus selon les établissements).

Ils travaillent également seuls dans des bureaux individuels éloignés des aires d'habitation, quelquefois situés au cœur des unités pavillonnaires ou regroupés dans une pièce commune avec parois amovibles rappelant un peu l'ambiance d'une salle de rédaction avec tables et ordinateurs en vis-à-vis ou derrière des cubicules. Là où les murs l'emportent sur l'employé, même une fois attiré à un bureau inscrit à son nom, c'est l'absence de personnalisation, des pièces les unes à côté des autres dépourvues du moindre ornement qui pourrait en adoucir les parois et peut-être inciter l'interlocuteur, parfois au très lourd dossier, à relâcher la tension et s'ouvrir en entrevue. Si l'uniforme de l'agent de correction représente le symbole de la peine privative de liberté aux yeux de la population carcérale, l'ALC est perçu comme celui qui l'y maintient, d'où cette constance à être le pivot de toutes sollicitations, de relations d'ordre utilitariste, de harcèlements, de plaintes provenant de délinquants beaucoup plus structurés que désorganisés, mais tous plus ou moins rôdés aux questions-réponses depuis l'adolescence. Une profession qui exige un minimum d'équilibre, de caractère et de très grandes qualités humaines là où, parfois, la terre peut rapidement s'ouvrir sous ses pieds²¹⁶.

À la désolation et au crouppissement de ces longs et tristes corridors imprégnés d'odeurs de cire à plancher, d'eau de Javel et de sueur : l'effet vicariant. Cet état d'épuisement que l'ALC ne ressent pas toujours sur le coup alors qu'il prend sa source au-delà des limites à tout entendement à écouter et à tenter de décrire à longueur de semaine ce que l'homme est capable de faire à son prochain. Des détails en filigrane parce que sans cri, sans pleurs, sans supplication, sans photo concernant les victimes, mais qui resurgissent à travers les lignes qu'il lui faut sans cesse refouler pour tenter de demeurer au plus près de l'objectivité, si tant elle existe, et ne pas se laisser entraîner là où tout devient noir et parfois insoluble.

En 2017, dans une étude portant sur les expériences de travail avec du matériel dépassant le seuil de tolérance (référence faite aux rapports de police et du médecin légiste en

²¹⁶ Bensimon, 2016.

cas d'homicide, aux registres médicaux pour les agressions sexuelles et les voies de fait grave, aux déclarations des victimes, aux autorévélation du détenu après des heures d'entrevue ou d'interrogatoire, et le cas échéant, à la médiatisation du sujet lors de son arrestation et durant son procès) et, tel que souligné à travers les pages dudit document –*dans un environnement traumatisant*–, 1 600 répondants, soit 80 % des agents de libération conditionnelle du Service correctionnel du Canada²¹⁷, indiquèrent avoir vécu au moins un des symptômes suivants²¹⁸ : dépression, consommation accrue d'alcool et de drogues, habitudes alimentaires malsaines et problèmes relationnels conflictuels; 72 % rapportent devoir composer avec l'insomnie, l'hypervigilance, la méfiance, la désensibilisation, la peur, l'anxiété. À cette exposition quotidienne aux antipodes de la joie de vivre, la sous-culture, celle du côté des autorités. Des autorités qui considèrent ce type de plaintes comme un signe de faiblesse²¹⁹. L'agent peut très bien refuser de rencontrer un détenu pour une ou plusieurs raisons qu'il devra expliquer par écrit et voir ainsi le dossier transféré à un autre de ses confrères, mais que la situation se reproduise une seconde fois et la direction se posera la question suivante : est-ce que l'employé en question est ou non à sa place ? L'évaluation de rendement en tiendra compte. Des situations où il est pratiquement impossible pour l'employé de quitter l'enceinte aux murs gris, ne serait-ce que pour s'oxygéner l'esprit, voir, penser à autre chose qui pourrait l'aider à relativiser ce qui n'aurait sans doute pas lieu d'être dans un tout autre environnement. C'est dans ces moments de grande vulnérabilité, que tous ces mots, ces phrases, ces images que personne ne peut même imaginer, que l'employé réalise où il se trouve. Comme on dit souvent dans le milieu : « *bagnards et membres du personnel, chacun fait son temps dur.* » Maladies professionnelles aggravées par un cadre imprégné d'ondes négatives propres à tout milieu fermé.

Dans un second sondage effectué la même année auprès du Service correctionnel du Canada, non plus par le syndicat de la fonction publique fédérale, mais sous les auspices du gouvernement qui voulait en savoir un peu plus sur ses fonctionnaires : 70 % des répondants déclarèrent ne plus être en mesure de protéger suffisamment le public en raison d'une surcharge de travail²²⁰; que le milieu s'avérait malsain pour 52 % d'entre eux; que le niveau

²¹⁷ Chiffres comprenant les ALC en établissement et dans la communauté (NDA).

²¹⁸ Ce sondage ne fait aucune distinction entre les réponses d'un répondant ayant deux ans de service et un autre qui en serait à sa vingt-cinquième année ni le nombre d'années passées dans un même établissement (NDA).

²¹⁹ Syndicat des employé-e-s du Solliciteur général, *supra*, note 58.

²²⁰ L'Enquêteur correctionnel du Canada, dans un document de 33 pages rapporté par White (2019), mentionne qu'il y a autant d'employés que de détenus dans les pénitenciers (ratio de 1 employé pour 1 détenu alors qu'en Europe ce ratio serait de 1 employé pour 3,5 détenus et aux États-Unis, de 1 pour 4,4 détenus). Cette

de stress était trop élevé pour 48 % et 66 % dénonçaient le harcèlement des supérieurs hiérarchiques dont ils étaient régulièrement victimes²²¹. Tout cela fait beaucoup pour une organisation qui croit être à l'avant-garde du progrès. Personne ne peut travailler impunément dans les décombres de l'âme humaine, de la honte, du déni et de la déchéance sans en ressentir les contrecoups jusque dans les moindres recoins de sa propre vie sociale, affective et libidinale, surtout pour ceux et celles qui travaillent continuellement avec des délinquants sexuels. Une fois de plus, une réaction décuplée par l'artificialité et la laideur des lieux entre surveillés et surveillants²²².

E. Les instructeurs

Dernier groupe, les instructeurs. Au 31 mars 2018, ils étaient 352²²³ en établissements, dont 135 éducateurs à plein temps, soit trois enseignants par établissement alors que 75 % de la population carcérale canadienne n'a aucun diplôme d'études secondaires²²⁴! Dans deux, trois pièces aux murs nus et parfois sans fenêtres, composées chacune d'une dizaine de tables et autant de chaises, d'un tableau et d'un simple bureau occupés par le premier venu, astreint à des horaires irréguliers rythmés aux aléas du pénitencier et en l'occurrence des fiches de présences à moitié remplies parce qu'untel est en détention, l'autre au palais de justice pour des causes pendantes ou encore à l'infirmerie pour un bras cassé, le personnel enseignant ignore généralement tout de la nature des dossiers concernant ceux qui lui font face. Leur tâche ? Enseigner à des adultes qui ont quitté les bancs d'école à peine sortis de l'adolescence. Comme beaucoup d'autres, aucun n'est formé pour y travailler²²⁵. Pour les ateliers, l'outillage sert de décor naturel. Certains instructeurs sont d'anciens gardiens, quant aux interactions avec les détenus, elles sont celles qui séparent l'arbre de l'écorce.

Généralement peu valorisés et contrairement au personnel clinique (ALC et psychologues inclus), il s'agit du seul groupe de professionnels à obtenir, et de loin, des résultats concrets et parfaitement mesurables dans le temps.

présentation à la fois réductrice et volontairement simpliste ne tient aucunement compte de la réalité. Ceux et celles qui évaluent l'agir criminel, assurent un suivi et préparent les détenus à leurs sorties ne sont que 639 (soit 3,6 % des 13 830 membres du personnel en établissement) (NDA).

²²¹ Gouvernement du Canada, 2018^b; Wright, 2019^a.

²²² Bensimon, 2012^a; Canino, 2008; Farrow, 2004; Gonzales, Schofield et Hart, 2005; Finn et Kick, 2005; Phillips, 2014; Pettus-Davis et Severson, 2013; Pitts, 2007; Slate, Wells et Johnson, 2003; Templeton et Satcher, 2007; Wozniak, 2002.

²²³ Sécurité publique, *supra*, note 39.

²²⁴ Bureau de l'enquêteur correctionnel, 2019^a.

²²⁵ Febrer, 2011; Metzger, 2015; Milly, 2004.

III. Confrontée à la pénurie de places disponibles, quelle sera à court terme la nature de ces impacts sur ces cinq catégories d'employés ?

Bien que le nom et la réputation de chaque établissement soient liés à son histoire, une histoire marquée sous le sceau d'émeutes, d'évasions spectaculaires, de prises d'otages, de meurtres et de figures notoires ayant fait la une des médias, le travail demeure exactement le même pour les trois niveaux de sécurité. À la régularité de ces tâches, nombre de variables déjà bien présentes à l'intérieur des murs auront d'importantes répercussions d'ici les prochaines années : une gestion des opérations et la mouvance d'un profil carcéral qui n'est plus celui des années quatre-vingt.

A. Quelles sont ces variables ?

- 1) Réformes de la justice pénale avec durcissement ou assouplissement des peines, la population carcérale n'ira qu'en augmentant puisque sans autre alternative que de maintenir les courtes peines d'emprisonnement pour des délits de nature acquisitive alors qu'elles pourraient faire l'objet d'un encadrement plus serré et à bien moindres frais à l'extérieur des murs sans pour autant en augmenter les risques pour la sécurité du public²²⁶;
- 2) Mise en application de nouvelles lois et directives exigeant une adaptation immédiate du personnel traitant et une validation de projets pilotes pour la mise en œuvre de nouveaux outils et échelles d'évaluation²²⁷;
- 3) Multiplication des opérations policières d'envergure contre le crime organisé et les bandes criminelles auxquelles s'additionnent des profils lourdement problématiques et de plus en plus difficiles à gérer. Situation où l'emprise et la domination de criminels notoires sur le reste de la population d'un établissement²²⁸ et le nombre de bandes criminelles antagonistes ne peuvent être séparées les unes des autres par manque d'espace : officiellement, près de 700 groupes criminels recensés au Canada et dont les ramifications corrompent l'ensemble des activités économiques du pays²²⁹;

²²⁶ Bronskill, 2018.

²²⁷ Référence faite ici à la loi intitulée : *Loi protégeant les Canadiens en mettant fin aux peines à rabais en cas de meurtres multiples* et devant laquelle aucun professionnel n'est préparé à y faire face (NDA).

²²⁸ Harris, 2018^a; Lejtenyi, 2016.

²²⁹ Decker et coll., 2013; Parker, 2015; Preston, Carr-Stewart et Bruno, 2012; Stone, 2012.

- 4) Recrutement par le crime organisé de personnes de plus en plus jeunes et si possible sans antécédent criminel pour remplacer ceux placés à l'ombre des barreaux²³⁰;
- 5) Recrudescence des délits de violence (en 2017, 69,5 % des détenus sous juridiction fédérale purgeaient une peine pour crime(s) contre la personne)²³¹;
- 6) Réalité pancanadienne²³², le trafic de drogues de synthèse et la crainte d'expositions par contamination généralisée lors de fouilles, comme c'est le cas avec le fentanyl²³³;
- 7) Confrontation inéluctable des deux hémisphères où de plus en plus de groupes ethnoculturels et radicalisés font face à un personnel inexpérimenté et sans réelle formation sur la question comme c'est le cas en Europe depuis plus d'une trentaine d'années²³⁴;
- 8) Vieillesse généralisée de la population obligeant l'administration à revoir entièrement son dispositif d'accueil²³⁵;
- 9) Taux d'incarcération en nette augmentation du côté des femmes alors qu'il n'y a que cinq pénitenciers pour femmes ne pouvant recevoir que 150 détenues par établissement²³⁶;
- 10) Ascendance Autochtone revendiquée à tour de bras dans le seul but d'obtenir plus de privilèges²³⁷ (de 2009 à 2018, la population autochtone incarcérée aurait augmenté de 42,8 %²³⁸);

²³⁰ Bouchard et coll., 2017; Mitchell, 2019^a; United Nations Office on drugs and crime, 2016.

²³¹ Sécurité publique, *supra*, note 39.

²³² En 2018, 13 603 infractions liées à la méthamphétamine, soit une hausse de 13 %, dont une augmentation de 23 % pour le trafic lié à cette drogue. Pour l'héroïne, augmentation de 213 % au Manitoba et de 105 % au Québec (Moreau, 2019). À l'échelle du pays, entre janvier 2016 et décembre 2018, la consommation d'opioïde a causé la mort de 11 500 personnes (Tchandem Kamgang, 2019).

²³³ Bucerius et Haggerty, 2019.

²³⁴ Bell, 2017; Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la violence, 2018; Conley, 2019; Gerbet, 2015; Harris, 2015; Jones et Narag, 2018; Mitchell, 2019^b.

²³⁵ Bureau de l'enquêteur correctionnel, 2019^b.

²³⁶ Todd *supra*, note 141 et Savage 142.

²³⁷ Hachey *supra*, note 138 et Selley 139.

²³⁸ Blackburn, 2019.

- 11) Actuellement, 50 % des femmes et 26 % des hommes détenus dans les établissements fédéraux requièrent des soins dans le domaine de la santé mentale. Des données en hausse d'une année à l'autre²³⁹ sans qu'aucune solution ne soit apportée pour résoudre cet épineux problème depuis la fermeture d'un grand nombre d'hôpitaux psychiatriques²⁴⁰;
- 12) Une baisse des finances que le gouvernement du Canada ne pourra plus être en mesure d'assurer *ad vitam æternam*²⁴¹. Au 31 mars 2019, le déficit budgétaire s'élevait à 14 milliards de dollars. La dette fédérale, à plus de 685,5 milliards de dollars²⁴²;
- 13) Un taux de rétention élevé sans avoir les ressources pour une relève apte à affronter ces nouvelles tendances dont l'étendue et la portée n'ont fait l'objet d'aucune étude récente²⁴³;
- 14) Des revendications syndicales qui iront de pair avec une recrudescence d'incidents majeurs²⁴⁴. Aux dires du syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO), un milliard de dollars échelonné sur trois ans serait nécessaire pour résoudre la crise qui secoue actuellement le système carcéral de la province et rappelle que de 2015 à 2017, les prisons ontariennes furent aux prises avec 27 émeutes; que 10 % des détenus ayant obtenu une libération après leur détention se seraient subrepticement volatilisés dans la nature parce qu'insuffisamment encadrés dans la communauté à cause d'un manque d'agents de probation²⁴⁵;
- 15) Une surcharge de travail arrivée à son point critique en novembre 2019 pour les 1 600 agents de libération conditionnelle (établissements et communauté incluse)²⁴⁶;
- 16) Multiplication des risques de violence et d'agression physique à l'encontre du personnel féminin au sein des établissements à sécurité élevée et modérée²⁴⁷. Un grand

²³⁹ Bureau de l'enquêteur correctionnel, *supra*, note 83.

²⁴⁰ Turnbull, 2018.

²⁴¹ En 2018, le gouvernement du Canada a investi la somme de 327,6 millions de dollars (dont 65 millions pour la seule province de l'Ontario). Montant échelonné sur cinq ans afin de réduire les crimes liés aux armes à feu et les activités des gangs criminels (Sécurité publique Canada, 2019).

²⁴² Ministère des Finances Canada, 2019.

²⁴³ Bensimon, 2010^b.

²⁴⁴ Radio Canada, 2019^b.

²⁴⁵ Radio Canada, 2018^c. Précision : l'agent de probation relève des autorités provinciales et territoriales alors qu'au fédéral, il s'agit d'agent de libération conditionnelle (NDA).

²⁴⁶ Wright, 2019^b.

²⁴⁷ Malochet, 2007.

nombre d'établissements pour hommes ne sont constitués que de personnel clinique féminin (agentes de libération conditionnelle, de programmes et psychologues).

Bien que chacun de ces membres du personnel ne ressente pas toujours ce type d'épuisement de la même façon ni avec la même acuité, au vu des résultats obtenus récemment dans les sondages, les prédictions n'augurent aucune amélioration puisque sans changement au niveau des opérations.

B. Les facteurs de stress propres à l'emploi

1) En prison, l'employé ne vend pas du pain, mais nage en permanence dans la représentation de l'agir criminel et entouré par ceux qui les perpètrent²⁴⁸. Que le rapport d'évaluation criminologique ait 10 ou 20 pages, étayé par une documentation d'appoint, aucun détenu n'ira voir son ALC pour s'empresse de le féliciter quant à la qualité de l'écriture, la description analytique de ses agissements avec la ou les victimes et le plan de redressement qui l'y contraint s'il veut sortir avant expiration légale de sa peine;

2) Aux fonctions, au rôle de l'employé, de sa place reconnue comme telle au sein de l'organisation, à la pression des autorités administratives et politiques, à l'urgence provoquée par le manque de places disponibles quitte à forcer la note et arrondir les angles (mot d'ordre pour augmenter les recommandations positives ayant trait aux élargissements et transferts du détenu à un niveau moindre)²⁴⁹;

3) À l'artificialité de l'environnement, aux manques de moyens, de repères et finalement d'idées novatrices pour s'extraire de cette impasse qui, tout du moins, semble sans grand espoir²⁵⁰;

4) À la piètre qualité de l'encadrement et à une administration débordée –pour ne pas dire dépassée– par une réalité qu'elle n'arrive plus à maîtriser en dehors des discours officiels

²⁴⁸ Keinan et Malach-Pines, 2007.

²⁴⁹ Brough et Biggs, 2010; Watt et coll., 2010.

²⁵⁰ Denhof, Spinaris et Morton, 2014; Kenis et coll., 2010; Lambert, Hogan et Altheimer, 2010; Lindenmuth, 2007; Misis et coll., 2013.

battus à plate couture par les syndicats et les commissions d'enquête relayés à leur tour par les sonneurs d'alerte à travers les médias²⁵¹;

5) Identique au point 2 dans *Quelles sont ces variables ?* L'adaptation à de nouvelles normes procédurales ayant priorité sur l'aspect clinique²⁵². Parmi les réponses recueillies lors du sondage effectué par le Syndicat des employé-e-s de la Sécurité et de la Justice, une majorité d'agents de libération conditionnelle (soit 87 %) ont indiqué que l'une des principales raisons pouvant expliquer l'augmentation de la charge de travail reposait sur l'introduction continue de nouvelles politiques²⁵³;

6) À l'ambivalence constante entre relation d'aide et mesures de sécurité, compassion, empathie et coercition²⁵⁴.

Mais il n'y a pas que les facteurs de stress liés à l'emploi, qui peuvent sérieusement affecter l'employé et l'amener à une complète démotivation. Derrière la chute, sous-estimation ou surestimation du risque : la négligence criminelle en rien amoindrie par la nature implacable des lieux.

C. Le climat de travail

1) Un des premiers signes avant-coureurs d'un milieu de travail reconnu pour être toxique, comme c'est du reste le cas dans nombre d'établissements situés en zone épars (milieu incestueux où tout le monde fréquente tout le monde et où les incidents se règlent autour d'un verre de bière), c'est la prévalence d'importants problèmes de communication ou plutôt l'absence de communication entre employés et superviseurs, direction et départements, incohérence dans les politiques et les procédures mises en place au point où l'on ne sait plus très bien si ce sont les dirigeants toxiques qui créent cette toxicité ou si le lieu de travail sert d'aimant aux premiers²⁵⁵;

²⁵¹ Griffin, Pyrooz et Decker, 2013; Huard, 2018; Steiner et Wooldredge, *supra*, note 21.

²⁵² Sénat Canada, 2019; Terry et Callan, 2005.

²⁵³ Syndicat des employé-e-s de la Sécurité et de la Justice, 2019.

²⁵⁴ Bensimon, 2012^a; Griffin et coll., 2010; Guilbaud, Malochet et Benguigui, 2011; Lemire, *supra*, note 5; Morissette, 2009.

²⁵⁵ Scotti, 2018; Theobald, 2018.

2) Dans les milieux fermés, y compris les hôpitaux psychiatriques, il y a peu ou pas du tout de marge de manœuvre, d'autonomie et de liberté d'action²⁵⁶. Le personnel demeure au plus « informé », mais fait rarement l'objet de concertation²⁵⁷;

3) Perception pessimiste de l'enfermement, pauvreté intellectuelle qui déteint inmanquablement sur le personnel, ressourcement et formation continue inexistant (à ne pas confondre avec l'information transmise par les canaux officiels), manque d'intérêt à faire un travail de qualité après seulement quelques années lorsque confronté au déni²⁵⁸, au harcèlement, à l'amoncellement de plaintes de la part de délinquants qui ont le droit incontesté de recourir en tout temps à des actions, parfois quérulentes, pour une non-recommandation alors que l'évaluation est basée sur des faits, un report d'audience parce que le programme amorcé n'a pu être terminé dans les délais prévus ou que le contenu du profil criminel détaillant une ou plusieurs scènes de meurtre(s) à coup de marteau ou du viol d'une fillette de cinq ans est préjudiciable à leur image²⁵⁹... Pour éviter de faire trop de vagues, d'attirer l'attention des hautes instances et préserver son image, la direction de l'établissement penchera plus du côté des détenus que du personnel en invoquant la médiation alors qu'il s'agit d'évaluations cliniques ! Sur une moyenne de 14 000 détenus incarcérés au fédéral, 79 771 plaintes déposées entre 2015 et 2017 dont 12 122 à l'encontre du personnel clinique²⁶⁰;

4) Le climat de travail, dans les pénitenciers pour hommes, appartient à un environnement d'hommes entre hommes²⁶¹. Un milieu livré à la gouaille, aux remarques sexistes, aux us et coutumes du monde des prisons, au harcèlement de la meute vis-à-vis de ceux qui ne respecteraient pas les codes informels, surtout quand il s'agit de nouveaux employés et plus particulièrement envers le personnel féminin –faut-il le souligner– provenant moins des détenus qui en connaissent les conséquences que du personnel en uniforme²⁶² et, bien entendu, la formation de cliques rompues aux principes de la loi du silence avec tout ce que cela peut entraîner chez la plupart des employés qui n'aura alors d'autres choix que de se

²⁵⁶ Brun, Biron et St-Hilaire, 2009; Castle, 2008.

²⁵⁷ Lambert et coll., 2009.

²⁵⁸ Casoni, 2007.

²⁵⁹ Bensimon, 2012^a; Bureau de l'enquêteur correctionnel, *supra*, note 84; Canino, 2008; Lourel, 2001.

²⁶⁰ Harris, 2018^b.

²⁶¹ Rathgeber, 2018.

²⁶² Bimman, 2018; Burke, 2019; Chandler, 2018; Johnston, 2018; Johnson, 2017; Khandaker, 2017; Mertz, 2019; Radio Canada, 2018^d; Smith, 2012; Taekema, 2018; Taxman et Gordon, 2009; Wakefield, 2019^a; 2018; Warnica, 2016.

taire sous peine de représailles, comme ce fut le cas au pénitencier d'Edmonton avec la mise à pied de 11 membres du personnel pour agressions et harcèlement après enquête de la police²⁶³. La personne subit, endure, s'enferme dans un mutisme destructeur, n'ose plus ou ne sait plus très bien à qui se plaindre et, à moins d'être très forte physiquement et moralement, risque de payer cher sa dissidence;

5) Autre spectre et hantise chez le personnel féminin de plus en plus nombreux : la prise d'otages avec agression sexuelle, deux images indissociables²⁶⁴.

Ces facteurs de stress, intimement liés au climat de travail, pourraient très facilement être diminués dans un environnement autre que traditionnel, moins abrupts, plus aérés et, pour les détenus, des édifices qui ne reflètent pas l'échec, le leur et le nôtre, mais bien l'espoir dans des espaces aux lignes architecturales vivantes, éloignées de ce que la plupart ne connaissent que trop depuis l'enfance. Pour Bony, dans *Sortir du continuum carcéral*²⁶⁵, surincarcération de jeunes de certains quartiers populaires et surreprésentation de ces mêmes quartiers transplantés au sein des prisons, ne forment rien de moins que la continuité entre leur zone de résidence et l'espace clos de leur mise à l'écart.

IV. L'administration pénitentiaire entre perdurer, stagner ou innover ?

L'administration pénitentiaire se trouve à un croisement et à un choix décisif de son histoire : maintenir les opérations en cours en s'adaptant bon an, mal an aux circonstances du moment comme elle a toujours su le faire, démarche qui démontre combien les fondements de sa culture résistent au véritable changement ou bien aller de l'avant en créant, en innovant, en prouvant que tout est possible au cœur de l'homme. La nouvelle génération de professionnels en établissement ne demande qu'à faire ses preuves, mais qu'on lui en donne au moins les moyens.

Crimes, criminels, criminalité, en tant que citoyens d'un pays moderne, que voulons-nous et que cherchons-nous lorsque vient le temps d'aborder la question de la réinsertion, si ce mot a encore un sens ? Il ne suffit pas en effet d'élargir la personne pour libérer une cellule ou de lui faire croire que la situation est réglée parce qu'elle est arrivée à échéance de sa peine et que l'on ne peut la retenir plus longtemps, encore faut-il l'amener à chercher une place et à

²⁶³ Liebling et Kant, 2018; Warnica, 2017; Wakefield, 2019^b.

²⁶⁴ Dickerson, 2018; Kelly, 2018; Trammell, 2011.

²⁶⁵ Publié en 2016.

l'encadrer, outils en main, avec conviction, pas des phrases toutes faites, à condition évidemment qu'elle le veuille sinon c'est peine perdue.

Au Canada, nous ne sommes touchés ni par la faim ni par les guerres, alors où se trouve la difficulté à créer une architecture qui prône l'espoir et non la désolation ?

Existe-t-il un seul détenu qui garde un souvenir positif de son passage derrière les barreaux ?

Qu'est-ce qui nous retient tant pour prendre les devants, agir et montrer l'exemple en tant que jeune nation, est-ce un manque d'espace qui nous oblige à entasser pêle-mêle des milliers de détenus dans des cages à poules²⁶⁶?

Serait-ce lié aux limites d'un budget que l'on dit fort restreint alors qu'il y a autant de détenus que de membres du personnel comme c'est le cas au Service correctionnel du Canada²⁶⁷ ?

Ou peut-être encore la peur de s'exposer par frilosité électorale, la crainte que l'opinion publique ne se déchaîne lorsque sont décriées à corps perdu les files d'attente aux urgences dans les hôpitaux, les centres pour personnes âgées ou de figurer sur une liste pendant deux ou trois ans avant d'avoir un médecin que l'on n'a pas choisi²⁶⁸ et que le hasard nous aura imposé ?

Il y a bien l'état pitoyable de nos routes laissées à l'abandon²⁶⁹ ou l'excuse du décrochage scolaire que rien ni personne ne semble être en mesure d'arrêter²⁷⁰ à moins de se suffire d'une culture de la laideur ?

Où sont les véritables chefs au charisme et à la poigne d'antan, ceux qui demain laisseront une trace de leur bref passage sur terre ? N'y a-t-il vraiment plus personne ? Sommes-nous réduits à ce point à subir et à accepter la médiocrité ?

Quelle que soit la réponse apportée, et que l'on se le tienne pour dit, toute personne incarcérée devra tôt ou tard être élargie, reste maintenant à savoir dans quelle condition et ce qu'elle fera une fois parmi nous...

Dans son rapport de 33 pages daté de 2019²⁷¹, l'Enquêteur correctionnel affirme que le Canada continue d'investir dans un modèle de prison complètement obsolète; quant au Service correctionnel du Canada dont les dépenses s'élèvent à plus de 2,5 milliards de dollars, sa performance, telle que trop souvent présentée sur de magnifiques tableaux tout en couleurs,

²⁶⁶ Au 1er juillet 2019, la population du Canada était estimée à 37 589 262 pour une superficie de près de 10 millions de km² (Statistique Canada, 2019^b).

²⁶⁷ Bureau de l'enquêteur correctionnel, *supra*, note 225.

²⁶⁸ Barua et Jacques, 2019; Clarke, 2016; Gentile, 2018; Marin, 2019.

²⁶⁹ Remiorz, 2019.

²⁷⁰ Uppal, 2017.

²⁷¹ White, *supra*, note 220.

ne serait tout simplement pas au rendez-vous. Je ne prendrai ici que deux exemples : la condition physique et le délabrement intellectuel chez une vaste majorité de détenus.

A. Sport et activités socioculturelles inexistantes au Canada

Moralement et physiquement exclu du monde, même criminel, dans lequel il avait auparavant l'habitude de vivre, tout détenu subit de nombreuses carences et privations multipliées par autant d'années de détention, entre autres : restrictions de circulation, fouilles, absence de relations sociales, affectives et sexuelles, capacités physiques, sensorielles et émotionnelles altérées, disparition tactile avec certains objets de la vie courante.²⁷² Dans de telles conditions, qui, une fois de plus ne peuvent que directement se répercuter sur le personnel en place, comment quelques centaines de détenus présentes dans chaque établissement arrivent-elles à se « libérer » de cette architecture aussi castrante, aussi morbide et destructrice sinon par l'activité sportive et la créativité, quel que soit le médium utilisé ?

Si un peu partout dans le monde la condition physique se définit comme un état de bien-être corporel, mental et social, au Canada, et contrairement à la plupart des pays européens²⁷³, le sport, la culture et l'enseignement de loisirs constructifs n'existent tout simplement pas, **ni dans les prisons ni dans aucun pénitencier**. Certes, il y a bien ici et là une salle de musculation, un gymnase, une série de poids et haltères qui traînaillent dans la cour, rouillés par la pluie et les hivers, mais ce semblant d'activités n'est généralement réservé qu'à une infime minorité de détenus la plupart du temps liés à une organisation criminelle²⁷⁴. Ne s'entraîne pas quand ni qui veut. Du reste, considérées comme un privilège par les autorités et non un droit (au moindre incident, c'est le retour en cellule, décompte général et fermeture de la cour jusqu'à nouvel ordre), ces dernières prétexteront une enveloppe budgétaire limitée aux opérations courantes et à une main-d'œuvre difficilement recrutée pour ce type d'activités jugé secondaires, voire même dangereuses alors que du sport, dépendent la construction identitaire et un engagement social pouvant réunir le plus grand nombre.

L'état de santé de la population carcérale canadienne ne se mesure pas à la grosseur des biceps, histoire de se faire peur les uns des autres ni au nombre de tatouages par cm². Depuis les trois dernières décennies, obésité, maladies cardiovasculaires, infectieuses et

²⁷² Piot et Cluquenois, 2009.

²⁷³ Robène et Bodin, 2014; Sempé, 2016.

²⁷⁴ Norman, 2017.

dépendances poly-toxicomaniaques trônent au sommet des soins de santé derrière les barreaux²⁷⁵. Les recherches menées dans ce domaine sont unanimes : le sport en prison a ses effets de catharsis, d'exutoire, celui d'un esprit sain dans un corps sain²⁷⁶, d'un besoin de ventiler l'asphyxie de l'enfermement et nombreux sont les instructeurs de sport qui, à l'extérieur des murs, rêveraient d'occuper de tels postes parmi ceux qui ne rêvent plus depuis longtemps.

Faute d'équipement et de salles de sport ouvertes à tous et en toute équité, je citerai l'exemple de cet ex-détenu britannique qui, après avoir passé de longues années en détention, a pris l'initiative d'écrire un livre d'exercices à l'attention de ceux et celles qui, confinés en cellule 23 heures sur 24, luttent pour ne pas sombrer ni se laisser dévorer par le temps : *Cell workout*²⁷⁷.

B. Le Pavillon A

Je m'arrêterai ici quelques instants, ne serait-ce que pour rappeler que rien n'est impossible. De février 1992 à décembre 1995, j'avais été responsable d'une unité composée de détenus condamnés pour un ou plusieurs homicides au sein d'un pénitencier à sécurité élevée : le Pavillon A. Avec l'appui du directeur de l'époque, que je ne remercierai jamais assez pour avoir bravé l'inertie du « comité de programme » et la hargne de certains responsables syndicaux, il m'avait été permis de les entraîner seul dès 6h15 du matin, soit 45 minutes avant que le quart de jour ne prenne la relève. Qu'il pleuve qu'il vente ou qu'il neige, trente-cinq à quarante tours suivis d'exercices alors que le soleil venait à peine de poindre à l'horizon. La magie de l'effort sous le regard passif des autres blocs et, de loin, à travers les jumelles d'un véhicule de patrouille surveillant ce très étrange docteur en criminologie qui – sacrilège ! – non seulement n'appartenait pas au personnel en uniforme, mais qui ne pouvait qu'attenter à la sécurité de l'établissement par son insouciance, pour ne pas dire sa négligence, voire sa folie... Déjouant quelques pièges tendus par ceux qui s'opposaient farouchement à une telle activité, qui plus est seul avec des détenus condamnés à de très lourdes peines, à leur grand désarroi aucun incident n'était survenu sur plus d'une année que dura cette expérience bihebdomadaire et unique dans les annales pénitentiaires canadiennes. Sur la trentaine de détenus, plus de la moitié n'avait jamais pratiqué un seul sport ni même

²⁷⁵ Johnson et coll., 2018; Kouyoumdjan et coll., 2016; Miller, 2013; White, 2016.

²⁷⁶ Basaran, 2016; Battaglia et coll., 2015; Baybutt et Chemlal, 2016; Buckaloo, Krug et Nelson, 2009; Cashin, Potter et Butler, 2088; Fazel et Baillargeon, 2011; Galland, Sherry et Nicholson, 2015; Mannocci et coll., 2015; Meek, 2018; Woodall, 2016

²⁷⁷ Flanders, 2016.

pris de douches en commun. La honte de se dévêtir, la peur, la faible estime de soi, la dévalorisation face à son propre corps relié parfois à ce qui les avait conduits à commettre l'irréparable. L'ambiance, le climat au sein du pavillon, l'esprit de cohésion et l'endurance du groupe donnèrent des résultats après seulement quelques semaines et avec eux, le renforcement des personnalités les plus fragiles et vulnérables. Pour tous, ce fut une grande leçon d'humilité, de courage et d'autodétermination. De tous les détenus, un seul reçut un trophée que j'avais fait graver à son nom et pour cause, cet homme souffrait d'une paralysie sur le côté gauche du corps. Placé en tête, tous apprirent à courir à la vitesse du plus faible. Une acceptation plus qu'une épreuve. Sa participation ne l'a certainement pas guéri de son handicap, mais lui a appris à se débarrasser des préjugés et à aller au-delà de la douleur. Quant aux autres, ils apprirent à épeler le mot abnégation derrière quelqu'un qui n'avait guère existé que sous les railleries dont il avait toujours été le souffre-douleur depuis sa plus tendre enfance.

Une fois cette expérience terminée et après soumission auprès de divers organismes pour des contrats d'embauches, des cours de Tai chi et d'arts plastiques furent mis sur pieds; je récupérais des instruments de musique entassés pêle-mêle dans le sous-sol de l'Unité spéciale de détention (anciennement plus connue sous le nom de super-maximum) pour permettre à quelques-uns de fonder un orchestre, puis des ordinateurs voués à la casse branchés en circuit fermé pour apprendre à se servir d'un clavier, mais par-dessus tout, je favorisais des partages de vies en invitant chacune de mes classes à venir passer un samedi complet en leur présence. Donner à ces hommes, qui un jour se retrouveront à l'extérieur, une confiance forgée dans le respect, la discipline, la dignité. Changement de direction, changement d'optique, retour en arrière, toute bonne chose ayant une fin : la venue d'un croquignol sorti tout droit d'une boîte à surprise et qui trouvait anormal que dans une telle unité de condamnés à perpétuité il n'y ait jamais eu le moindre rapport d'offense (sanction) ni de mise au « trou ». Quelque chose clochait... Ce nouveau responsable me fit même la remarque suivante :

« Si cela ne tenait qu'à moi, ils seraient tous nourris au pain sec et à l'eau ! »

J'allais donc quitter mes fonctions au sein de ce pavillon pour un autre avec les cas les plus lourds à évaluer durant cinq autres années. Quant à ce superviseur, il fut mis en état

d'arrestation par la Gendarmerie royale du Canada l'année d'après, comme quoi il est inutile de forcer la main du destin.

C. Donner un sens à l'incarcération

Hormis les activités sportives, il importe de donner un véritable sens à la peine en atténuant certaines de ses aspérités qui, trop souvent, laissent des cicatrices : nourrir l'esprit par la musique²⁷⁸; développer le mental à travers les arts plastiques²⁷⁹; l'introspection par le théâtre et les jeux de rôle²⁸⁰. Depuis plus de trente ans, l'administration pénitentiaire française a fait de la programmation culturelle et d'ateliers d'écriture un élément majeur en matière de prévention de la récidive et de réinsertion. En Italie, la zoothérapie pour les toxicomanes ou dans l'État de la Floride pour les soins psychiatriques²⁸¹. L'horticulture et ses propriétés curatives au contact de la terre, de la nature vis-à-vis de l'homme qui va mal et qui se cherche entre quatre murs²⁸². C'est le cas de la Grande-Bretagne où l'horticulture en prison va jusqu'à contribuer à la création d'emplois²⁸³; elle fait même partie de l'enseignement dans plusieurs établissements étasuniens²⁸⁴, comme au Nevada depuis plus d'une dizaine d'années²⁸⁵.

Ici, au Canada, la barre se situe au-dessous du point de congélation pour les hommes; du côté des femmes détenues, il y a bien eu quelques initiatives telles que la danse²⁸⁶, mais il s'agissait d'essais ou de projets de courte durée qui ont fini par s'estomper et non de pratiques institutionnalisées et maintenues dans chaque établissement. Autre reflet sociétal : l'accès à la culture semble relever d'une galaxie très lointaine, il n'y a qu'à voir la pauvreté de ce que l'on nomme « bibliothèques » pour le comprendre. On dit souvent que la prison est l'école du crime, elle est aussi celle de l'abrutissement et de la crétinerie.

Derrière les barreaux, les ponts avec la nature sont rompus. Une fois de plus, la documentation, à partir des résultats obtenus en milieu hospitalier, démontre sans le moindre

²⁷⁸ Bensimon, Einat et Gilboa, 2015.

²⁷⁹ Brewster, 2014.

²⁸⁰ Chevance, 2019; Sovrano, 2055; Stathopoulos, 2019.

²⁸¹ Contalbrigo et coll., 2017; Dell et coll., 2019; Thomas et Matusitz, 2016.

²⁸² Carceral Geography, 2018; Lenhardt, 2019; Söderlund et Newman, 2017.

²⁸³ Farrier, Baybutt et Dooris, 2019.

²⁸⁴ Thigpen, Beauclair et Carroll, 2014.

²⁸⁵ O'Callaghan et coll., 2009.

²⁸⁶ Frigon, 2010.

démenti les effets curatifs, les sensations d'apaisement, de réconfort et de guérison lorsque la personne se trouve entourée par la nature²⁸⁷.

Espaces qui sensibiliseraient les détenus à ce qu'ils ont perdu ou qu'ils méconnaissent au lieu de les parquer au milieu de barbelés, entourés d'un personnel en proie au doute, insatisfait de ses conditions de travail et peu valorisé par les autorités beaucoup trop obnubilées à gravir les échelons en épousant la rhétorique des politiciens qui ne font que passer.



Cour intérieure d'un pénitencier (Photo : Larry Farr©)

²⁸⁷ Grant et Jewkes, 2015; Jewkes, Moran et Turner, 2019; Moran et Turner, 2019; Stohr et Wozniak, 2014.

PARTIE IV.

I. Quels types d'architecture prendront la relève ?

Onéreuses à bâtir et coûteuses à entretenir une fois opérationnelles, pourquoi ne pas regarder ailleurs et tourner cette page jaunie par plus d'un siècle et demi d'errance ? D'autres pays l'ont fait non sans heurts et au final, couronnés d'un immense succès. Pensons à ces architectes pionniers qui défient le temps imposé par les hommes : Roger Paez en Catalogne, Philémon Wachtelaer en Belgique, Björn Guðbrandsson en Islande, Friis & Møltke et Schmidt Hammer Lassen ou Christian Frederik Møller au Danemark, James Krueger et John A. MacAllister pour la Californie. Il ne s'agit pas ici d'abolitionnisme ni de remplacer naïvement la prison par un parc d'attractions à la Walt Disney, mais d'offrir à ceux et celles qui sont condamnés, la possibilité d'entrevoir une autre voie, dans un tout autre décor propice à l'introspection, celle d'une vie qui, pour chacun d'entre nous, ne dure que quelques décennies. Pas de les alimenter dans la rancœur née de l'enfermement à double tour ni d'un rapport de force qui n'a plus sa raison d'être si l'on croit agir au nom et pour le bien de tous.

La prison existe et elle n'est pas près de disparaître, ne serait-ce que pour ceux pour qui la peine infligée fait partie des risques liés à leur mode d'existence. Qu'il y ait toutefois d'autres avenues que celles d'imposer mécaniquement des peines qui n'ont que peu ou pas d'effet sur le comportement du délinquant. Comment ? Commençons par un encadrement dans la communauté qui ne soit plus lié à des élargissements par automatisme. Qu'une peine de moins de 4 ans puisse s'effectuer à bon escient à l'intérieur des murs avec les bons outils jusqu'à expiration légale et, pour celles de 4 ans et plus, un élargissement qui équivaldrait à la libération d'office (2/3) et non au 1/6 pour la semi-liberté ou au 1/3 pour la libération conditionnelle bâtie sur un calcul de gestion de lits. Arrêtons de nous persuader que l'élargissement au 1/6 d'une peine de 2 ou 3 ans présente un quelconque avantage pour le principal intéressé et pour le contribuable ! Certes, et je le conçois aisément, une telle révision exigerait une refonte complète du système pénal, mais cela demeure possible. La *Loi concernant le droit criminel* selon l'article 91(27) de la *Loi constitutionnelle* de 1867 a fait du chemin, beaucoup de chemin, mais que la route est encore longue... Enfermer pour enfermer ne sert plus à rien et tant et aussi longtemps que ce vieux concept servira de duplicatas dans nos palais de justice, la roue continuera de tourner autour du même poteau tel un âne attelé à une meule.

Maintenant, éloignons-nous de ce qui risque sans doute de passer pour une lubie ou les errements d'un idéaliste perdu au beau milieu des dunes, et voyons plutôt ce qui se passe là-bas, de l'autre côté de l'Atlantique.

Soumis à des critères technocratiques ayant découragé plus d'un architecte, le *design* carcéral, tel que conçu aux quatre coins du globe, ne relève d'aucune société humaine en particulier, puisque punitif par essence et bâtie loin des regards alors qu'il devrait, bien au contraire, avoir une ouverture sur le monde. Nos détenus ne sont pas des extra-terrestres, quoi qu'ils aient pu faire. Ce n'est pas non plus envers eux qu'il faut sans cesse nous rabattre quant au pourquoi la criminalité, la réponse ne se trouve pas entre leurs mains, mais au cœur de nos cités, le pire des criminels n'étant après tout qu'un de ses enfants pesants moins de trois kilos à la naissance.

A. Ce qui se fait de mieux ailleurs

Je commencerai ici par la Catalogne. Au 31 janvier 2018, la population carcérale pour toute l'Espagne, incluant celle de la Catalogne, se trouvait répartie dans 82 établissements : soit un total de 59 129 détenus²⁸⁸. Un des fleurons architecturaux de conception purement catalane : la prison Mas d'Enric, non loin de Tarragona, dont la construction s'est achevée en 2012²⁸⁹.



Une des cours intérieures de la prison Mas d'Enric (Photo : Jose Hevia©)

Au premier coup d'œil, pas de fioritures ni surcharge, mais un périmètre subdivisé en blocs modulaires aérés rappelant un campus avec ses larges espaces, ses allées débarrassées

²⁸⁸ Aebi et Tiago, 2018; World Prison Brief, 2019.

²⁸⁹ Frearson, 2012.

de toute contrainte, dépossédées du choix des matériaux et des couleurs fadasses habituellement rencontrées dans la plupart des établissements pénitentiaires. La sécurité exigeant des divisions intérieures et une limite extérieure imperméables à toute intrusion, les architectes catalans²⁹⁰ ont réussi un véritable tour de force en s'ajustant à de multiples contraintes et en opposition avec un cadre traditionnel, que cela soit dans l'ouverture des lignes ou de cette impression de liberté de mouvement à ciel ouvert. Il n'y a qu'à simplement prendre la toiture qui rappelle la canopée des bois environnants et venant rompre la ligne de démarcation intra et extra-muros.



Vue partielle des bâtiments et allées de Mas d'Enric
(Photo : Jose Hevia©)

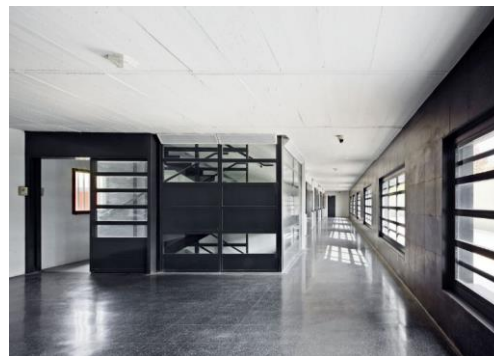


Matériaux, couleurs et spatialité intérieure
(Photo : Jose Hevia©)

Autre détail qui a toute son importance et démontre l'intensité même de l'âme catalane, le périmètre de sécurité est situé à 45° par rapport au nord afin de permettre une orientation solaire optimale sur chacune des façades d'habitation et que l'on retrouvera avec les pays nordiques²⁹¹. Les dimensions cellulaires²⁹² varient entre 9 et 10 m².



Cour intérieure de Mas d'Enric
(Photo : Jose Hevia©)



Corridors intérieurs de Mas d'Enric
(Photo : Jose Hevia©)

²⁹⁰ AiB estudi d'arquitectes, SLP + Estudi PSP Arquitectura, SLP, Barcelone.

²⁹¹ Paez, 2014.

²⁹² Ocaña, 2013.

À 1 500 kilomètres au nord de Tarragona, la Belgique, fer-de-lance qui s'illustre par ses auteurs et son avancée dans le domaine de la criminologie. Au 18 septembre 2018, elle comptait 10 073 détenus répartis dans 36 établissements²⁹³. Projet en cours et qui sera inauguré en 2022 : Haren, futur village pénitentiaire avec ses pâtés de maisons, ses rues, ses jardins pourra accueillir 1 190 détenus. Il y a là matière à réflexion...



Haren (Photo : Belgian Buildings Agency/Cafasso©)

L'ensemble du village de Haren sera réparti sur plusieurs entités : deux maisons d'arrêt pour hommes, quatre centres dont deux pour femmes (ouvert et fermé), un troisième aux fins d'observation et le dernier, réservé aux soins psychiatriques et médicaux. Là encore, à l'image de nos campus nord-américains²⁹⁴.

Quittons la Belgique pour la terre de glace : l'Islande. Lignes épurées dans un cadre sécuritaire, la petite prison Hólmshéiði. Situé à la périphérie de Reykjavik, le bâtiment de type cruciforme et au nombre de 56 cellules individuelles de 12 m² chacune rappelle les chambres d'un hôtel de classe économique. Toutes possèdent une fenêtre extrudée de l'enveloppe du bâtiment, ce qui permet de voir le jour et limite toute possibilité de communiquer entre détenus la nuit. Comme le montrent ces quelques photos, les intérieurs sont peints de couleurs vives avec armatures en bois, mais les matériaux demeurent le béton et l'acier rivetés, ce qui, aux dires des architectes, confère à la bâtisse une apparence de robustesse et d'ultra modernisme²⁹⁵.

²⁹³ Aebi et Tiago, *supra*, note 288; World Prison *supra*, note 288.

²⁹⁴ Le gestionnaire immobilier de l'État fédéral, 2019.

²⁹⁵ Wilkinson, 2018.



Hólmshéiði - Cellules aux fenêtres extrudées
(Photo : Hreinn Magnússon©)



Hólmshéiði - Une des salles communes
(Photo : Hreinn Magnússon ©)



Hólmshéiði - Une cellule
(Photo : Hreinn Magnússon©)



Hólmshéiði - Corridors
(Photo : Hreinn Magnússon©)

Au 31 janvier 2018, la population carcérale en Islande comptait un peu moins de 200 détenus répartis dans 5 établissements, soit le taux d'incarcération le plus bas d'Europe. Seul bémol : les femmes incarcérées. Leur taux est le plus élevé de toute la communauté européenne²⁹⁶.

À 265 kilomètres au sud du cercle polaire, situé dans un paysage rappelant un peu nos contrées et nos rudes hivers, le New Correctional Facility à Nuuk (Groenland) ouvert en 2019, pays constitutif du Royaume de Danemark. Surélevé à 4 mètres du sol en raison des fortes précipitations de neiges, ce centre pénitentiaire à sécurité modérée et faible (il n'existe pas d'établissement à sécurité élevée au Groenland) se présente sous la forme de monoblocs de béton superposés, occupés par 144 détenus. Les fenêtres convergent toutes vers la mer. Dimension de chaque cellule individuelle : 10 m². Là aussi, les architectes sont partis du principe suivant : si les prisons imitent les conditions de vie telles que vécues à l'extérieur des murs, les détenus éprouveront moins d'isolement, la transition sera moins abrupte tout en

²⁹⁶ Aebi et Tiago, *supra*, note 288; World Prison Brief *supra*, note 288.

offrant plus de facilités à se réinsérer²⁹⁷. Pionnière de la conception des prisons *ouvertes* (sans barbelé et sans arme), il existe en Scandinavie un très vieux dicton : la beauté a une forte influence civilisatrice²⁹⁸...



New Correctional Facility à Nuuk (Groenland) (Photo : Friis & Moltke©)

Aux apparences d'un hameau, situé sur l'île de Falster et inauguré en 2017, Storstrøm, deuxième complexe pénitentiaire à sécurité élevée du Danemark. Dix bâtiments, 259 détenus encadrés par 300 caméras et 190 gardiens. Une dizaine d'agrandissements seront achevés d'ici 2021. Les cellules individuelles aux dimensions de 13 m² sont dotées de fenêtres axées sur la lumière naturelle et organisées en blocs de sept avec pièces communes (cuisine et salon) permettant de reconstituer un microcosme social. L'activité physique joue un rôle crucial dans le processus de réinsertion, avec espaces verts et bâtiments dotés de plusieurs équipements pour la pratique de différents sports.

Le projet extérieur prévoit des équipements sportifs et acoustiques qui, aux dires des architectes, introduiraient des éléments de variation spatiale et visuelle dans le paysage afin de contraster avec l'environnement statique de la prison. Le document le souligne deux fois plutôt qu'une : en favorisant le bien-être psychologique des détenus et du personnel en place²⁹⁹.

²⁹⁷ Lazarus, 2018; Reese et Bondgaard Mortensen, 2013.

²⁹⁸ Jewkes, *supra*, note 11.

²⁹⁹ Møller, 2017 (C.F. Møller Architects, Aarhus C, Danmark); Perry, 2018.



Storstrøm et ses bâtiments
(Photo : Torben Eskerod©)



Terrain de sport, gymnase, amphithéâtre
(Photo : Torben Eskerod©)



Cellule individuelle de 13 m²
(Photo : Torben Eskerod©)



... sans commentaire avec nos prisons
(Photo : Torben Eskerod©)

Pays limitrophe, la Norvège. Datant de 2010, la prison à sécurité élevée de Halden, à Østfold, considérée comme *le* centre d'incarcération le plus humain au monde. Bénéficiant d'aménagements tels que des ateliers, des salles de jeux, des cuisines ouvertes, un studio de son, une bibliothèque et même... un mur d'escalade ! Les documents architecturaux ne mentionnent pas où se trouve ce mur... Population : 245 détenus. D'une superficie de 10 m², chaque cellule est individuelle avec douche et toilettes. Les bâtiments comptent une salle commune par rangée de 10 à 12 cellules. Il n'y a pas de cuisine institutionnelle. Les détenus font leur marché au magasin de la prison et préparent eux-mêmes leurs repas³⁰⁰. La réinsertion amorcée à l'intérieur même des murs prime sur la durée de la peine en suscitant le remords et la responsabilité plutôt que le ressentiment, la rancœur et le cynisme. Les prisons scandinaves démontrent que la peine imposée par un juge n'a nul besoin d'être dans un environnement hideux pour être efficace³⁰¹.

³⁰⁰ Benko, 2015; Gentleman, 2012; Lindsay, 2019.

³⁰¹ Tønseth, Bergsland et King Fai Hui, 2019.

Taux de récidive après 2 ans : 20 % en moins contre plus de 50 % après un an en Grande-Bretagne³⁰². La formation pour devenir agent de correction, contrairement aux 8 semaines réglementaires comme c'est le cas avec le Programme de formation correctionnelle (PFC) au Canada ou en Grande-Bretagne, est de 2 à 3 ans. Le système pénitentiaire norvégien a cependant un coût : ses dépenses sont près du double du montant par détenu et par an par rapport aux pays situés plus au sud et entre deux à quatre fois plus élevés qu'aux États-Unis³⁰³. Au 31 janvier 2018, la population carcérale norvégienne répartie dans 38 établissements s'élevait à 3 461 détenus³⁰⁴.

Au nord de sa frontière, la Suède et son plus grand centre pénitentiaire : Häktet Kronoberg situé au cœur même de sa capitale, Stockholm. Population : 321 détenus. Avec ses 5 713 détenus répartis dans 46 établissements, 35 maisons de transition et 34 bureaux de libération conditionnelle³⁰⁵, la Suède, à l'instar des autres pays scandinaves, privilégie une réinsertion amorcée dès l'admission dans des bâtiments dits *ouverts* comme c'est le cas à Skenäs ou à Kolmården. Aucune barrière, mais des écriteaux rappelant aux détenus les limites à ne pas franchir. Les prisons ouvertes de Skenäs et de Kolmården ne versent pas pour autant dans un modèle purement éducatif, mais dans une approche dynamique qui entend prévenir les incidents par la médiation plutôt que par la sanction³⁰⁶. Malheureusement, cette philosophie emplie de savoirs et d'humanisme ne suffit pas toujours... La nature de l'homme étant ce qu'elle est, même avec un taux d'occupation en dessous des 95 %, les agressions contre le personnel semblent se multiplier. En 2017, 91 employés furent victimes de coups et blessures, soit une augmentation de 65 % par rapport à 2015. La violence parmi les détenus est également en hausse avec 327 cas enregistrés en 2017, ce qui représente une augmentation de 39 % en deux ans³⁰⁷. Le plus perfectionné des navires ne sera jamais à l'abri d'un iceberg à la dérive.

Nous terminerons notre périple européen de l'autre côté du golfe de Botnie par le dernier pays scandinave bordant la mer Baltique, la Finlande. Population carcérale : 3 174 détenus, 26 prisons, soit en moyenne 122 détenus par établissement³⁰⁸. Pays où les prisons

³⁰² Kirby, 2019.

³⁰³ Bhuller et coll., 2019; Janzer, 2019; Paddison, 2019.

³⁰⁴ Aebi et Tiago, *supra*, note 288; World Prison *supra*, note 288.

³⁰⁵ Aebi et Tiago, *op. cit.*; World Prison *op. cit.*

³⁰⁶ Anelli, 2016; Lindstrom, 2019.

³⁰⁷ The Local, 2018.

³⁰⁸ Aebi et Tiago, *supra*, note 288; World Prison *supra*, note 288.

ouvertes remontent au début des années 1930, mais à l'époque, elles ressemblaient davantage à des colonies de travail inspirées des coopératives agricoles russes au lendemain de la première guerre mondiale, les fameux kolkhozes.

Fin des années quarante, la Finlande avait un des taux d'emprisonnement les plus élevés d'Europe. Plusieurs chercheurs commencèrent à mesurer l'impact réel des sanctions sur la réduction de la criminalité. Résultat, après l'Islande, la Finlande est devenue le deuxième pays en Europe à afficher le plus bas taux de criminalité³⁰⁹. Avec beaucoup plus de moyens et moins de restrictions, les prisons ouvertes forment la toute dernière étape avant l'élargissement. Comparées à nos pénitenciers à sécurité faible, qu'entendons-nous au juste par *prisons ouvertes* ? Il n'y a pas de portes, de serrures, ni d'uniformes. À Kerava³¹⁰, à seulement quelques kilomètres au nord d'Helsinki, les détenus gagnent environ 8 dollars de l'heure, possèdent un téléphone portable, font leurs courses en ville et ont trois jours de vacances tous les deux mois. Ils paient un loyer à l'établissement, choisissent d'étudier pour l'obtention d'un diplôme universitaire en ville tout en étant subventionnés par l'état ou vont travailler et reviennent en fin de journée. Camping surveillé et sorties de pêche sont à l'agenda des activités régulières³¹¹. Je reviendrai à la toute fin sur ce point très précis.

En Norvège, si la peine maximale est de 21 ans et qu'en Suède, au Danemark, en Finlande et en Islande la réclusion à perpétuité est bien inscrite au Code pénal, la moyenne des peines les plus lourdes dépasse rarement le seuil des 15 ans³¹².

Au Canada, à la monstruosité d'une architecture carcérale dépassée, un retour en arrière avec cette *Loi protégeant les Canadiens en mettant fin aux peines à rabais en cas de meurtres multiples* puisqu'elle équivaut à purger un minimum de 50 années d'incarcération avant de pouvoir déposer une première demande d'élargissement. Aberration et summum de l'illogisme si on considère que cette durée est synonyme de peine capitale et qu'elle représente aux yeux du personnel à deux carrières consécutives dans un seul et même dossier... Ce qui promet, vu la surcharge et la chaîne de montage usinée faute de temps pour entreprendre un travail clinique³¹³.

³⁰⁹ Lahti et Chamberlain, 2017.

³¹⁰ Aucune réponse fournie pour ma demande d'illustration (NDA).

³¹¹ Bitchell, 2015.

³¹² Mertanen, Pashby et Brunila, 2019; Schartmueller, 2019.

³¹³ Aiello, 2018.

B. Il n'y a pas d'architecture carcérale pensée et bâtie pour les femmes

Sur cette dernière lancée entourant l'architecture des prisons, il me serait difficile de ne pas aborder celle concernant les femmes. Un thème qui ne semble guère avoir suscité grand intérêt. La question fut pourtant posée en octobre 2019 par une journaliste du Washington Post Magazine³¹⁴ : pourquoi les prisons sont pensées et construites *par* et *pour* des hommes, tout comme leurs uniformes, les règles internes axées sur la contrainte de comportements masculins, y compris les échelles actuarielles aux fins d'évaluation qu'il aura fallu revoir et valider après des années de tergiversation entre oui, non, peut-être. Violences et profils criminels chez les hommes ne correspondant pas, sauf exception, aux 676 femmes incarcérées dans les cinq pénitenciers canadiens au 31 mars 2019³¹⁵. Alors oui, pourquoi n'y a-t-il aucune différence marquée entre un établissement pour hommes et celui pour femmes alors qu'une majorité d'entre elles présente un lourd, très lourd passé trop souvent associé à un traumatisme d'origine sexuelle les empêchant de se mouvoir autrement que dans un climat autoritaire et sous médication ? Au-delà des gestes de délinquance, de leur trajectoire de vie, de leurs besoins, de leurs attentes, un taux de suicide anormalement élevé : près de la moitié aurait déjà tenté de mettre fin à leurs jours³¹⁶.

Point lumineux, plein sud sur la carte, la Californie. À une trentaine de kilomètres de San Diego, se trouve une véritable citée avec ses quartiers d'habitation : le complexe pénitentiaire pour femmes Las Colinas Detention and Reentry Facility (LCDRF). Une conception architecturale unique en son genre sur tout le continent nord-américain. Achievé d'être construit en 2014 au coût de 140 millions de dollars U.S., ce complexe a une capacité de 1 612 lits répartis sur trois niveaux de sécurité. Aucune cellule, mais des chambres individuelles avec porte en bois et salles de bain pour celles classées à un niveau de risque autre qu'élevé. Un détail architectural qui revient sur la planche à dessin de plusieurs architectes cités plus haut, les bâtiments sont construits avec des matériaux maximisant la luminosité et atténuant la sonorisation.

Toutes les unités possèdent leurs propres salles communes. À l'extérieur, autour des bâtiments d'habitation, un amphithéâtre, des accès à des sentiers de promenade, un

³¹⁴ *Can we build a better women's prison? Prisons and jails are designed for men. What would a prison tailored to women's needs and experiences look like?* (Blakinger, 2019).

³¹⁵ Sous juridiction fédérale, elles sont 1 420 femmes détenues, dont 744 sous contrôle dans la communauté (Service correctionnel Canada, 2019^b).

³¹⁶ Labhart et Wright, 2018; Lavoie, 2009; Meunier, Wemmers et Jimenez, 2013.

aménagement paysager, des salles de classe, d'autres destinées à la danse, à la gymnastique, au yoga, à la méditation ou à l'apprentissage scolaire, y compris en informatique. Des éléments qui ne compromettent pas la sécurité des lieux, mais qui, au contraire, contribuent à créer un sentiment d'appartenance pour une vaste majorité de femmes beaucoup plus abîmées par la vie que simplement délinquantes. Ce que feue, Anne-Marie Bertrand, avait déjà soulevé en 1998 dans *Prisons pour femmes*.

Travailler dans de telles conditions normatives à encadrer et à promouvoir une insertion sociale sous un tout autre aspect que des baraquements pour hommes remodelés dans une version réduite pour femmes, ne peut être que prometteur. Un avenir plus humain, plus harmonieux, plus égalitaire et à moindre coût si l'on songe que de tels endroits sont infiniment plus respectés et mieux entretenus par la population qui s'abstiendra de tout vandalisme, que pour le personnel au sein d'un cadre fonctionnaliste³¹⁷.



Las Colinas Detention
(Photo : Lawrence Anderson©)



L'espace du complexe pénitentiaire
(Photo : Lawrence Anderson©)



Détail architectural des allées
(Photo : Lawrence Anderson©)



Une des cafétérias intérieures
(Photo : Lawrence Anderson©)

³¹⁷ Kastner, 2019; Krueger et Macallister, 2015; Maiello et Carter, 2015; Poon, 2015.

Le mot de la fin

Au terme de ces quelques pages, l'idée de transposer un modèle qui a largement fait ses preuves au fil des années ailleurs qu'au Canada ne suffit pas. La chose serait trop belle pour être vraie. La criminalité dans toute son étendue, tel qu'elle existe ici et se définit à travers nos propres lois, ne peut guère se comparer à celles des pays nordiques. Toutefois, ces quelques pages démontrent, du moins j'ose l'espérer, qu'un mieux-être des uns dans un monde où la vie s'est arrêtée en franchissant le cadre de porte d'une prison, dépend beaucoup des autres. Peu reconnu, le personnel, ne l'oublions pas, est là pour accomplir une tâche qui n'a rien de facile et, malgré bien des désavantages et inconvénients liés à la profession, une profession qui use et fait vieillir, il lui importe d'aimer et d'accomplir consciencieusement son travail sans se sentir annihilé par une architecture qui ne pourra en rien aider cet Autre à comprendre la finalité de sa peine. Voilà vers quoi devrait tendre la relève. Voilà ce que nous n'avons pu ni su accomplir à ce jour. Répétitive, l'erreur n'a plus sa raison d'être.

Choix de société, de telles mesures comme celles qui ont cours à Kerava, en Finlande, peuvent paraître inconvenantes, voire choquantes aux yeux du grand public et plus particulièrement pour les victimes d'actes criminels, mais elles n'ont rien d'idyllique et puis croire que l'enfermement demeure l'outil par excellence pour lutter contre la criminalité est un leurre, une illusion, un mensonge. Je ne prendrai ici qu'un tout dernier exemple, celui d'une petite prison provinciale, avec de petites peines allant de quelques semaines à quelques mois, Roberval. Il en coûte annuellement et par détenu 167 170 dollars, soit 29 millions pour ses 173 occupants. Sur cette somme aux frais des contribuables et qui n'ira qu'en augmentant, 73 000 dollars sont directement versés au remboursement de l'hypothèque³¹⁸.

Auront-ils vraiment appris quelque chose qui vaille l'investissement d'une telle somme ? Serons-nous beaucoup plus en sécurité lorsque la personne aura été élargie après deux ou trois mois ?

La prison ne sera pas remplacée par une absence de lieux, elle est là pour durer, mais où se trouve la difficulté à la rendre plus ouverte, plus saine, plus réparatrice au lieu de la laisser exhaler les remugles du crime dans chaque recoin de son architecture ?

Pourquoi ne pas s'enquérir auprès du personnel et pendant qu'on y est auprès des détenus, si notre but est vraiment de leur venir en aide et de ralentir le taux de criminalité ?

³¹⁸ Bégin, 2018.

Ne sont-ils tous là que pour répondre à des formalités d'usage parce que la loi l'exige ainsi et que leurs crimes génèrent des milliers d'emplois, des biens et des services pour l'ensemble de la communauté ?

Et pour les détenus, de se voir enfermés sous la menace de la carotte ou du bâton en étant gavés de programmes comme on le ferait avec un élevage d'oies au lieu de leur enseigner à lire et à écrire pour apprendre ce qui leur fait tant défaut, l'ABC d'un métier ?

N'avons-nous vraiment rien d'autre à offrir à ceux qui sont condamnés ?

À tous ceux aussi qui, pleins d'idéaux, d'espérance et de dynamisme, ont choisi d'y faire carrière ?

Le verbe oser existe et si rien ne se fait, ce n'est pas un juge, mais l'avenir qui, demain, nous condamnera.

Annexe A

Critères techniques pour les 43 établissements fédéraux

Actuellement, le parc pénitentiaire canadien comprend 43 établissements fédéraux, dont 6 à *sécurité élevée*, y compris l'Unité spéciale de détention (USD)³¹⁹. Les horaires d'activités courantes sont stricts, les bâtiments clôturés et entourés de barbelés, les agents correctionnels armés et en faction dans des tours ou à des postes de contrôle stratégique. Aucun déplacement d'un détenu du point A au point B sans autorisation écrite et passage au portique détecteur de métaux (allées centrales et sorties d'ateliers).

Dans les 9 établissements à *sécurité moyenne*, le périmètre est également clôturé et entouré de barbelés, mais les règles sont moins restrictives. Les agents ne sont pas armés, bien que l'armement soit remisé sous clé à des endroits précis (poste de contrôle à l'entrée).

Dans les 5 établissements à *sécurité faible*, dont 2 pavillons de ressourcement pour Autochtones, les détenus vivent en groupes de 7 ou 8 dans des modules résidentiels. Il n'y a ni barbelés ni personnel armé. Les détenus peuvent organiser leurs journées en fonction des activités inscrites dans leur plan de traitement correctionnel et s'occupent souvent eux-mêmes de leurs repas³²⁰.

Dans les 11 établissements dits *regroupés*, 2 présentent les trois niveaux de sécurité au sein d'un seul et même bâtiment, mais la sécurité demeure élevée et 9 autres sont classés à doubles niveaux (sécurité moyenne et faible). Il est à noter que plusieurs établissements construits dans les années soixante et classés à un niveau de risque élevé ou modéré ont gardé leurs murs d'enceinte d'origine, tout en changeant de vocation (réduction de personnel et de surveillance pour correspondre au niveau faible). Inaugurée en 1977, l'ancienne Unité spéciale de détention (USD) située à Laval fut transformée en établissement à sécurité minimale dès 1989. De l'autre côté de la rue, et qui jouxte deux autres établissements, le Centre fédéral de formation (CFF), établissement à sécurité moyenne ouvert en 1952, regroupe depuis 2015 deux niveaux de sécurité : minimale et modéré. Concernant l'USD, elle fut déplacée en 1996

³¹⁹ Équivalent d'un établissement dit super-maximum aux États-Unis ou de QHS (quartier de haute sécurité) en Europe (NDA).

³²⁰ Service correctionnel Canada, 2015.

au Centre régional de réception (CRR) (pénitencier à sécurité élevée situé à Ste-Anne-des-Plaines).

Puis 12 établissements dits à sécurité multiple dont 6 toujours pour hommes avec une aile aux fins d'évaluation et d'encadrement psychiatrique et 5 pour femmes³²¹.

Pour les femmes, il n'y a pas de bâtiment distinct comme pour les hommes. Les détenues demeurent assujetties à des régimes de sécurité faible, modérée ou élevée selon le profil évalué à l'admission et réévalué tout au long selon leur cheminement, mais subissent des contraintes liées à un seul et même environnement, puisque sans transfert, rendant ainsi impossible toute différenciation de l'espace architectural. La personne condamnée à 15 ans d'incarcération passera ses quinze années au sein du même périmètre.

³²¹Établissements ouverts en 1995 : Edmonton (Alberta); Okimaw Ohci (Saskatchewan) et Nova (Nouvelle-Écosse); ouverts en 1997 : Grand Valley (Ontario) et Joliette (Québec); ouvert en 2004 : Fraser Valley (Colombie-Britannique) (Service correctionnel Canada, 2019^d).

Annexe B

Classification de sécurité

Le niveau de sécurité est attribué à chaque établissement fédéral (pénitencier) et détermine la façon dont les lieux sont aménagés, son fonctionnement et les programmes offerts³²² :

Unité spéciale de détention (USD)

- Une seule unité au Canada, elle est située au Québec. Capacité : 90 détenus. Environnement hautement structuré et ne concerne que les détenus qui ne peuvent être encadrés de manière sécuritaire dans un établissement de niveau élevé régulier (pratiquement en cellule 23h/24).
- La durée de ce type de placement dépend de l'évaluation du risque que présente le détenu à la fois pour le personnel et pour les codétenus.

Établissements à sécurité élevée

- Conçus pour accueillir tout détenu qui présente une grande menace pour la sécurité du public, un risque à l'interne important et dont le risque d'évasion est également élevé;
- Tout déplacement, possibilité d'association ou privilège sont très restreints;
- Objectif théorique : préparer le détenu à cheminer vers un établissement à sécurité moindre grâce à des programmes, des emplois et des activités éducatives.

Établissements à sécurité moyenne

- Milieu qui encourage le détenu à être plus responsable;
- Tout déplacement, possibilité d'association et privilège sont soumis à certaines restrictions;

³²² Service correctionnel Canada, 2019^e.

- Ces établissements appliquent les mêmes mesures de sécurité que les établissements à sécurité élevée;
- Ce milieu favorise les interactions entre détenus, ce qui leur permet d'assumer la responsabilité de leurs actes et de coopérer avec les autres détenus;
- Ce processus les prépare à un transfert vers un établissement à sécurité minimale.

Établissements à sécurité minimale

- Dans les établissements à sécurité minimale, il y a moins de contrôle que dans les établissements à sécurité moyenne;
- Tous déplacements, associations et privilèges accordés aux détenus continuent d'être l'objet d'une surveillance, mais avec moins de restrictions afin de les préparer à leur élargissement (généralement, une maison de transition);
- Le milieu favorise le perfectionnement personnel, le comportement responsable et les interactions avec les autres sans distinction de qui a fait quoi.

Établissements pour femmes

- Les établissements pour femmes offrent un milieu se voulant sécuritaire et positif, ce qui inclut la prestation de programmes et de traitements conçus pour répondre à leurs besoins;
- Tout établissement pour femmes est de niveau de sécurité multiple;
- Le niveau de sécurité de chaque section de l'établissement correspond à la cote de sécurité attribuée à chaque détenue;
- Celles classées sécurité minimale ou modérée vivent dans des unités avec salles

communes où elles sont tenues de répondre elles-mêmes à leurs propres besoins quotidiens (cuisine, ménage, lessive);

- Celles classées au niveau de sécurité élevée sont placées dans des unités de garde fermée avec interventions et surveillance assurées par des intervenantes de première ligne - IPL.

Répartition de la population (hommes femmes) pour les trois niveaux de sécurité au 31 mars 2018

Établissements à sécurité élevée : 15,2 %

Établissements à sécurité modérée : 62,1 %

Établissements à sécurité minimale : 22,7%³²³

³²³ Sécurité publique, 2018; John Howard Society of Canada, 2018^b.

Annexe C

Coûts d’incarcération et coûts d’agrandissement des pénitenciers

Mise à jour sur les coûts d’incarcération pour l’année 2016-2017³²⁴. Avec une population de 14 310 détenus incarcérés en 2016-2017, le coût moyen annuel par détenu est de 114 587 \$, soit 314 \$/jour.

Sexe	Type d’établissements	Coût annuel	Coût journalier
Homme	Sécurité minimale	47, 370 \$	130 \$
Homme	Sécurité moyenne	75, 077 \$	206 \$
Homme	Sécurité élevée	92, 740 \$	254 \$
Femme	Pour les 3 niveaux	83, 861 \$	230 \$

Coûts d’agrandissement de l’extérieur vers l’intérieur par détenu(e) :

Sexe	Type d’établissements	Coût annuel
Homme	Sécurité minimale	131,737 \$
Homme	Sécurité moyenne	100, 236 \$
Homme	Sécurité élevée	175,759 \$
Femme	Pour les 3 niveaux	259, 894 \$
Femme en milieu de vie structurée	Pavillon autonome	533,765 \$

À ces coûts d’agrandissement, s’ajoutent ceux entourant la restructuration de l’isolement préventif en unités d’interventions structurées (UIS) en deçà du périmètre déjà existant. Jusqu’à ce jour, la mise en isolement repose sur trois motifs distincts³²⁵ :

- 1) Le détenu représente une menace pour la sécurité de l’établissement ou d’une personne (codétenu ou membre du personnel);
- 2) Le détenu pourrait nuire au déroulement d’une enquête pouvant mener à une accusation criminelle ou à une infraction disciplinaire grave;

³²⁴ Bureau du directeur parlementaire du budget, 2018.

³²⁵ Service correctionnel Canada, 2017^c.

3) La sécurité du détenu serait compromise si ce dernier n'était pas placé en isolement.

Cette restructuration fait suite au projet de loi C-83, laquelle ordonne de remplacer la mise en isolement de tout détenu reconnu coupable d'infractions et condamné à l'interne par des unités séparées. Au total, 42 unités pour hommes et 17 au sein des établissements pour femmes. Ce qui engendre des coûts supplémentaires annuels de 58 millions de dollars. Concernant les détenus souffrant de troubles mentaux : 900 \$ par jour³²⁶. Aucun plan n'est actuellement envisagé pour la construction de nouveaux établissements.

³²⁶ Bureau du directeur parlementaire du budget, 2018.

Annexe D

Le logement des détenus

Au regard de la directive 550 intitulée *Logement des détenus*³²⁷, le plan des nouvelles constructions au sein des pénitenciers canadiens prévoit des cellules ordinaires d'une superficie minimale de 7m² avec toilettes et lavabos au lieu des 5 m² comme c'est le cas actuellement et de 6,5 m² pour cellules « sèches » (aucune toilette ni lavabo)³²⁸.

Par **double occupation** s'entend toute cellule conçue pour un détenu, mais qui a été réaménagée pour en recevoir deux au moyen de lits superposés.

La **capacité pondérée** est celle qui inclut tout changement apporté aux locaux, à l'exclusion des cellules utilisées en permanence aux fins suivantes :

- Le logement des détenus placés en isolement préventif;
- La surveillance du risque de suicide (placé en observation sous caméra);
- Les soins de santé dans des unités autres que des centres psychiatriques;
- La double occupation des cellules lorsque le taux d'utilisation est égal ou supérieur à 20 % de la capacité pondérée de la région.

La double occupation est *interdite* pour tout ce qui a trait aux :

- Cellules d'isolement;
- Cellules réservées aux soins psychiatriques;
- Cellules aux dimensions inférieures à 5 m²;
- Cellules de l'Unité spéciale de détention (USD);
- Cellules qui n'ont pas de source directe de lumière naturelle;
- Cellules occupées par des personnes handicapées;
- Cellules de surveillance pour les cas à risque suicidaire ou pouvant être utilisées comme cellules sèches.

³²⁷ Service correctionnel Canada, 2017^b.

³²⁸ Tout détenu soupçonné d'avoir ingéré une substance interdite en vue de trafic et qui refuse d'être fouillé ou de passer une radiographie dans un hôpital extérieur sera placé en cellule sèche pour attendre que l'évacuation se fasse par les voies naturelles (NDA).

Annexe E

Coûts de construction d'établissements correctionnels

Coûts de construction par détenu	Capacité	Coûts de construction par détenu
Sécurité minimale : 65 millions de dollars	250	260 000 \$
Sécurité moyenne : 240 millions de dollars	400	400 000 \$
Sécurité élevée : 240 millions de dollars	600	600 000 \$

Les dépenses de chaque établissement sont fondées sur les Comptes publics et excluent celles associées aux administrations centrales, régionales et des cinq collèges de formation pour le personnel.

Les chiffres concernant les dépenses de la population carcérale sous juridiction sont fondés sur le nombre de détenus et les dépenses relatives aux incarcérations figurant dans le *Rapport sur les résultats ministériels 2016-2017 du Service correctionnel du Canada*³²⁹.

En 2016-2017, le Service correctionnel du Canada a dépensé 4 873 505 dollars dans le transport de détenus (incluant les salaires et les heures supplémentaires), ce qui représente 0,3 % de son budget.

³²⁹ Gouvernement du Canada, 2018^a.

Références.

Aaron, B. (2019). Prisons are failing. It's time to find an alternative. *World Economic Forum*. En ligne : <https://www.weforum.org/agenda/2019/01/prisons-are-failing-time-for-alternative-sparkinside/>

Adler, J. (2019). Architecture and prison reform. *Architectural Reform*. En ligne : <https://www.architecturalrecord.com/articles/13919-architecture-and-prison-reform?>

Aebi, M. F. et Tiago, M. M. (2018). Space I - 2018 - *Council of Europe Annual Penal Statistics: Prison populations*. Strasbourg: Council of Europe.

En ligne : http://wp.unil.ch/space/files/2019/06/FinalReportSPACEI2018_190611-1.pdf

Ahluwalia, R. (2017). Sook Station: The prison themed hostel in Bangkok that turns travellers into inmates. *Independent*.

En ligne : <https://www.independent.co.uk/travel/news-and-advice/bangkok-prison-themed-hostel-sook-station-travellers-inmates-sleep-in-cells-mugshot-lights-out-a7883141.html>

Aiello, R. (2018). Corrections not doing enough to monitor criminals on parole: audit. *CTV News*. En ligne : <https://www.ctvnews.ca/politics/corrections-not-doing-enough-to-monitor-criminals-on-parole-audit-1.4184581>

Alderson, M., Saint-Pierre, M., Theriault, P. Y., Rhéaume, J., Ruellant, I., et Lavoie, M. (2013). La pratique infirmière en milieu carcéral : des détenus pour patients. *Recherche en soins infirmiers*, 2(113), 95-106.

Allen, M. (2018). Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2017. *Juristat*.

En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2018001/article/54974-fra.pdf?st=UsAT8ZS6>

Alvaro, C., Wilkinson, A. J., Gallant, S. N., Kostovski, D., et Gardner, P. (2015). Evaluating intention and effect: The impact of healthcare facility design on patient and staff well-being. *Health Environments Research & Design Journal*, 9(2), 82-104.

American Bar Association. (2018). *Standards on treatment of prisoners*. Chicago, IL: ABA.

En ligne : https://www.americanbar.org/groups/criminal_justice/publications/criminal_justice_section_archive/crimjust_standards_treatmentprisoners/

American Correctional Association. (2010). *Core jail standards*. Alexandria, VA: ACA. En ligne : <http://tloa.ncai.org/documentlibrary/2010/11/Core%20Jail%20Standards.pdf>

American Institute of Architects. (2004). *Security planning and design: A guide for architects and building design professionals*. Hoboken, NJ: John Wiley & Sons.

Anelli, L. (2016). *Suède: quand la prison vise la réhabilitation*. Observatoire international des prisons. En ligne : <https://oip.org/analyse/suede-quand-la-prison-vise-la-rehabilitation/>

Apel, R. et Sweeten, G. (2010). The impact of incarceration on employment during the transition to adulthood. *Social Problems*, 57(3), 448-479.

Archambault, E. (2019). Des hôpitaux dans un piètre état. *Le Journal de Montréal*. En ligne: <https://www.journaldemontreal.com/2019/05/25/des-hopitaux-dans-un-pietre-etat>

Archambault, J. (1938). *Report of the Royal Commission to investigate the penal system of Canada*. Ottawa. J. O. Patenaude, Printer to the King's Most Excellent Majesty. En ligne: http://publications.gc.ca/collections/collection_2014/bcp-pco/CP32-100-1938-1-eng.pdf

Arnold, H. (2017). "The psychological and emotional effects of prison on prison staff". In J. L. Ireland, C. A. Ireland, N. Gredecki & M. Fisher (Eds), *The Routledge international handbook of forensic psychology in secure settings*, New York, NY: Routledge, 283-299.

Attia, S. (2018). "Case studies: Energy efficiency versus regenerative paradigm." In S. Attia, *Regenerative and positive impact architecture: Learning from case studies*. Cham, Switzerland: Springer International Publishing, 47-60.

Awofeso, N. (2011). Disciplinary architecture: prison design and prisoner's health. *Hektoen International - A Journal of medical humanities*, 3(1), 1-9.

Baillargeon, S. (2019). Apprendre à la dure. Le Michigan réalise une première école à l'épreuve des tueries. *Le Devoir*. En ligne: <https://www.ledevoir.com/societe/563927/une-ecole-du-michigan-concue-pour-se-proteger-des-fusillades>

Bains, C. (2019). OD prevention sites possible at Canada's prisons: Correctional Service. *The Canadian Press*. En ligne: <https://www.ctvnews.ca/health/od-prevention-sites-possible-at-canada-s-prisons-correctional-service-1.4355359>

Baklitskaya, K. (2014). Prison break, Siberian style, come stay with us...in jail! *The Siberian Times*. En ligne : http://siberiantimes.com/other/others/features/f0021-prison-break-siberian-style-comes-stay-with-us-in-jail/?comm_order=best

Barua, B. et Jacques, D. (2019). *Waiting your turn wait times for health care in Canada, 2018 report*. Fraser Institute, Vancouver, BC. En ligne: <https://www.fraserinstitute.org/sites/default/files/waiting-your-turn-2018.pdf>

Basaran, Z. (2016). The effect of recreational activities on the self-esteem and loneliness level of the prisoners as an alternative education. *Universal Journal of Educational Research*, 4(5), 1080-1088.

Battaglia, C., Cagno, A., Fiorilli, G., Giombini, A., Borriore, P., Baralla, F., Marchetti, M., et Pigozzi, F. (2015). Participation in a 9-month selected physical exercise programme enhances psychological well-being in a prison population. *Criminal Behaviour and Mental Health*, 25(5), 343-354.

Baybutt, M. et Chemlal, K. (2016). Health-promoting prisons: Theory to practice. *Global Health Promotion*, 23(1), 66-74.

- Bégin, S. (2018). Plus de 160 000\$ par détenu. *Le Quotidien*.
En ligne : <https://www.lequotidien.com/actualites/justice-et-faits-divers/plus-de-160-000-par-detenu-cde7cc0ebf5b6c9c50d1f32bef794546>
- Beijersbergen, K. A., Dirkzwager, A. Laan, Van der, P., et Nieuwbeerta, P. (2016). A social building? Prison architecture and staff–prisoner relationships. *Crime & Delinquency*, 62(7), 843-874.
- Bell, K. E. (2017). Prison violence and the intersectionality of race/ethnicity and gender. *Criminology, Criminal Justice, Law & Society*, 18(1), 106–121.
- Benko, J. (2015). The radical humaneness of Norway’s Halden prison. *The New York Times Magazine*. En ligne: <https://www.nytimes.com/2015/03/29/magazine/the-radical-humaneness-of-norways-halden-prison.html>
- Bennett, J. (2006). The good the bad and the ugly: The media in prison films. *The Howard Journal*, 45(2), 97-115.
- Bennett, C., Perry, J., Lapworth, T., Davies, J., et Preece, V. (2010). Supporting prison nurses: An action research approach to education. *British Journal of Nursing*, 19(12), 782-786.
- Bensimon, P. (2019). L’incapacité morale et technique du Service correctionnel du Canada à gérer des peines allant au-delà des 25 ans ferme. *Délinquance, justice et autres questions de société*, 1-46.
- Bensimon, P. (2018^a). La récidive : talon d’Achille en matière criminelle (publié en août 2019). *Revue du barreau du Québec*, 77(2), 339-425.
- Bensimon, P. (2018^b). Réinsertion des délinquants. Envers du décor et coulisses d’une propagande étatique. *Institut national des hautes études de sécurité et de la justice (INHESJ)*, 43, 18-28.
- Bensimon, P. (2016). Un phénomène tabou en milieu carcéral : l’hybristophilie ou les relations amoureuses entre détenus et membres du personnel. *Délinquance, justice et autres questions de société*, 187, 1-33.
- Bensimon, P. (2012^a). *Profession : criminologue. Analyse clinique et relation d’aide en milieu carcéral* (2^e éd., revue et augmentée). Montréal, Édition Guérin.
- Bensimon, P. (2012^b). « Un phénomène encore peu exploré : la désistance », dans P. Mbanzoulou, M. Herzog-Evans et S. Courtine, *Insertion et désistance des personnes placées sous-main de justice*, Paris, Éditions L’Harmattan, 122-136.
- Bensimon, P. (2010^a). *Anciens combattants dans les établissements correctionnels canadiens*. Ottawa. Service correctionnel Canada. B-46.
En ligne: <https://www.csc-scc.gc.ca/005/008/092/b46-fra.pdf>
- Bensimon, P. (2010^b). *Le bien-être au travail : une question de choix pour un meilleur avenir*. Ottawa. Service correctionnel Canada. R-219.

Bensimon, P. (2006^a). *Étude empirique sur les agents de correction durant leur première année en établissement*. Ottawa. Service correctionnel Canada. R-179.

Bensimon, P. (2006^b). *Examen de la période de formation collégiale chez les futurs agents de correction*. Ottawa. Service Correctionnel Canada. R-165.

Bensimon, P. (2004). *La recrue en milieu carcéral : introduction à la recherche*. Ottawa. Service correctionnel Canada. R-146.

Bensimon, M., Einat, T., et Gilboa, A. (2015). The impact of relaxing music on prisoners' levels of anxiety and anger. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 59(4), 406-423.

Bernheimer, R., R. O'Brien et Barnes, R. (2017). *Wellbeing in prison design. A guide*. London, UK: Matter Architecture. En ligne: http://www.matterarchitecture.uk/wp-content/uploads/2018/05/421-op-02_Design-toolkit-report-online.pdf

Bertrand, A. M. (1998). *Prisons pour femmes*. Montréal. Éditions du Méridien.

Bhuller, M., Dahl, G., Løken, K. V., Mogstad, M., et Freeland, C. (2019). What the rest of the world can learn from Norway's prison system. *World Economic Forum*.
En ligne : <https://www.weforum.org/agenda/2019/03/incarceration-can-be-rehabilitative/>

Bierie, D. M. (2012). The impact of prison conditions on staff well-being. *International Journal of Offender Therapy and Comparative*, 56(1), 81-95.

Bichell, R. E. (2015). In Finland's 'open prisons,' inmates have the keys. *The World*.
En ligne : <https://www.pri.org/stories/2015-04-15/finlands-open-prisons-inmates-have-keys>

Bimman, A. (2018). Female prison guards allege years of harassment, sexual abuse by male guards in \$43.4M lawsuit. *Global News*.
En ligne: <https://globalnews.ca/news/4079053/female-prison-guards-harassment-sexual-abuse-lawsuit/>

Blackburn, M. (2019). Advocates say Corrections Canada needs to make bold moves to help Indigenous prisoners but is it ready? *National News*.
En ligne : <https://aptnnews.ca/2019/05/20/advocates-say-corrections-canada-needs-to-make-bold-moves-to-help-indigenous-prisoners-but-is-it-ready/>

Blakinger, K. (2019). Can we build a better women's prison? Prisons and jails are designed for men. What would a prison tailored to women's needs and experiences look like? *The Washington Post Magazine*.
En ligne: <https://www.washingtonpost.com/magazine/2019/10/28/prisons-jails-are-designed-men-can-we-build-better-womens-prison/?arc404=true>

Blais, A. (2015). Surpopulation carcérale : des agents inquiets malgré des améliorations. *La Presse*. Montréal. En ligne : <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-affaires-criminelles/actualites-judiciaires/201508/02/01-4889813-surpopulation-carcerale-des-agents-inquiets-malgre-des-ameliorations.php>

Bogard, D., Hutchinson, V. A., et Persons, V. (2010). *Direct supervision: The role of the administrator*. Washington, DC. U.S. Department of Justice. National Institute of Corrections.

Bony, L. (2018). Rapports sociaux en détention et usages de l'espace carcéral. *Métropolitiques*. En ligne : <https://www.metropolitiques.eu/Rapports-sociaux-en-detention-et-usages-de-l-espace-carceral.html>

Bony, L. (2016). Sortir du continuum carcéral. *Mouvements*, 4(88), 101-108.

Bony, L. (2015). La domestication de l'espace cellulaire en prison. *Espaces et Sociétés*, 162, 13-30.

Bossé, S. et Bouchard, C. (2013). *Bordeaux : l'histoire d'une prison*. Montréal. Éditions Au Carré.

Bouchard, M., Morselli, C., Hashimi, S., et Ouellet, M. (2017). *Pourcentage d'incidents criminels associés au crime organisé*. Sécurité publique Canada. Ottawa. R-023.

Bougadi, S. (2016). Fictional representation of prison in films and TV's series genre: Public and academic perceptions of prison. *Forensic Research & Criminology International Journal*, 2(1), 1-4.

Brewster, L. (2014). The impact of prison arts programs on inmate attitudes and behavior: A quantitative evaluation. *Justice Policy Journal*, 11(2), 1-28. En ligne: http://www.cjcj.org/uploads/cjcj/documents/brewster_prison_arts_final_formatted.pdf

Bronskill, J. (2019). Prison needle use should be supervised to ensure safety, guards say. *The Canadian Press*. En ligne: <https://www.kimberleybulletin.com/news/prison-needle-use-should-be-supervised-to-ensure-safety-guards-say/>

Bronskill, J. (2018). Are tougher penalties for gang members the answer for making Canadians safer? *The Canadian Press*. En ligne: <https://globalnews.ca/news/4665295/andrew-scheer-guns-and-gangs-baloney-meter/>

Brough, P. et Biggs, A. (2010). "Occupational stress in police and prison staff". In J. M. Brown & E. A. Campbell (Eds.), *Cambridge handbook of forensic psychology*, Cambridge, UK: Cambridge University Press, 707-718.

Brown, G. P., Hoffman, R., Neufeld, E., et Mrozewski, T. (2017). *Instruments d'évaluation du risque de suicide : examen de la documentation actuelle*. Ottawa. Service correctionnel Canada. R-392.

Brownell, C. (2017). Prisoners making \$1.95 a day want a raise. Taxpayers want a break: As a battle over pay comes to a head, experts say it's time to rethink one of the federal prison system's most expensive rehabilitation initiatives. *Financial Post*. En ligne: <https://business.financialpost.com/news/court-challenge-to-inmate-pay-places-prison-labour-program-in-the-crosshairs>

Brun, J. P., Biron, C., et St-Hilaire, F. (2009). *Guide pour une démarche stratégique de prévention des problèmes de santé psychologique au travail*. Laval (Québec). Service des communications et des relations avec le milieu (SCRM), Université Laval.

Bucerius, S. M. et Haggerty, K. (2019). Fentanyl behind bars: The implications of synthetic opiates for prisoners and correctional officers. *International Journal of Drug Policy*, 71, 133-138

Buckaloo, B. J., Krug, K. S., et Nelson, K. B. (2009). Exercise and the low-security inmate: Changes in depression, stress, and anxiety. *The Prison Journal*, 89(3), 328-343.

Bureau de l'enquêteur correctionnel. (2019^a). *Rapport annuel 2017-2018*. Ottawa. Gouvernement du Canada.

En ligne : <https://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/annrpt/annrpt20172018-fra.aspx>

Bureau de l'enquêteur correctionnel. (2019^b). *Vieillir et mourir en prison : enquête sur les expériences vécues par les personnes âgées sous garde fédérale*. Ottawa.

En ligne : <https://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/oth-aut/oth-aut20190228-fra.aspx?pedisable=false>

Bureau de l'enquêteur correctionnel. (2017^a). *Le rapport annuel de l'enquêteur correctionnel met l'accent sur les conditions d'incarcération*. Ottawa. Gouvernement du Canada.

En ligne : <https://www.oci-bec.gc.ca/cnt/comm/press/press20171031-fra.aspx>

Bureau de l'enquêteur correctionnel. (2017^b). *Rapport annuel du Bureau de l'enquêteur correctionnel 2016-2017*.

En ligne : <https://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/annrpt/annrpt20162017-fra.aspx#s6>

Bureau de l'enquêteur correctionnel. (2015). *Rapport annuel du bureau de l'enquêteur correctionnel 2014-2015*. Ottawa. Gouvernement du Canada. En ligne: <https://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/annrpt/annrpt20142015-fra.aspx>

Bureau du directeur parlementaire du budget. (2018). *Mise à jour sur les coûts d'incarcération*. Ottawa. Gouvernement du Canada.

En ligne : http://publications.gc.ca/collections/collection_2018/dpb-pbo/YN5-152-2018-fra.pdf

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. (2016). *Directives techniques pour la planification de la construction des prisons*. Danemark, Copenhague : UNOPS, 1- 263.

Bureau du vérificateur général du Canada. (2015). *Rapport 6 - La préparation des détenus à la mise en liberté*. Ottawa. Gouvernement du Canada. En ligne: http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_201504_06_f_40352.html

Burke, B. (2019). Yellowknife jail employees fired following probe in sexual misconduct allegations. *NNSL Media*. En ligne: <https://nnsl.com/yellowknifer/yellowknife-jail-employees-fired-following-probe-in-sexual-misconduct-allegations/>

Burke, D. (2017^a). Job training program for inmates stuck in the past, says prison watchdog. *CBC News*. En ligne: <https://www.cbc.ca/news/canada/nova-scotia/prison-training-workforce-rehabilitation-inmates-1.3953592>

Burke, D. (2017^b). Number of women in federal prisons is up, and advocates think they know why. CBC News. En ligne : <https://www.cbc.ca/news/canada/nova-scotia/women-prisons-crime-nova-institution-overcrowding-1.4347197>

Cabelguen, M. (2006). Dynamique des processus de socialisation carcérale. *Champ pénal*, III. En ligne : <https://journals.openedition.org/champpenal/513>

Cain, P. (2019). Military's internal prison in Edmonton 'vastly underutilized,' report says. *Global News*. En ligne: <https://globalnews.ca/news/5325228/military-internal-prison-edmonton/>

Canadian Press, The. (2019). Canada's prisons not meeting health, end-of-life needs of older inmates, report says. *The Star*.

En ligne : https://www.thestar.com/news/canada/2019/02/28/prisons-not-meeting-health-end-of-life-needs-of-older-inmates-report-says.html?li_source=LI&li_medium=star_web_ymbii

Canadian Press, The. (2015). 'Welcome to hell': Inside Canada's most decrepit prison, Baffin Correctional Centre. *National Post*.

En ligne : <https://nationalpost.com/news/canada/welcome-to-hell-inside-canadas-most-decrepit-prison-baffin-correctional-centre>

Canino, R. (2008). La relation clinique face aux processus de déni chez les sujets criminels. *Bulletin de psychologie*, 61(1), 17-29.

Carceral Geography. (2018). *Should prisons have trees?*

En ligne: <https://carceralgeography.com/2018/05/23/should-prisons-have-trees/>

Cardinal, F. et Thibault, P. (2016). *Et si la beauté rendait heureux*. Montréal. Les Éditions La Presse.

Carlton, L. et Macdonald, R. A. R. (2003). An investigation of the effects of music on Thematic Apperception Test (TAT) interpretations. *Musicae Scientiae*, 7(1), 9–30.

Cashin, A., Potter, E., et Butler, T. (2008). The relationship between exercise and hopelessness in prison. *Journal of Psychiatric and Mental Health Nursing*, 15(1), 66-71.

Casoni, D. (2007). Enjeux contre-transférentiels dans le traitement du délinquant. *Topique*, 2(99), 79-86.

Castle, T. L. (2008). Satisfied in the jail: Exploring the predictors of job satisfaction among jail officers. *Criminal Justice Review*, 33(1), 48-63.

CBC News. (2019^a). 'We need help': Front-line correctional staff say jail conditions at a crisis point. En ligne : <https://www.cbc.ca/news/canada/toronto/ontario-jail-opseu-funding-budget-1.5074931>

CBC News. (2019^b). *Thunder Bay jail overcrowding a 'crisis', corrections union says*.

En ligne: <https://www.cbc.ca/news/canada/thunder-bay/thunder-bay-jail-overcrowding-1.5058569>

Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la violence. (2018). *Stratégie nationale de lutte contre la radicalisation menant à la violence*. Ottawa. Gouvernement du Canada.

En ligne: <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/ntnl-strtg-cntrng-rdclztn-vlnc/ntnl-strtg-cntrng-rdclztn-vlnc-fr.pdf>

Chamond, J., Moreira, V., Decocq, F. et Leroy-Viémon, B. (2014). La dénaturation carcérale. Pour une psychologie et une phénoménologie du corps en prison. *L'information psychiatrique*, 90(8), 673-682.

Chandler, M. A. (2018). Women working in male prisons face harassment from inmates and co-workers. *The Washington Post*. En ligne: https://www.washingtonpost.com/local/social-issues/women-working-in-male-prisons-face-harassment-from-inmates-and-co-workers/2018/01/27/21552cee-01f1-11e8-9d31-d72cf78dbeee_story.html

Chang, K. G., et Chien, H. (2017). The influences of landscape features on visitation of hospital green spaces - a choice experiment approach. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 14(7), 724-739.

Chan, J., Chuen, L., et McLeod, M. (2017). Everything you were never taught about Canada's prison systems: A primer on Canada's urgent human rights crisis. *Intersectional Analyst*. En ligne : <http://www.intersectionalanalyst.com/intersectional-analyst/2017/7/20/everything-you-were-never-taught-about-canadas-prison-systems>

Cheek, E. et Di Stephano-Miller, M. (1983). The experience of stress for correction officers: A double-bind theory of correctional stress. *Journal of Criminal Justice*, 11(2), 105-120.

Cheliotis, L. K. (2010). The ambivalent consequences of visibility: Crime and prisons in the mass media. *Crime Media Culture*, 6(2), 169-184.

Chevance, N. (2019). Théâtre : à Avignon, les détenus montent sur scène pour jouer Macbeth : "C'est un acte de résistance". *Europe 1*. En ligne: <https://www.europe1.fr/culture/theatre-a-avignon-les-detenus-montent-sur-scene-pour-jouer-macbeth-3910145>

Clark, R. (2017). *Down inside: Thirty years in Canada's prison service*. Fredericton, NB: Goose Lane Editions.

Clarke, M. (2018). Department of Justice releases reports on prison and jail deaths. *Prison Legal News*. En ligne : <https://www.prisonlegalnews.org/news/2018/jan/8/departement-justice-releases-reports-prison-and-jail-deaths/>

Clarke, J. (2016). Difficulté liée à l'accès aux services de soins de santé au Canada. *Statistique Canada*. En ligne: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/82-624-x/2016001/article/14683-fra.pdf?st=FeNZtGDY>

Clemmer, D. (1940). *The prison community*. New Braunfels, TX, US: Christopher Publishing House.

Cloutier, E. (2017). Centres jeunesse : victimes d'agression tous les jours. Les employés tirent la sonnette d'alarme. *Le Journal de Québec*. En ligne : <https://www.journaldequebec.com/2017/10/10/victimes-dagressions--a-tous-les-jours>

Cohendet, J. (2018). Prises d'otages : la sécurité dans les prisons suscite des inquiétudes. *Radio Canada*. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1124557/otage-prison-securite-detenus-prisonier-ontario-canada-agressions>

Coles, K. (2019). Overcrowding, targeted violence spur protest at Saanich jail. *Sook New Mirror*. En ligne : <https://www.vicnews.com/news/overcrowding-targeted-violence-spur-protest-at-saanich-jail/>

Combessie, P. (2010). La prison dans son environnement : symptômes de l'ambivalence des relations entre les démocraties et l'enfermement carcéral. *Cahier de la sécurité*, 12, 21-31.

Combessie, P. (2009). *Sociologie de la prison* (3^è éd.). Paris. La Découverte.

Conley, C. (2019). *Examen des outils d'évaluation du risque élaborés pour les personnes radicalisées et de leur application en milieu correctionnel*. Ottawa. Service correctionnel Canada. R-425.

Conseil de l'Europe. (2019). *Réponse à la surpopulation carcérale en Europe*. Strasbourg. En ligne : <https://www.coe.int/fr/web/portal/-/responses-to-prison-overcrowding-in-europe>

Contalbrigo, L., De Santis, M., Toson, M., Montanaro, M., Farina, L., Costa, A., et Nava, F. A. (2017). The efficacy of dog assisted therapy in detained drug users: A pilot study in an Italian attenuated custody institute. *International journal of environmental research and public health*, 14(7), 683.

En ligne : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5551121/>

Cooke, B. K., Ryan, C. W, Hatters Friedman, S., Abhishek, J., et Wagoner, R. (2019). Professional boundaries in corrections. *Journal of the American Academy of Psychiatry and the Law*, 47(3), 1-8.

Cormier, F. (2019). Inquiet pour des détenues, un député se fait refuser l'accès à la prison Leclerc. *TVA Nouvelles*. En ligne : <https://www.tvanouvelles.ca/2019/06/20/inquiet-pour-des-detenu-es-un-depute-se-fait-refuser-lacces-a-la-prison-leclerc>

CorrectionsOne.com. (2018). *From inmate mental healthcare to officer recruitment and retention, the corrections profession faced many challenges in 2018*. En ligne : <https://www.correctionsone.com/2018-review/articles/roundtable-7-critical-issues-in-corrections-in-2018-M20QskIIzUChsgl8/>

Côté, P. (2019). La prison d'Amos n'est pas encore fonctionnelle à 100 %. *Radio Canada*. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1195167/nouvelle-prison-amos-aile-vide-penurie-agents>

Couloute, L. et Kopf, D. (2018). Out of prison & out of work: Unemployment among formerly incarcerated people. *Prison Policy Initiative*. En ligne : <https://www.prisonpolicy.org/reports/outofwork.html>

Coyle, A. et Fair, H. (2018). *A human rights approach to prison management: Handbook for prison staff* (3rd edition). London, UK: Institute for Criminal Policy Research Birkbeck, University of London.

Crawley, E. (2004). "Emotion and performance: the presentation of self in prisons". In *Doing prison work. The public and private lives of prison officers*. Cullompton, UK: Willan Publishing, 128-154.

Crewe, B. (2009). *The prisoner society*. Oxford (UK). Oxford University Press.

Crewe, B., Liebling, A., et Hulley, S. (2015). Staff-prisoner relationships, staff professionalism, and the use of authority in public- and private-sector Prisons. *Law and Social Inquiry*, 40(2), 309-344.

Dawson, T. (2019). Federal prison in Alberta expected to be first to open supervised drug injection site. *The National Post*. En ligne : <https://nationalpost.com/news/canada/federal-prison-in-alberta-expected-to-be-first-to-open-supervised-drug-injection-site>

Decker, Scott H., Melde, C., et Pyrooz, D. C. (2013). What do we know about gangs and gang members and where do we go from here? *Justice Quarterly*, 30(3), 369-402.

De Dardel, J. (2016). *Exporter la prison américaine. Le Système carcéral colombien à l'ère du tournant punitif*. Neuchâtel. Éditions Alphil-Presses universitaires suisses.

Delaney, R., Subramanian, R., Shames, A., et Turner, N. (2018). *Reimagining prison*. New York, NY: Vera Institute of Justice.

De Larminat, X. (2014). *Hors les murs. L'exécution des peines en milieu ouvert*. Paris, Puf.

Dell, C., Chalmers, D., Stobbe, M., Rohr, B. et Husband, A. (2019). Animal-assisted therapy in a Canadian psychiatric prison. *International Journal of Prisoner Health*, 15(3), 209-231.

Demonchy, C. (2012). « Rapport entre les mots et les murs », dans F. Dieu et P. Mbanzoulou, *L'architecture carcérale*, Toulouse (France), éditions Privat, 14-19.

Demonchy, C. (2000). « L'institution mal dans ses murs », dans C. Veil et D. L'Huilier, *La prison en changement*. Ramonville-Saint-Agne : Éditions Érès, 159-184.

Denhof, M. D., Spinaris, C. G., et Morton, G. R. (2014). *Occupational stressors in corrections organizations: Types, effects and solutions*. U.S. Department of Justice. National Institute of Corrections.

Devaud, C., L. Wasem, L. Peer et Waeny, J. (2005). Conditions et environnement de travail des professionnels en prison : comparaison entre soignants et surveillants. *Archives des Maladies Professionnelles et de l'Environnement*, 66(2), 131-139

Dickerson, C. (2018). Hazing, humiliation, terror: Working while female in federal prison. *The New York Times*. En ligne: <https://www.nytimes.com/2018/11/17/us/prison-sexual-harassment-women.html>

Digard, L., Sullivan, S., et Vanko, E. (2018). *Rethinking restrictive housing: Lessons from five U.S. jail and prison systems*. New York, NY: Vera Institute of Justice.

Dignam, J. T., Barrera, M., et West, S. G. (1986). Occupational stress, social support, and burnout among correctional officers. *American Journal of Community Psychology*, 14(2), 177-193.

Dignard, H. (2014). *Des clés pour une juste compréhension des résultats du PEICA en matière de littératie*. Institut de coopération pour l'éducation des adultes. En ligne : <https://icea.qc.ca/fr/actualites/des-cl%C3%A9s-pour-une-juste-compr%C3%A9hension-des-r%C3%A9sultats-du-peica-en-mati%C3%A8re-de-litt%C3%A9ratie>

Dlugash, M. (2013). Rethinking prison reform: using decision science to improve prison effectiveness. *The Michigan Journal of Public Affairs*, 10, 44-61.

Dolan, F. X. (2007). *Eastern State Penitentiary*. Mount Pleasant, SC: Arcadia Publishing.

Doleac, J. (2018). Can employment-focused programs reduce reincarceration rates? *Econofact*. En ligne : <https://econofact.org/can-employment-focused-reentry-programs-keep-former-prisoners-from-being-reincarcerated>

Doucette, K. (2018). How weekend-only jail sentences can cause security risks, overcrowding. *The Canadian Press*.
En ligne : <https://www.citynews1130.com/2018/06/21/how-weekend-only-jail-sentences-can-cause-security-risks-overcrowding/>

Dowden, C. et Tellier, C. (2004). Predicting work-related stress in correctional officers: A meta-analysis. *Journal of Criminal Justice*, 32(1), 31-47.

Draaisma, M. (2008). Union calls for more guards at Ontario prisons amid growing number of assaults. *CBC News*. En ligne : <https://www.cbc.ca/news/canada/toronto/ontario-prisons-funding-more-staff-overcrowding-union-budget-1.4595399>

Engelmann, J. (2019). Suicide rate in Japan 2009 - 2019. New York, NK: Statista.
En ligne : <https://www.statista.com/statistics/622249/japan-suicide-number-per-100-000-inhabitants/>

Fairweather, L. (2013). "Psychological effects of the prison environment". In L. Fairweather, L. & S. McConville (Eds), *Prison architecture: Policy, design and experience*, New York, NY: Routledge, 31-48.

Farbstein, J, et Wener, R. (1982). Evaluation of correctional environments. *Environment and Behavior*, 14(6), 671-694.

Farrier, A., Baybutt, M., et Dooris, M. (2019). Mental health and wellbeing benefits from a prisons horticultural programme. *International Journal of Prisoner Health*, 15(1), 91-104.

Farrow, K. (2004). Still committed after all these years? Morale in the modern-day probation service. *Probation Journal*, 51(3), 206-220.

- Fazel, S., et Baillargeon, J. (2011). The health of prisoners. *Lancet*, 377(9769), 956-965.
- Fazel, S., Ramesh, T., et Hawton, K. (2017). Suicide in prisons: An international study of prevalence and contributory factors. *The Lancet Psychiatry*, 4(12), 946–952.
- Febrer, M. (2011). *Enseigner en prison le paradoxe de la liberté pédagogique dans un univers clos*. Éditions L'Harmattan.
- Ferdick, F. V. et Smith, H. P. (2017). *Correctional officer safety and wellness literature synthesis*. U.S. Department of Justice.
En ligne : <https://www.ncjrs.gov/pdffiles1/nij/250484.pdf>
- Ferszt, G. G. et Hickey, J. (2013). Nurse researchers in corrections: A qualitative study. *Journal of Forensic Nursing*, 9(4), 200-206.
- Feyginberg, E. (2019). Assaults on correctional officers in Canada on the rise. *Blue Line*. En ligne : <https://www.blueline.ca/assaults-on-correctional-officers-in-canada-on-the-rise-6193/>
- Finn, P. et Kuck, S. (2005). *Addressing probation and parole officer stress*. Washington, D. C, National Institute of Justice.
- Fischer, G. (2011). « Les espaces de travail » dans G. Fischer, *Psychologie sociale de l'environnement*, Paris. Dunod, 175-193.
- Flanders, L. J. (2016). *Cell workout*. London, UK: Hodder & Stoughton.
- Fletcher, T. (2019). Double-bunking' still a problem for B.C. provincial jails. *The Columbia Valley Pioneer*.
En ligne : <https://www.columbiavalleypioneer.com/news/double-bunking-still-a-problem-for-b-c-provincial-jails/>
- Fortier, M. (2016). Les prisons québécoises surpeuplées le week-end. *Le Devoir*.
En ligne : <https://www.ledevoir.com/societe/481386/les-prisons-quebecoises-surpeuplees-le-week-end>
- Fragasso-Marquis, V. (2018). Les détenus en manque d'intimité. *La Presse*. En ligne : <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/actualites-judiciaires/201812/09/01-5207382-les-detenus-en-manque-dintimite.php>
- Frearson, A. (2012). Mas d'Enric Penitentiary. *De Zeen*. En ligne: <https://www.dezeen.com/2013/04/17/mas-denric-penitentiary-by-aib-and-estudi-psp-arquitectura/>
- Freyche Leblanc, A. (2014). *Ornement et prison ou l'intime en milieu carcéral*. Haute École d'Art et de Design de Genève.
En ligne: http://www.a-la-freyche.com/ornementetprison_FREYCHE.pdf
- Fridhov, I. M. et Grøning, L. (2018). “Penal ideology and prison architecture”. In E. Fransson, F. Giofrè & B. Johnsen (Eds.), *Prison, architecture and humans*, Danemark, Oslo: Cappelen Damn, 269-286.

Frigon, S. (2010). La danse en prison, une échappée belle hors des murs ? Perspectives des artistes et des détenues. *Criminologie*, 43(2), 179-197.

Froment, J. C. (2003). *Les surveillants de prison*. Paris. Éditions L'Harmattan.

Gacek, J. (2017). "Doing time' differently: Imaginative mobilities to/from inmates' inner/outer spaces". In Turner, J. et Peters, K. (Eds), *Carceral mobilities: Interrogating movement in incarceration*, London, UK: Palgrave Macmillan, 73-84.

Gallant, D., Sherry, E., et Nicholson, M. (2015). Recreation or rehabilitation? Managing sport for development programs with prison populations. *Sport Management Review*, 18(1), 45-56.

Garland, B. E. et McCarty, W. P. (2009). Job satisfaction behind walls and fences: A study of prison health care staff. *Criminal Justice Policy Review*, 20(2), 188-208.

Geest, van, V. R., Bijleveld, C. J. H., Blokland, A. A. J., et Nagin, D. S. (2016). The Effects of incarceration on longitudinal trajectories of employment: A follow-up in high-risk youth from ages 23 to 32. *Crime & Delinquency*, 62(1), 107-140.

Gentile, D. (2018). Près du quart des CHSLD sont en mauvais ou en très mauvais état. *Radio Canada*. En ligne: <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1109385/chsld-etat-batiments-immobilier-quebec-renovations-travaux>

Gentleman, A. (2012). Inside Halden, the most humane prison in the world. *The Guardian*. En ligne : <https://www.theguardian.com/society/2012/may/18/halden-most-humane-prison-in-world>

Gerbet, T. (2015). Isoler les islamistes en prison : Ottawa songe à imiter la France. *Radio Canada*. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/701969/radicalisation-prison-canada>

Gibson, E. (2019). Michigan high school designed to reduce impact of mass shootings. *De Zeen*. En ligne: <https://www.dezeen.com/2019/09/05/fruitport-high-school-tower-pinkster-michigan-mass-shooting/>

Giguère L. (2015). 8 prisons devenues hôtels de luxe. *Le Journal de Québec*. En ligne : <https://www.journaldemontreal.com/2015/10/30/8-prisons-devenues-hotels-de-luxe>

Gilbert, E. (2011). *Vivre et travailler en prison: à l'écoute des personnes concernées. Compte rendu de tables rondes identifiant les besoins en termes d'architecture et d'aménagement des nouveaux établissements pénitentiaires*. Fondation Roi Baudoin. Bruxelles.

Ginsberg, M. (2018). *Nursing behind bars: Putting the patient before the prisoner*. School of Nursing. University of Wisconsin-Madison. En ligne : <https://nursing.wisc.edu/nursing-behind-bars-putting-the-patient-before-the-prisoner/>

Giustina, G. S. (2012). The architect's dilemma: A self reflection in understanding prison design and construction in private prison projects. *Australasian Journal of Construction Economics and Building*, 6(2), 1-9.

Goffman, E. (1961). "On the characteristics of total institutions: The inmate world". In Cressey, D. (Ed.), *The prison: Studies in institutional organization and change*, New York, NY: Holt, Rinehart & Winston, 15–67.

Gómez-Puerto, G., Munar, E. et Nadal, M. (2016). Preference for curvature: A historical and conceptual framework. *Frontiers in Human Neuroscience*, 9, 712-721

Gonzales, A. R., Schofield, R. B., et Hart, S. V. (2005). *Stress among probation and parole officers and what can be done about it*. Washington, D. C. National Institute of Justice.

Gordon, S. E. (2014). Solitary confinement, public safety, and recidivism. *University of Michigan Journal of Law Reform*, 47(2), 495.

Gordon, J. A. et Stichman, A. J. (2016). The influence of rehabilitative and punishment ideology on correctional officers' perceptions of informal bases of power. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 60(14), 1591-1608.

Gould, D. D., Watson, S. L., Price S. R., et Valliant, P. M. (2013). The relationship between burnout and coping in adult and young offender center correctional officers: An exploratory investigation. *Psychological Services*, 10(1), 37-47.

Gouvernement du Canada. (2019). *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* (L.C. 2005, ch. 46). En ligne : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-31.9/>

Gouvernement du Canada. (2018^a). *2018-2019 Plan ministériel*. Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. En ligne : <https://www.csc-scc.gc.ca/publications/005007-2606-fr.shtml>

Gouvernement du Canada. (2018^b). *Résultats du Sondage annuel auprès des fonctionnaires fédéraux de 2017 pour Service correctionnel Canada*. Ottawa. En ligne : <https://www.tbs-sct.gc.ca/ps-es-saff/2017/results-resultats/bq-pq/04/org-fra.aspx>

Gouvernement du Canada. (2016). *Normes de qualification pour l'administration publique centrale. Rubrique WP*. En ligne: <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/dotation/normes-qualification/centrale.html#wp>

Gouvernement du Canada. (2009). *Loi sur l'adéquation de la peine et du crime* (L.C. 2009, ch. 29). En ligne : https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/Annuelles/2009_29/page-1.html

Grahn, P. et Stigsdotter, U. K. (2010). The relation between perceived sensory dimensions of urban green space and stress restoration. *Landscape and Urban Planning*, 94, 264-275.

Grandpré, H. (2013). Pénitenciers: les gardiens doutent des conclusions d'Ottawa. *La Presse*. En ligne: <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/actualites-judiciaires/201305/23/01-4653491-penitenciers-les-gardiens-doutent-des-conclusions-dottawa.php>

Grant, E. et Jewkes, Y. (2015). Designs on punishment: Evolving models of spatial confinement in Australia and the USA. *The Prison Journal*, 95(2), 223–243.

Greene, M., Ahalt, C., Stijacic-Cenzer, I., Metzger, L., et Williams, B. (2018). Older adults in jail: High rates and early onset of geriatric conditions. *Health & justice*, 6(1). En ligne : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5816733/>

Griffin, M. L., Hogan, N. L., Lambert, E. G., Tucker-Gail, K. A., et Baker, D. N. (2010). Job involvement, job stress, job satisfaction, and organizational commitment and the burnout of correctional staff. *Criminal Justice and Behavior*, 37(2), 239--255.

Griffin, M. L., Pyrooz, D. C., et Decker, S. H. (2013). "Surviving and thriving: The growth, influence and administrative control of prison gangs". In J. L. Wood & Teresa A. Gannon (Eds.), *Crime and crime reduction: The importance of group processes*. New York, NY: Routledge, 137-156.

Groguhé, M. (2018). Établissement Leclerc : la violence derrière les barreaux. *La Presse*. En ligne: <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/201812/06/01-5206999-etablissement-leclerc-la-violence-derriere-les-barreaux.php>

Gruber, N. (2017). Is the achievement motive gender-biased? The validity of TAT/PSE in women and men. *Frontiers in Psychology*, 8(181).

Guilbaud, F., Malochet, G., et Benguigui, G. (2011). *Prisons sous tensions*. Nîmes. Champ social éditions.

Habouzit, F. (2018). *Construire la peine dans les murs. Architecture et spatialité des nouvelles prison*. Presses universitaires de Paris Nanterre.

Hachey, I. (2019). Des Autochtones autoproclamés plein les prisons. *La Presse*. En ligne : <https://www.lapresse.ca/actualites/enquetes/201905/03/01-5224628-des-autochtones-autoproclames-plein-les-prisons.php>

Hachey, I. (2013^a). Prisons pleines : les prisonniers deviennent itinérants. *La Presse*. En ligne : <https://www.lapresse.ca/actualites/national/201301/17/01-4612200-prisons-pleines-les-prisonniers-deviennent-itinerants.php>

Hachey, I. (2013^b). Violence, insalubrité et surpopulation: ça saute à Bordeaux. *La Presse*. En ligne : <https://www.lapresse.ca/actualites/201301/14/01-4611272-violence-insalubrite-et-surpopulation-ca-saute-a-bordeaux.php>

Hall, E. T. (1959). *The silent language*. New York, NY: Doubleday & Co.

Hancock, P. et Jewkes, Y. (2011). Architectures of incarceration: The spatial pains of imprisonment. *Punishment & Society*, 13(5), 611-629.

Harding, D. J., Morenoff, J. D., et Wyse, J. B. (2019). *On the outside: Prisoner reentry and reintegration*. Chicago, IL: University of Chicago Press.

Harris, K. (2018^a). Diverse mix of gangs a growing security challenge for federal prisons. *CBC News*. En ligne : <https://www.cbc.ca/news/politics/prison-gangs-diverse-csc-1.4590649>

- Harris, K. (2018^b). Une quinzaine de prisonniers inondent le système de plaintes du SCC. *CBC News*. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1110490/politique-services-correctionnels-plaintes-prisons>.
- Harris, K. (2015). Radicalization a growing risk in Canadian prisons, experts warn. *CBC News*. En ligne : <https://www.cbc.ca/news/politics/radicalization-a-growing-risk-in-canadian-prisons-experts-warn-1.2928373>
- Hart, H. S. et White, L. J. (1941). *Cell door locking mechanism*. Southern Prison Company - US315270040A, 1-11. En ligne : <http://www.freepatentsonline.com/2262672.html>
- Hatzitolios, C. (2017). How Canadian prisons have changed in the past 30 years. *The Loop News*. En ligne : <https://www.theloop.ca/canadian-prisons-changed-past-30-years/>
- Herzog-Evans, M., Combessie, P., Héricher, A., Noali, L., et Zenner, F. (2009). *La prison dans la ville*. Toulouse. Éditions Érès.
- Holmes, D. et Jacob, J. (2012). Entre soin et punition : la difficile coexistence entre le soin infirmier et la culture carcérale. *Recherche en soins infirmiers*, 111(4), 57-66.
- Holodny, H. (2017). 'It still haunts me': What it's like to get a job after prison in America. *Business Insider*. En ligne : <https://www.businessinsider.com/finding-job-after-prison-2017-7>
- Horton, A. (2019). A new high school will have sleek classrooms — and places to hide from a mass shooter. *The Washington Post*. En ligne : <https://www.washingtonpost.com/education/2019/08/22/new-high-school-will-have-sleek-classrooms-places-hide-mass-shooter/>
- Horwitz-Bennett, B. (2014). Staff support: Designing optimal healthcare work environments. *Healthcare Design*. En ligne : <https://www.healthcaredesignmagazine.com/trends/architecture/staff-support-designing-optimal-healthcare-work-environments/>
- House, J. (2017). Smartpods and stupid investments: Who benefits from prison labour in New Brunswick? *NB Media Co-op*. En ligne : <http://nbmediacoop.org/2017/09/10/smartpods-and-stupid-investments-who-benefits-from-prison-labour-in-new-brunswick/>
- Houston, J. G., Gibbons, D. C., et Jones, J. F. (1988). Physical environment and jail social climate. *Crime & Delinquency*, 34(4), 449-466.
- Howorun, C. (2018). How Toronto South Detention Centre became Ontario's most violent jail. *City News*. En ligne : <https://toronto.citynews.ca/2018/11/21/how-toronto-south-detention-centre-became-ontarios-most-violent-jail/>
- Huard, M. (2018). Un rapport fustige le manque de transparence à Service correctionnel Canada. *Journal de Montréal*. En ligne : <https://www.journaldemontreal.com/2018/10/30/un-rapport-fustige-le-manque-de-transparence-a-service-correctionnel-canada>
- Huckabee, R. G. (1992). Stress in corrections: An overview of the issues. *Journal of Criminal Justice*, 20(5), 479-486.

Hug, L., Sharrow, D., Zhong, K., et You, D. (2018). *Levels and trend in child mortality - report 2018*. New York, NY: UNICEF.

En ligne: <file:///C:/Users/Philippe/Documents/UN0236223.pdf>

Hughes, G. V. et Zamble, E. (1993). A profile of Canadian correctional workers. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 37(2), 99-113.

International Churchill Society. (2017). *A sense of Crowd and Urgency*. En ligne: <https://winstonchurchill.org/resources/speeches/1941-1945-war-leader/rebuilding-the-house-of-commons/>

Janicaud, E. (2013). La construction sociale de la paranoïa pénitentiaire. *Champ pénal/ Penal field*, X. En ligne : <http://journals.openedition.org/champpenal/8574>

Janzer, C. (2019). North Dakota reforms its prisons, Norwegian style: The Nordic country, home to the most humane prison in the world, shares lessons with state officials. *U.S. News & World Report*. En ligne: <https://www.usnews.com/news/best-states/articles/2019-02-22/inspired-by-norways-approach-north-dakota-reforms-its-prisons>

Jarving, C. et Young, L. (2017). Who's watching? Ontario's probation system 'a joke,' say offenders. *Global News*. En ligne : <https://globalnews.ca/news/3429225/ontarios-probation-system-a-joke-say-offenders/>

Jetté, E. (2019). La prison Leclerc pour femme: un pénitencier « complètement scrap ». *Le Journal de Montréal*. En ligne : <https://www.journaldemontreal.com/2019/02/05/la-prison-leclerc-pour-femmes-un-penitencier-completement-scrap>

Jewkes, Y. (2018). Just design: Healthy prisons and the architecture of hope. *Australian & New Zealand Journal of Criminology*, 51(3), 319-338.

Jewkes, Y. (2013). "The aesthetics and anaesthetics of prison architecture". In J. Simon, N. Temple & R. Tobe (Eds), *Architecture and justice judicial meanings in the public realm*, Farnham, UK: Ashgate Publishing Company, 9-21.

Jewkes, Y. (2014). An introduction to "doing prison research differently." *Qualitative Inquiry*, 20(4), 387-391.

Jewkes, Y. et Johnston, H. (2007). "The evolution of prison architecture." In Y. Jewkes., B. Crewe., and Bennett. J. (Eds), *Handbook on prisons*. Cullompton, UK: Willan Publishing, 174-196.

Jewkes, Y., Moran, D., et Turner, J. (2019). Just add water: Prisons, therapeutic landscapes and healthy blue space. *Criminology & Criminal Justice*. En ligne: <https://doi.org/10.1177/1748895819828800>

John Howard Society of Canada. (2018^a). *Financial facts on Canadian prisons*. Kingston, Ontario. En ligne : <http://johnhoward.ca/blog/financial-facts-canadian-prisons/>

John Howard Society of Canada. (2018^b). *Security level explains kinds of violence in Canadian prisons*. Kingston, Ontario. En ligne : <http://johnhoward.ca/blog/security-level-explains-kinds-violence-canadian-prisons/>

John Howard Society of Canada. (2016). *Fractured care: Public health opportunities in Ontario's correctional institution*. Kingston, Ontario. En ligne : <https://johnhoward.on.ca/wp-content/uploads/2016/04/Fractured-Care-Final.pdf>

Johnson, E. (2017). Caught on camera: prison guard sexually assaulted by colleague says Corrections Canada 'did not protect me'. *CBC News*. En ligne: <https://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/female-prison-guard-sexually-harassed-1.4299400>

Johnson, R. (2002). *Hard time: Understanding and reforming the prison*. Belmont, CA: Wadsworth.

Johnson, C., Chaput, J. P., Rioux, F., Diasparra, M., Richard, C., et Dubois, L. (2018). An exploration of reported food intake among inmates who gained body weight during incarceration in Canadian federal penitentiaries. *PloS one*, 13(12). En ligne: <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6298656/>

Johnston, J. (2018). Explosive allegations against male prison guards contained in lawsuit. *CBC News*. En ligne : <https://www.cbc.ca/news/canada/edmonton/prison-guards-correctional-service-of-canada-waterboarding 1.4571728>

Johnston, N. (2000). *Forms of constraint: history of prison architecture*. Champaign, IL: University of Illinois Press.

Jones, C. et Narag, R. E. (2018). *Inmate radicalisation and recruitment in prisons*. New York, NY: Routledge.

Juha, J. (2019). Human rights czar: Tear down London's jail before more inmates die. *The London Free Press*. En ligne : <https://lfpres.com/news/local-news/human-rights-czar-tear-down-londons-troubled-jail-before-more-inmates-die>

Karol, E. et Smith, D. (2019). Impact of design on emotional, psychological, or social well-being for people with cognitive impairment. *Health Environments Research & Design Journal*, 12(3), 220–232.

Karthaus, R., Block, L., et Hu, A. (2019). Redesigning prison: the architecture and ethics of rehabilitation. *The Journal of Architecture*, 24(2), 193-222.

Kastner, J. (2019). Innovative open jail design changes San Diego inmate experience. *ABC News San Diego*. En ligne : <https://www.10news.com/news/team-10/innovative-open-jail-design-changes-san-diego-inmate-experience>

Kavanagh, S. (2016). Explosion de la population carcérale : « les détenus vivront bientôt dans des tentes. » *CBC News*. Enligne: <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/812215/surpopulation-carcerale-prison-manitoba>

Keinan, G. et Malach-Pines, A. (2007). Stress and burnout among prison personnel. *Criminal Justice and Behavior*, 34(3), 380-398.

Kelly, D. (2018). *Surviving in prison work: Prison staff wellness programmes*. Mental Health Foundation. UK: The Winston Churchill Memorial Trust, 1-64.

Kenis, P. N., Kruyen, P. M., Baaijens, J., et Barneveld, P. (2010). The prison of the future? An evaluation of an innovative prison design in the Netherlands. *The Prison Journal*, 90(3), 313-330.

Khandaker, T. (2017). Female staff at Alberta jail face dangerous intimidation — from other guards, report says. *Vice*. En ligne : https://www.vice.com/en_ca/article/a3jnk8/female-staff-at-alberta-jail-face-dangerous-intimidation-from-other-guards-report-says

Kimme, D. A., Bowker, G. M., et Deichman, R. G. (2011). *Jail design guide* (3rd). Washington, DC. U.S. Department of Justice National Institute of Correction.

Kirby, E. J. (2019). How Norway turns criminals into good neighbours. *BBC*. En ligne : <https://www.bbc.com/news/stories-48885846>

Kirn, H. et Perrott, M. (2000). *Hope abandoned: Eastern State Penitentiary*. Philadelphia, PA: Pennsylvania Prison Society.

Klimoski, A. (2019). Vera institute for justice and mass design group reimagine prisons. *Architectural Record*. En ligne : <https://www.architecturalrecord.com/articles/13934-vera-institute-for-justice-and-mass-design-group-reimagine-prisons>

Klowac, M. (2019). Inmate killings, rising violence lead to spike in PTSD rate among prison staff: union. *CBC News*. En ligne: <https://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/stony-mountain-james-bloomfield-workers-compensation-corrections-canada-1.5110580>

Kopp, R. E., DeConto, R. M., Bader, D. A., Hay, C. C., Horton, R. M., Kulp, S., Oppenheimer, M., Pollard, D., et Strauss, B. H. (2017). Evolving understanding of Antarctic ice-sheet physics and ambiguity in probabilistic sea-level projections. *Earth's Future*, 5, 1217-1233.

Kouyoumdjan, F., Schuler, A., Matheson, F. L., et Hwang, S. W. (2016). Health status of prisoners in Canada. *Canadian Family Physician*, 62(3) 215-222.

Krause, K. et Mazur, A. (2019). End of prisoner segregation sparks anxiety over double-bunking. *Global News*. En ligne: <https://globalnews.ca/news/5272324/prisoner-segregation-double-bunking/>

Kreager, D. A., et Kruttschnitt, C. (2018). Inmate society in the era of mass incarceration. *Annual review of criminology*, 1, 261–283.

Krueger, J. et Macallister, J. A. (2015). How to design a prison that actually comforts and rehabilitates inmates. *Fast Company*. En ligne : <https://www.fastcompany.com/3044758/how-to-design-a-prison-that-actually-comforts-and-rehabilitates-inmates>

Kucharsky, D. (2019). Behind bars. *Canada's Occupational Health & Safety Magazine*. En ligne : <https://www.ohscanada.com/features/behind-bars/>

Kusch, L. (2015). Province tackles worrisome rates of incarceration 70 per cent of provincial inmates awaiting trial. *Winnipeg Free Press*.

Enligne:<https://www.winnipegfreepress.com/local/Province-tackles-worrisome-rates-of-incarceration-340025902.html>

Labhart, J. et Wright, L. (2018). Why doesn't prison work for women? *BBC*. En ligne : <https://www.bbc.com/news/uk-england-45627845>

Lageson, S., et Uggen, C. (2013). "How work affects crime and crime affects work over the life course". In C. L. Gibson, & M. D. Krohm (Eds.), *Handbook of life course criminology: Emerging trends and directions for future research*. New York, NY: Springer, 201-212.

Lahti, R. et Chamberlain, J. M. (2017). Towards a more efficient, fair and humane criminal justice system: Developments of criminal policy and criminal sanctions during the last 50 years in Finland. *Cogent Social Sciences*, 3(1), 1-9.

Lambert, S. (2017). Kids subjected to pepper-spray, isolation, restraints: Children's advocate report. *The Canadian Press*. En ligne : <https://globalnews.ca/news/3098620/kids-subjected-to-pepper-spray-isolation-restraints-childrens-advocate-report/>

Lambert, E. G., Hogan, N. L., et Altheimer, I. (2010). An exploratory examination of the consequence of burnout in terms of life satisfaction, turnover intent, and absenteeism among private correctional staff. *The Prison Journal*, 90(1), 94-114.

Lambert, E. G., Hogan, N. L., Moore, B., Tucker, K., Jenkins, M., Stevenson, M., et Jiang, S. (2009). The impact of the work environment on prison staff: The issue of consideration, structure, job variety, and training. *American Journal of Criminal Justice*, 34(3-4), 166-180.

Langlois, M. C. (2012). *Analphabétisme et littératie au Canada*. Parlement du Canada. Note de la Colline n° 2012-46-F.

Laperrière, S. (2016). Soins de santé dans les prisons: manque de personnel et de suivi. *Radio Canada*. En ligne: <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/776868/soins-sante-prison-ontario-john-howard>

Largo-Wight, E., O'Hara, B. K., et Chen, W. W. (2016). The efficacy of a brief nature sound intervention on muscle tension, pulse rate, and self-reported stress: Nature contact micro-break in an office or waiting room. *Health Environments Research & Design Journal*, 10(1):45-51

Larouche, A. (2019). Le manque d'agents correctionnels s'accroît à la prison de Roberval. *TVA Nouvelles*. En ligne à: <https://www.tvanouvelles.ca/2019/05/24/le-manque-dagents-correctionnels-saccroît-a-la-prison-de-roberval>

La Presse canadienne. (2018^a). Épiés 24 heures sur 24 : les détenus souffrent d'un grave manque d'intimité. *CBC News*. En ligne: <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1140808/societe-prisons-detenus-intimite>

La Presse canadienne. (2018^b). *Les peines discontinues les fins de semaine causent des problèmes en prison*. En ligne : <https://www.ledroit.com/actualites/justice-et-faits-divers/les-peines-discontinues-les-fins-de-semaine-causent-des-problemes-en-prison-b8a9b3a22054f49a29421e11f24e36d4>

Latulippe, L. (1995). *La motivation et le burnout chez les employés du Service correctionnel du Canada*. Thèse de maîtrise. Université de Montréal.

Launay, G. et Fielding P. J. (1989). Stress among prison officers: Some empirical evidence based on self-report. *The Howard Journal of Criminal Justice*, 28(2), 138-141.

Laval, C. (2012). Surveiller et prévenir. La nouvelle société panoptique. *Revue du Mauss*, 2(40), 47-72.

Lavoie, M. C., (2009). Femmes détenues et santé. *Alter Justice*. En ligne : http://alterjustice.org/dossiers/articles/0903-femmes_detenues_et_sante.html

Lay, E. (2017). Soigner en prison : une difficile cohabitation. *Actu soins*. En ligne : <https://www.actusoins.com/285334/soigner-prison-difficile-cohabitation.html>

Lazarus, S. (2018). Humane prison to bring Greenland's most dangerous criminal home. *CNN*. En ligne : <https://edition.cnn.com/2018/03/16/europe/humane-prison-greenland/index.html>

Le Creurer, O. (2019). Surpopulation en prison : les maisons d'arrêt de Nîmes et Perpignan les plus exposées en Occitanie. *AFP*. En ligne: <https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/surpopulation-prison-maisons-arret-nimes-perpignan-plus-exposees-occitanie-1669737.html>

Légaré, I. (2019). Ces lieux qu'on aime : une heure de vacances en prison. *Le Soleil*. En ligne: <https://www.lesoleil.com/actualites/ces-lieux-quon-aime-une-heure-de-vacances-en-prison-709914a3ceffbeaebb7518783f29d4f5>

Le gestionnaire immobilier de l'État fédéral. (2019). *Haren (Bruxelles) Prison - Village pénitentiaire*. Belgique. En ligne : <https://www.regiedesbatiments.be/fr/projects/prison-village-penitentiaire>

Lejtenyi, P. (2016). How the Hells Angels conquered Canada. *Vice*. En ligne: https://www.vice.com/en_ca/article/bn3vnq/how-the-hells-angels-conquered-canada

Lemire, G. (2003). *Anatomie de la prison*. Montréal. Presses de l'Université de Montréal.

Lenhardt, M. (2019). À la prison de Nanterre, un potager bio pour faire pousser la réinsertion. *Le Parisien*. En ligne : <http://www.leparisien.fr/hauts-de-seine-92/a-la-prison-de-nanterre-un-potager-bio-pour-faire-pousser-la-reinsertion-24-05-2019-8079045.php>

Le pénitencier de Kingston. (2018). *Le Pénitencier de Kingston offre un aperçu de l'histoire correctionnelle canadienne*. En ligne : <https://journalmetro.com/dossiers/publications-specialisees/1644546/le-penitencier-de-kingston-offre-un-apercu-de-lhistoire-correctionnelle-canadienne/>

Lessard, M. (2019). *Suicide à la prison Leclerc, la Fédération des femmes du Québec exige des actions*. Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine. En ligne : <http://cdeacf.ca/actualite/2019/11/11/suicide-prison-leclerc-federation-femmes-quebec-exige>

Levinson, R. B. (2002). *Unit management in prisons and jails*. Lanham, MD: American Correctional Association.

Liebling, A. (2006). Prisons in transition. *International Journal of Law and Psychiatry*, 29(5), 422-430.

Liebling, A. et Arnold, H. (2004). *Prisons and their moral performance: A study of values, quality, and prison life*. Oxford, UK: Oxford University Press.

Liebling, A. et Kant, D. (2018). "The two cultures: Correctional officers and key differences in institutional climate". In Wooldredge, J., Smith, P., Liebling, A., & Kant, D, *The Oxford handbook of prisons and imprisonment*, New York, NY: Oxford University Press, 208-234.

Ligue des droits et libertés, la. (2019). *Femmes incarcérées au Leclerc. Demande d'intervention des partis fédéraux*. Montréal. En ligne : https://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/2019/09/communiqu%C3%A9_protocole_leclerc_20190924.pdf

Linden, Van der, V., Annemans, M., et Heylighen, A. (2016). Architects' approach to healing environment in designing a Maggie's cancer caring centre. *The Design Journal*, 19(3), 511-533.

Lindenmuth, A. L. (2007). Designing therapeutic environments for inmates and prison staff in the United States: precedents and contemporary applications. *Journal of Mediterranean Ecology*, 8, 87-97.

Lindsay, S. (2019). Can the architecture of a prison contribute to the rehabilitation of its inmates? *Design Indaba*. En ligne : <https://www.designindaba.com/articles/creative-work/can-architecture-prison-contribute-rehabilitation-its-inmates>

Lindstrom, M. (2019). *We break the vicious circle*. Chypre: 24th Council of Europe conference of directors of prison and probation services (CDPPS). En ligne : <https://rm.coe.int/maria-lindstrom-a-modern-probation-service-sweden/168094ac7e>

Ling, J. (2019^a). Prison labour: Working in prison isn't supposed to make anyone rich. But many working inmates in Canada are finding themselves getting poorer. *The Canadian Bar Association*. En ligne : <https://nationalmagazine.ca/en-ca/articles/law/in-depth/2019/all-work-and-low-pay>

Ling, J. (2019^b). Canada's prisons are failing: Deteriorating conditions are at a crisis point. It will take something radical to get the government to act. *The Canadian Bar Association*. En ligne : <https://www.nationalmagazine.ca/en-ca/articles/law/in-depth/2019/canada-s-prisons-are-failing>

Ling, J. (2019^c). Prison breaking-point: Canada's jail system is in crisis, and affects all of us. *The globe and Mail*. En ligne : <https://www.theglobeandmail.com/opinion/article-prison-breaking-point-canadas-jail-system-is-in-crisis-and-that/>

Lois, J. et Todak, N. (2018). Prison employment and post-traumatic stress disorder: Risk and protective factors. *American Journal of Industrial Medicine*, 61(9), 725-732.

Lombardo, I. (1981). *Guards imprisoned: Correctional officers at work*. New York, NY: Elsevier.

Long, S., Shoukmith, T. H., Voges, K., et Roache, S. (1986). Stress in prison staff: An occupational study. *Criminology*, 24(2), 331-345.

Lourel, M. (2001). Épuisement professionnel : concept et critique du processus de burn-out : intérêt d'une recherche exploratoire en milieu carcéral. *Encéphale*, 27(3), 223-227.

Luymes, G. (2019). 'My job is meaningless': Prison guards at B.C.'s only maximum-security prison report low morale. *Vancouver Sun*. En ligne : <https://vancouver.sun.com/news/local-news/my-job-is-meaningless-prison-guards-at-b-c-s-only-maximum-security-prison-report-low-morale>

Luymes, G. (2018). Violence in prisons will rise with the end of solitary confinement, warns guards' union. *Vancouver Sun*. En ligne : <https://vancouver.sun.com/news/local-news/violence-in-prisons-will-rise-with-the-end-of-solitary-confinement-warns-guards-union>

MacAlpine, I. (2018). Guards union has concerns with CSC's needle exchange program. *Whig-Standard*. En ligne : <https://www.thewhig.com/news/local-news/guards-union-has-concerns-with-cscs-needle-exchange-program>

MacDonald, M. (2018). Overcrowding and its impact on prison conditions and health. *International Journal of Prisoner Health*, 14(2), 65-68.

Mackay, B. (2018). Terreur, agressions et insalubrité en prison : un ancien gardien lève le voile. *Radio Canada*. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1111646/prison-securite-agents-correctionnels-gardiens-risques-central-nova-burnside-nouvelle-ecosse>

MacIvor, A. (2019). 'Toxic, dysfunctional': Why workers at these federal prisons feel bullied, fearful. *CBC News*. En ligne : <https://www.cbc.ca/news/canada/nova-scotia/n-s-prisons-leave-workers-feeling-bullied-1.5140534>

MacIvor, A. (2017). Le stress post-traumatique très présent chez les gardiens de prison. *Radio Canada*. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1033124/stress-post-traumatique-gardiens-penitenciers-federaux-indemnisation-acadie>

Mackrael, K. (2013). Prison work programs fail inmates and the public, documents show. *The Globe and Mail*. En ligne : <https://www.theglobeandmail.com/news/politics/prison-work-programs-fail-inmates-and-the-public-documents-show/article6992471/>

Maiello, L. et Carter, S. (2015). “Minus the urinals and painted pink”? What should a women’s prison look like? *Penal Reform International*. En ligne: <https://www.penalreform.org/blog/10020/>

Malakieh, J. (2018). Statistiques sur les services correctionnels pour les adultes et les jeunes au Canada 2016-2017. *Juristat*. En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2018001/article/54972-fra.htm>

Malochet, G. (2007). Des femmes dans la maison des hommes : l'exemple des surveillantes de prison. *Travail, genre et sociétés*, 17(1), 105-121.

Mannocci, A., Masala, D., Mipatrini, D., Rizzo, J., Meggiolaro, S., Di Thiene, D., et La Torre, G. (2015). The relationship between physical activity and quality of life in prisoners: a pilot study. *Journal of Preventive Medicine and Hygiene*, 56(4), E172- E175.

Marchand, L. (2019). Surpopulation carcérale : la France, mauvaise élève de l'Europe. *Les Échos*. En ligne : <https://www.lesechos.fr/monde/europe/surpopulation-carcerale-la-france-mauvaise-eleve-de-leurope-1005992>

Marcoux, J. et Barghout, C. (2015). Manitoba jails bursting at the seams even though crime rates continue to fall. *CBC News*.

En ligne : <https://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/manitoba-jails-busting-crime-rate-falling-1.3293068>

Marin, S. (2019). Une action collective autorisée contre les CHSLD. *La Presse*. En ligne : <https://www.lapresse.ca/actualites/sante/201909/23/01-5242462-une-action-collective-autorisee-contre-les-chsld.php>

Martel, M. (2016). Prison Leclerc : le transfert des femmes. *Alterjustice*, En ligne : <http://alterjustice.org/dossiers/articles/160706-prison-leclerc.html>

Marzano, L., K. Ciclitira et Adler, J. (2012). The impact of prison staff responses on self-harming behaviours: Prisoner’s perspectives. *British Journal of Clinical Psychology*, 51(1), 4-18.

Masi, C. M., Chen, H.-Y., Hawkley, L. C., et Cacioppo, J. T. (2011). A meta-analysis of interventions to reduce loneliness. *Personality and Social Psychology Review: An Official Journal of the Society for Personality and Social Psychology*, 15(3), 219-266.

Mbanzoulou, P. (2000). *La réinsertion sociale des détenus. De l'apport des surveillants de prison et des autres professionnels pénitentiaires*. Paris. Éditions L’Harmattan.

McConville, S. (2000). “The architectural realization of penal ideas” in *Prison architecture: Policy, design and experience*, Oxford, UK: Architectural Press, 1-15.

McGillivray, K. (2018). Vast majority of staff at Toronto jail afraid to go to work, report says. *CBC News*. En ligne : <https://www.cbc.ca/news/canada/toronto/howard-sapers-institutional-violence-report-1.4946335>

McIntyre, L. et Harrison, I. (2017). The effects of built environment design on opportunities for wellbeing in care homes. *International Journal of Architectural Research*, 11(1),138-156.

Mears, D. P. (2016). "Critical research gaps in understanding the effects of prolonged time in restrictive housing on inmates and the institutional environment." In L. E. Lynch., Mason, K. V., & N. Rodriguez (Eds.), *Restrictive housing in the U.S. issues, challenges, and future directions*. National Institute of Justice, 233-295.

Meek, R. (2018). *A sporting chance: An independent review of sport in youth and adult prisons*. London, UK: Ministry of Justice.

Mehler Paperny, A. (2017). Canada's jailhouse secret: Legally innocent prisoners are dying. *The Globe and Mail*. En ligne : <https://www.reuters.com/article/us-canada-jails-deaths-insight/canadas-jailhouse-secret-legally-innocent-prisoners-are-dying-idUSKBN1AJ19V>

Mendler, A. (2019). Penetanguishene jail officers constantly assaulted by inmates, union says. *Midland Mirror*. En ligne : <https://www.simcoe.com/news-story/9286797-penetanguishene-jail-officers-constantly-assaulted-by-inmates-union-says/>

Mertanen, K., Pashby, K., et Brunila, K. (2019). Governing of young people 'at risk' with the alliance of employability and precariousness in the EU youth policy steering. *Policy Futures in Education*, 9(2), 155-171.

Mertz, E. (2019). Ex-employee at Edmonton prison charged with sexual assault against female co-worker. *Global News*. En ligne : <https://globalnews.ca/news/5027381/edmonton-max-institution-prison-sexual-assault-coworker-police/>

Messier, F. (2016). Le sort des femmes détenues à Leclerc « extrêmement » préoccupant. *Radio Canada*. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/785922/etablissement-leclerc-mission-observation-ffq-ldl-coiteux-couillard>

Metzger, M. A. (2015). *A prison called school: Creating effective schools for all learners*. Lanham, MA: Rowman & Littlefield.

Meunier, E., Wemmers, J. O., et Jimenez, E. (2013). Évaluation d'un programme alternatif pour contrevenantes. *Criminologie*, 46(1), 2013, 269-287.

Miller, J. (2015). Dredging and projecting the depths of personality: The thematic apperception test and the narratives of the unconscious. *Science in Context*, 28(1), 9-30.

Miller, A. (2013). Prison health care inequality. *Canadian Medical Association Journal*, 185(6), E-249-E250.

Milly, B. (2004). L'enseignement en prison : du poids des contraintes pénitentiaires à l'éclatement des logiques professionnelles. *Déviance et Société*, 28(1), 57-79.

Ministère de la sécurité communautaire et des services correctionnels de l'Ontario. (2015). *Conseil consultatif communautaire - Rapport annuel Centre de détention d'Ottawa-Carleton*. Ottawa.Enligne :https://www.mcscs.jus.gov.on.ca/french/corr_serv/CABs/OCDC/CAB_OCD_C_fr.html

Ministère de la Sécurité publique du Québec. (2016). *Direction générale des services correctionnels*. Québec. Documentation obtenue suite à une demande d'accès à l'information. En ligne :

https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/ministere/diffusion/document_s_transmis_acces/2016/119707.pdf

Ministère de la Sécurité publique du Québec. (2015). *Rapport de l'Ombudsman correctionnel du Québec*. Direction générale des services correctionnels.

Ministère des Finances Canada. (2019). *Rapport financier annuel du gouvernement du Canada - Exercice 2018-2019*. Gouvernement du Canada. En ligne : <https://www.fin.gc.ca/afr-rfa/2019/report-rapport-fra.asp>

Ministère du Solliciteur général de l'Ontario. (2018). *Violence dans les établissements correctionnels en Ontario. Rapport provisoire - Examen indépendant des Services correctionnels de l'Ontario*.

En ligne: https://www.mcscs.jus.gov.on.ca/sites/default/files/content/mcscs/docs/Interim%20Violence%20Report-fr-2018_09_20_Tagged_0.pdf

Misis, M., Kim, B., Cheeseman, K., Hogan, N. L., et Lambert, E. G. (2013). The impact of correctional officer perceptions of inmates on job stress. *Journal of Crime and Justice*, 3(2), 1-13.

Mitchell, J. (2019^a). Inside the prison where inmates set each other on fire and gangs have more power than guards. *Prorepublica*.

En ligne : <https://www.propublica.org/article/leakesville-south-mississippi-correctional-institution-prison-gangs>

Mitchell, J. (2019^b). Beatings, murders and prisoners set on fire: inside the prison called 'gangland'. *The Guardian*.

En ligne : <https://www.theguardian.com/us-news/2019/aug/21/south-mississippi-correctional-institution-prison>

Mochama, V. (2018). Treatment of women in Canadian prisons a human rights travesty. *The Star*. En ligne: <https://www.thestar.com/opinion/star-columnists/2018/01/04/treatment-of-women-in-canadian-prisons-a-human-rights-travesty.html>

Mohr, J. W. et Duckett, M. T. (2015). *Prison*. L'encyclopédie canadienne. En ligne : <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/prison>

Møller, C. F. (2017). Storstrøm Prison : une prison à visage humain. *Floornature, Architecture and Surfaces*. C.F. Møller Architects. En ligne : <https://www.floornature.eu/cf-moller-architects-storstrom-prison-une-prison-visage-huma-13397/>

Moos, R. H. (1975). *Evaluating correctional and community settings*. Londron (UK). John Wiley & Son.

Moran, D. (2016). "Doing time" in carceral space: Timespace and carceral geography. *Geografiska Annaler: Series B, Human Geography*, 94(4), 305-316.

Moran, D. et Jewkes, Y. (2015). Linking the carceral and the punitive state: A review of research on prison architecture, design, technology and the lived experience of carceral space. *Annales de géographie*, 702-703(2), 163-184.

Moran, D. et Turner, J. (2019). Turning over a new leaf: The health-enabling capacities of nature contact in prison. *Social Science & Medicine*, 231, 62-69.

Moreau, G. (2019). Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2018. Ottawa. *Juristat*. En ligne : https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2019001/article/00013-fra.pdf?st=x2z_PBfW

Morgan, R. D., Van Haveren, R. A., et Pearson C. A. (2002). Correctional officer burnout: further analyses. *Criminal Justice and Behavior*, 29(2), 144-160.

Morin, R. (2011). The difficult transition from military to civilian life. *Pew Research Center*. En ligne : <https://www.pewsocialtrends.org/2011/12/08/the-difficult-transition-from-military-to-civilian-life/>

Morris, N. et Rothman, D. J. (1998). *The Oxford history of prison: The practice of punishment in Western society*. New York, NY: Oxford University Press.

Morrisette, P. J. (2004). *The pain of helping: Psychological injury of helping professionals*. New York, NY: Brunner-Routledge.

Moses, M. C. (2012). Ex-offender job placement programs do not reduce recidivism. *Corrections Today*, 74(4), 106-108.

Moulin, V. et Sévin, A. S. (2010). Relations professionnelles en établissement pénitentiaire. *Criminologie*, 43(1), 227-248

Mulay, A. L., Kelly, E., et Cain, M. M. (2017). Psychodynamic treatment of the criminal offender: Making the case for longer-term treatment in a longer-term setting. *Psychodynamique Psychiatrie*, 45(2), 143-173.

Murray, N. (2018). As long as decrepit Iqaluit jail stays open, riots will keep happening, says director. *CBC News*. En ligne : <https://www.cbc.ca/news/canada/north/baffin-correctional-centre-jail-conditions-riots-1.4720831>

Murray, H. A. (1938). *Explorations in personality*. New York, NY: Oxford University Press.

Mussett, B. (2019). B.C. jails need more guards to address growing inmate violence, union says. *CBC News*. En ligne : <https://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/bcgeu-oliver-protest-prison-guards-violence-1.5278424>

Mustaine, E. E., Higgins, G. E., et Tewksbury, R. (2008). An exploration of correctional staff members' views of inmate amenities: A scaling approach. *Journal of Applied Measurement*, 9(1), 36-44.

Nadeau, J. F. (2019). Mauvaises conditions de détention des femmes à la prison Leclerc. *Le Devoir*. En ligne : <https://www.ledevoir.com/societe/546810/mauvaises-conditions-de-detention-pour-les-femmes-a-la-prison-leclerc>

Nadeau, J. F. (2016). La prison Leclerc interdite d'accès. *Le Devoir*. En ligne : <https://www.ledevoir.com/societe/472821/pas-de-mission-d-observation-en-prison-decrete-le-ministre-coiteux>

Nadel, M. R. et Mears, D. P. (2018). Building with no end in sight: the theory and effects of prisons architecture. *Corrections, Policy, Practice and Research*. En ligne : <https://doi.org/10.1080/23774657.2018.1461036>

Nathan, J. (2015). *Offender reentry: Correctional statistics, reintegration into the community, and recidivism*. Congressional Research Service. En ligne : <https://fas.org/sgp/crs/misc/RL34287.pdf>

National Post. (2015). *Welcome to hell': Inside Canada's most decrepit prison, Baffin Correctional Centre*. En ligne : <https://nationalpost.com/news/canada/welcome-to-hell-inside-canadas-most-decrepit-prison-baffin-correctional-centre>

Nicoll, R. (2019). Surpopulation, violence, santé mentale : un syndicat dénonce l'état de crise du système correctionnel ontarien. *Radio Canada*. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1161214/problemes-prison-centre-correctionnel-detention-ontario-sefpo-critique-gouvernement>

Noël, B. (2017). Les prisons québécoises sont surpeuplées, délabrées et débilantes. *Vice*. En ligne : https://www.vice.com/fr_ca/article/78mnda/les-prisons-quebecoises-sont-surpeuplees-delabrees-et-debilantes

Norman, M. (2017). Sport behind bars: Social control, resistance, and the physical culture of prisons. *The Society Pages*. En ligne : <https://thesocietypages.org/engagingsports/2017/07/05/sport-behind-bars-social-control-resistance-and-the-physical-culture-of-prisons/>

Noto-Migliorino, R. E. (2018). *Infirmier en milieu carcéral: accompagner, soigner, réinsérer*. Issy-les-Moulineaux. Éditions Elsevier Masson.

Nurse, J., P. Woodcock et Ormsby, J. (2003). Influence of environmental factors on mental health within prisons: focus group study. *British Medical Journal*, 27(7413), 480-483.

Observatoire international des prisons. (2019). *Comment expliquer la surpopulation des prisons françaises?* En ligne à : <https://oip.org/en-bref/comment-expliquer-la-surpopulation-des-prisons-francaises/>

Ocaña, M. A. (2013). *Prison conditions in Spain*. European Prison Observatory. Roma. En ligne : <http://www.prisonobservatory.org/upload/PrisonconditionsinSpain.pdf>

O'Callaghan, A. M., Robinson, M. L., Reed, C., et Roof, L. (2009). Horticultural training improves job prospects and sense of well being for prison inmates. *Acta Horticulturae*, 881, 773-778.

O'Connor, S. et O'Murchu, C. (2019). What went wrong at Britain's prison of the future? *Financial Times*. En ligne : <https://www.ft.com/content/e8454c86-3f9d-11e9-9bee-efab61506f44>

Oleson, J. C. (2017). "Mapping the labyrinth: Preliminary thoughts on the definition of "prison museum". In J. Z. Wilson, S. Hodgkinson, J. Piché & K. Walby (Eds.), *The Palgrave handbook of prison tourism*, London, UK: Palgrave Macmillan, 111-129.

Orwell, G. (1949). *1984 - Nineteen eighty-four*. London, UK: Penguin Group.

Ostfeld, M. A., Kasl, S. V., D'Atri, D. A., et Fitzgerald, E. F. (1987). *Stress, crowding, and blood pressure in prison*. Hillsdale, NJ: Lawrence Erlbaum Associates.

Ouard, T. (2010). *Hétérotopologie du monde carcéral*. Thèse de doctorat. Université de Nantes. En ligne : https://cressound.grenoble.archi.fr/fichier_pdf/librairie_ambiance/heterotopologiedu_monde_carceral_ouard_2010.pdf

Owen, B. (2014). Slapping cuffs on corrections system: Report blasts poor planning for future growth. *Winnipeg Free Press*. En ligne : <https://www.winnipegfreepress.com/local/slapping-cuffs-on-corrections-system-251361841.html>

Paddison, L. (2019). How Norway is teaching America to make its prisons more humane. *HuffPost US*. En ligne : https://www.huffingtonpost.ca/entry/norway-american-prison-system-reform_n_5d5ab979e4b0eb875f270db1?ri18n=true

Paez, R. (2014). *Critical Prison Design: Mas d'Enric Penitentiary by AiB arquitectes + Estudi PSP Arquitectura*. Barcelone: Actar Publications.

Paquet, C. (2018). Réadaptation jeunesse - L'APTS dénonce la pénurie de personnel et la surpopulation de jeunes. *Le Manic*. En ligne : <https://www.lemanic.ca/2018/05/25/readaptation-jeunesse-lapts-denonce-la-penurie-de-personnel-et-la-surpopulation-de-jeunes/>

Parker, P. (2015). *North American criminal gangs: Mexico, United States, and Canada* (2nd ed.). Durham, NC: Academic Press.

Pellerin, D. et Coirié, M. (2017). Design et hospitalité : quand le lieu donne leur valeur aux soins de santé. *Sciences du Design*, 6(2), 40-53.

Perron, A., Holmes, D., et Hamonet, C. (2004). Capture, mortification, dépersonnalisation : la pratique infirmière en milieu correctionnel. *Journal de réadaptation médicale*, 24 (4), 124-131.

Perry, F. (2018). The Danish maximum-security prison where wellbeing comes first. *Design Curial*. En ligne : <http://www.designcurial.com/news/storstrm-prison-by-cf-mller-6040669/>

Pettus-Davis, C. et Severson, M. (2013). Parole officers' experiences of the symptoms of secondary trauma in the supervision of sex offenders. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 57(1) 5-24, 2013.

Phillips, J. (2014). The architecture of a probation office: A reflection of policy and an impact on practice. *Probation Journal*, 61(2), 117-131.

Piché, J. (2014). A contradictory and finishing date explaining recent prison capacity expansion in Canada's provinces and territories. *Champ pénal*, XI, 2-26. En ligne : <https://journals.openedition.org/champpenal/8797>

Piot, S. et Cliquennois, G. (2009). La pratique sportive comme vecteur d'expérience créative en prison. *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 40(1), 77-92.

Pishko, J. (2017). Building better prisons: Can a architect change the way people think about incarceration? *Pacific Standarts*. En ligne : <https://psmag.com/news/building-better-prisons-can-architect-change-way-people-think-incarceration-91123>

Pitts, W. J. (2007). Educational competency as an indicator of occupational stress for probation and parole officers. *American Journal of Criminal Justice*, 32(1-2), 57-73.

Poon, L. (2015). Future jails may look and function more like colleges. *CityLab*. En ligne : <https://www.citylab.com/design/2015/08/future-jails-may-look-and-function-more-like-colleges/402151/>

Preston, J. P., Carr-Stewart, S., et Bruno, C. (2012). The growth of Aboriginal youth gangs in Canada. *The Canadian Journal of Native Studies*, 32(2), 193-207.

Prison Reform Trust. (2019). *Prisoners reforming prisons*. London, UK: 1-36.

Proshansky, H. M., Ittelson, W. H., et Rivlin, L. G. (1970). *Environmental psychology: Man and his physical setting*. New York, NY: Holt, Rinehart & Winston.

Public Affairs. (2018). Correctional officers at high risk for depression, PTSD, suicide, survey finds. *Berkeley News*. En ligne : <https://news.berkeley.edu/2018/08/23/california-correctional-officers-at-high-risk-for-depression-ptsd-and-suicide-new-survey-finds/>

Public Services Foundation of Canada. (2015). *Crisis in correctional services: Overcrowding and inmates with mental health problems in provincial correctional facilities*. En ligne : https://publicservicesfoundation.ca/sites/publicservicesfoundation.ca/files/documents/crisis_in_correctional_services_april_2015.pdf

Radio Canada. (2019). *Un syndicat juge insuffisante l'embauche de 65 agents des services correctionnels*. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1229591/gardiens-prison-formation-ontario-sefpo-securite-detenus>

Radio Canada. (2018^a). *De graves lacunes dans la formation des agents correctionnels en Nouvelle-Écosse*. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1103767/agents-correctionnels-rapport-verificateur-general-lacunes-formation-securite-prisons-nouvelle-ecosse>

Radio Canada. (2018^b). *La violence contre les agents correctionnels en hausse dans les prisons ontariennes*. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1098107/violence-agents-correctionnels-hausse-prisons-ontario>

Radio Canada. (2018^c). *Le syndicat des gardiens de prison réclame des investissements d'un milliard de dollars*. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1091829/syndicat-gardiens-de-prison-un-milliard-budget>

Radio Canada. (2018^d). *Une ancienne employée dépose une poursuite de 13 M\$ contre Service correctionnel Canada*. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1127267/une-ancienne-employee-depose-une-poursuite-de-13-m-contre-service-correctionnel-canada>

Ramesh, T. (2018). *Suicide in prison: A new study on risk factors in the prison environment*. Penal Reform International, Netherlands. En ligne : <https://www.penalreform.org/blog/suicide-in-prison-a-new-study-on-risk/>

Rankin, C. (2019). 'Extreme overcrowding' at Barton jail among human right concerns raised. *CBC News*. En ligne : <https://www.cbc.ca/news/canada/hamilton/ontario-human-rights-hamilton-wentworth-detention-centre-overcrowding-lack-of-training-1.5241675>

Rapports du vérificateur général du Canada au Parlement du Canada. (2018). *Rapport 6 - La surveillance dans la collectivité - Service correctionnel Canada*. En ligne : http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_201811_06_f_43204.html#p46

Rathgeber, B. (2018). Coming to grips with the toxic nature of prison staffing. *Ipolitics*. En ligne : <https://ipolitics.ca/2018/03/14/coming-to-grips-with-the-toxic-nature-of-prison-staffing/>

Reese, K. et Bondgaard Mortensen, S. (2013). *Nuuk Correctional Institution: A re-introduction of an original idea*. Master Thesis Architectural design, Design and Media Technology. Danemark, Aalborg University.
Enligne:
https://projekter.aau.dk/projekter/files/76873603/Nuuk_Correctional_Institution_Low.pdf

Reichert, C. (2017). *Enough is enough. Putting a stop violence in the health care sector*. Ottawa. The Canadian Federation of Nurses Unions. En ligne : https://nursesunions.ca/wp-content/uploads/2017/05/CFNU_Enough-is-Enough_June1_FINALlow.pdf

Reitano, J. (2017). Statistiques sur les services correctionnels pour adultes au Canada, 2015-2016. Ottawa. *Juristat*.
En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2017001/article/14700-fra.htm>

Remiorz, R. (2019). Underfunding, bad repairs, cited for why Canadian roads are breaking down. *CTV News*. En ligne : <https://www.ctvnews.ca/canada/underfunding-bad-repairs-cited-for-why-canadian-roads-are-breaking-down-1.4250970>

Renaud, D. (2018). La nouvelle prison de Sorel-Tracy présente des vices importants. *La Presse*. En ligne : <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/201802/04/01-5152612-la-nouvelle-prison-de-sorel-tracy-presente-des-vices-importants.php>

Renneville, M., Victorien, S. et Sanchez, J. (2018). Le patrimoine pénitentiaire dans le musée d'Histoire de la justice de Criminocorpus (2007-2017). *Déviance et Société*, 41(4), 619-642.

Ricciardelli, R., et Sit, V. (2016). Producing social (dis)order in prison: The effects of administrative controls on prisoner-on-prisoner violence. *The Prison Journal*, 96(2), 210–231.

Richmond, R. (2019). Inmates assaults on each other, staff show no signs of declining in Ontario. *The London Free Press*. En ligne : <https://lfpres.com/news/local-news/inmates-assaults-on-each-other-staff-show-no-signs-of-declining-in-ontario>

Richmond, R. (2018). Corrections report highlights violence against staff. *The London Free Press*. En ligne : <https://lfpres.com/news/local-news/corrections-report-highlights-violence-against-staff>

Rinfret, M. (2017). *Rapport annuel d'activités 2016-2017*. Le protecteur du citoyen. En ligne : <https://protecteurducitoyen.qc.ca/fr/enquetes/rapports-annuels/2016-2017>

Robène, L. et Bodin, D. (2014), Sport, prison, violence: On imprisonment and confinement conditions - 'French prison sport' and the instruments of the world's good conscience. *The International Journal of the History of Sport*, 31(16), 2059-2078.

Robin, R. (2017). The \$1-billion hellhole. *Toronto Life*. En ligne : <https://torontolife.com/city/inside-toronto-south-detention-centre-torontos-1-billion-hellhole/>

Robinson, D., Porporino, F. J., et Simourd, L. (1997). The influence of educational attainment on the attitudes and job performance of correctional officers. *Crime and Delinquency*, 43(1), 60-77.

Rohner, T. (2019). I am banned from visiting all Nunavut prisons after reporting on alleged abuses. *Vice*. En ligne : https://www.vice.com/en_ca/article/59xdj3/i-am-banned-from-visiting-all-nunavut-prisons-after-reporting-on-alleged-abuses

Roy, S. et Avdija, A. (2012). The effect of prison security level on job satisfaction and job burnout among prison staff in the USA: An assessment. *International Journal of Criminal Justice Sciences*, 7(2), 524-538.

Saillant, N. (2019). Une action collective des détenus de la prison de Québec. *Le Journal de Montréal*. En ligne : <https://www.journaldequebec.com/2019/02/06/un-recours-collectif-des-detenus-de-la-prison-de-quebec>

Saillant, N. (2015). La surpopulation règne dans la moitié des prisons québécoises. *Le Journal de Québec*. En ligne : <https://www.journaldequebec.com/2015/05/30/la-surpopulation-regne-dans-la-moitie-des-prisons-quebecoises>

Salle, G. (2012). De la prison dans la ville à la prison-ville. Métamorphose et contradictions d'une assimilation. *Politix*, 1(97), 75-98.

Savage, L. (2019). *Les contrevenantes au Canada, 2017*. *Juristat*. En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2019001/article/00001-fra.pdf?st=kVFTJhp4>

Sawyer, W. et Wagner, P. (2019). Mass incarceration: The whole pie 2019. *Prison Police Initiative*. En ligne : <https://www.prisonpolicy.org/reports/pie2019.html>

Schartmueller, D. (2019). Doing indefinite time: Penal confinement and the life-imprisoned offender in Denmark, Finland, and Sweden. *The Prison Journal*, 99(1), 66-88.

Schaufeli, W. et Peeters, M. (2000). Job stress and burnout among correctional officers: A literature review. *International Journal of Stress Management*, 7(1), 19-48.

Scheer, D. (2016). Conceptions architecturales et pratiques spatiales en prison. De l'investissement à l'effritement, de la reproduction à la réappropriation. Thèse de doctorat en sciences criminelles. Université Libre de Bruxelles.

Scheer, D. (2014). La prison de murs troués. Essai d'analyse d'une micro architecture carcérale de l'embrasement. *Champ pénal*, X1. En ligne : <http://journals.openedition.org/champpenal/8833>

Scheer, D. (2013). Le paradoxe de la modernisation carcérale. Ambivalence du bâti et de ses usages au sein de deux prisons belges. *Cultures & Conflits*, 2(90), 95-116.

Scheer, D., Chantraine, G., et Milhaud, O. (2012). « Espaces, mouvements et visibilité en établissement pénitentiaire pour mineurs » dans F. Dieu et P. Mbanzoulou, *L'architecture carcérale*, Toulouse (France), éditions Privat, 117-125.

Schnepel, K. (2017). Do post-prison job opportunities reduce recidivism? *IZA World of Labor*. En ligne : <https://wol.iza.org/articles/do-post-prison-job-opportunities-reduce-recidivism/long>

Scotti, M. (2018). 'We aren't allowed to laugh around here': Is this civil servant the worst boss ever? *CBC News*. En ligne : <https://globalnews.ca/news/4093796/workplace-harassment-correctional-service-canada-joe-friday/>

Sécurité publique Canada. (2019). *Le gouvernement du Canada accorde 54 millions de dollars additionnels pour la lutte contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs en Ontario*. Ottawa. Gouvernement du Canada. En ligne : <https://www.canada.ca/fr/securite-publique-canada/nouvelles/2019/08/le-gouvernement-du-canada-accorde-54millions-de-dollars-additionnels-pour-la-lutte-contre-la-violence-liee-aux-armes-a-feu-et-aux-gangs-en-ontario.html>

Sécurité publique Canada. (2018). 2017, *aperçu statistique : le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. Ottawa. En ligne : <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/ccrso-2017/ccrso-2017-fr.pdf>

Selley, C. (2019). Chris Selley: 'Self-declared' Indigenous inmates continue to make a mockery of our prison system. *The National Post*. En ligne : <https://nationalpost.com/opinion/chris-selley-self-declared-indigenous-inmates-make-a-mockery-of-prison-system>

Sempé, G. (2016). « Valoriser les usages sociaux du sport en prison à travers l'exemple de bonnes pratiques », dans G. Sempé, *Sports et prisons en Europe*, Strasbourg, France : Conseil de l'Europe, 45-98.

Semple, J. E. (1993). *Bentham's prison: A study of the panopticon penitentiary*. Oxford, UK: Clarendon Press.

Sénat Canada. (2019). *Rapport provisoire - Étude concernant les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel fédéral : Le premier des droits fondamentaux est celui d'être traité comme un être humain (1er février 2017 - 26 mars 2018)*. Rapport provisoire du Comité sénatorial permanent des droits de la personne. En ligne : https://sencanada.ca/content/sen/committee/421/RIDR/Reports/RIDR_Report_Prisoners_f.pdf

Service correctionnel Canada. (2019^a). *Lignes directrices 880-1 : Programme des services d'alimentation*. Ottawa. En ligne : <https://www.csc-scc.gc.ca/lois-et-reglements/880-1-gl-fr.shtml>

Service correctionnel Canada. (2019^b). *Historique des services correctionnels pour femmes*. En ligne : <https://www.csc-scc.gc.ca/women/002002-0007-fr.shtml>

Service correctionnel Canada. (2019^c). *Statistiques et recherches sur les délinquantes*. En ligne : <https://www.csc-scc.gc.ca/femmes/002002-0008-fr.shtml>

Service correctionnel Canada. (2019^d). *Établissements pour femmes*. Ottawa. En ligne : <https://www.csc-scc.gc.ca/femmes/002002-0003-fr.shtml>

Service correctionnel Canada. (2019^e). *Directive du Commissaire 706 - Classification de sécurité*. Ottawa. En ligne : <https://www.csc-scc.gc.ca/securite/001003-1000-fra.shtml>

Service correctionnel Canada. (2018^a). *Directive du commissaire 567-5 - Utilisation des armes à feu*. Ottawa. En ligne : <https://www.csc-scc.gc.ca/politiques-et-lois/567-5-cd-fr.shtml#d3>

Service correctionnel Canada. (2018^b). *Installation et sécurité*. Ottawa. En ligne : <https://www.csc-scc.gc.ca/installations-et-securite/index-fra.shtml>

Service correctionnel Canada. (2018^c). *Statistiques du SCC - Faits et chiffres clés*. Ottawa. En ligne : <https://www.csc-scc.gc.ca/publications/005007-3024-fr.shtml>

Service correctionnel Canada. (2018^d). *2018-2019 Plan ministériel*. Ottawa. En ligne : <https://www.csc-scc.gc.ca/publications/005007-2606-fr.shtml>

Service correctionnel Canada (2017^a). *Profil des établissements*. Ottawa. En ligne : <https://www.csc-scc.gc.ca/etablisements/001002-4013-fra.shtml>

Service correctionnel Canada. (2017^b). *Directive du Commissaire 351 - Logement des détenus*. Ottawa. En ligne : <https://www.csc-scc.gc.ca/lois-et-reglements/550-cd-fra.shtml#d2>

Service correctionnel Canada. (2017^c). *Directive du Commissaire 709-1. Lignes directrices sur l'isolement préventif*. Ottawa. En ligne : <https://www.csc-scc.gc.ca/politiques-et-lois/709-1-gl-fra.shtml>

Service correctionnel Canada. (2015). *Technical criteria for correctional institutions*. Ottawa. En ligne : https://buyandsell.gc.ca/cds/public/2018/08/28/2c39d2ed5ff19e327c9b03798fbde430/ABES.PROD.PW_PWZ.B050.E10596.ATTA008.PDF

Service correctionnel Canada. (2014). *Les pénitenciers au Canada*. Ottawa. En ligne : <https://www.csc-scc.gc.ca/a-notre-sujet/006-1006-fra.shtml>

Service correctionnel Canada. (2013). *Profils des établissements*. Ottawa. En ligne : <https://www.csc-scc.gc.ca/etablissements/index-fra.shtml>

Service correctionnel du Canada. (2008^a). *Politique du SCC sur l'usage du tabac - Foire aux questions*. Ottawa.

En ligne : <http://infonet/Corporate/National/NavigateTopic/smokingFAQs.htm?lang=fr>

Service correctionnel Canada. (2008^b). Directive du Commissaire 550 - *Uniformes du SCC, code vestimentaire et barème de distribution*. Ottawa. En ligne : <https://www.csc-scc.gc.ca/politiques-et-lois/351-1-gl-fra.shtml>

Simpson, A. I., McMaster, J. J., et Cohen, S. N. (2013). Challenges for Canada in meeting the needs of persons with serious mental illness in prison. *Journal of the American Academy of Psychiatry and the Law*, 41(4), 501-509

Silliker, A. (2018). Correctional officers calling for presumptive PTSD coverage across Canada. These first responders grapple with suicides, extreme violence and all kinds of harassment. *Canadian Occupational Safety*. En ligne: <https://www.cos-mag.com/psychological-health-safety/35965-correctional-officers-calling-for-presumptive-ptsd-coverage-across-canada/>

Singh, D., Prowse, S., et Anderson, M. (2019). Overincarceration of Indigenous people: A health crisis. *Canadian Medical Association Journal*, 191(18). En ligne : <https://doi.org/10.1503/cmaj.181437>

Slade, R. (2018). Is there such a thing as “good” prison design? *Architectural Digest magazine*. En ligne : <https://www.architecturaldigest.com/story/is-there-such-a-thing-as-good-prison-design>

Slate, R.N., Wells, T. L., et Johnson, W. W. (2003). Opening the manager's door: State probation officer stress and perceptions of participation in workplace decision making. *Crime & Delinquency*, 49(4), 519-541.

Smith, B. V. (2012). Uncomfortable places, close spaces: Female correctional workers' sexual interactions with men and boys in custody. *UCLA Law Review*, 59, 1690-2012.

Söderlund, J. et Newman, P. (2017). Improving mental health in prisons through biophilic design. *The Prison Journal*, 97(6), 750-772.

Solini, L., Yeghicheyan, J., et Ferez, S. (2019). *Usages et appropriations des espaces carcéraux*. Paris, Éditions de la Sorbonne.

Soppelsa, C. (2010). Architecture pénitentiaire. Mémoire historique : l'ambivalence des représentations. *Sociétés & représentations*, 30, 83-96.

Sovrano, H. (2005). Le théâtre en prison, un moyen de réinsertion. *Lien social*, 753. En ligne : <https://www.lien-social.com/le-theatre-en-prison-un-moyen-de>

Spafford, Anne M. (1997). *The Prison landscape and the captive audience: Is nature necessity or amenity?* Urbana-Champaign, IL: Landscape Architecture, University of Illinois.

Spens, I. (1994). *The architecture of incarceration*. London, UK: St Martins Publisher.

Spivack, C. (2019). Rikers Island closure and borough-based jail plan, explained. *Curbed New York*. En ligne : <https://ny.curbed.com/2019/7/9/18307769/nyc-rikers-island-closure-borough-based-jails-plan-explained>

Statistique Canada. (2019^a). *Tableau 35-10-0154-01-Comptes moyens des adultes dans les programmes correctionnels provinciaux et territoriaux*. Ottawa. En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3510015401>

Statistique Canada. (2019^b). *Estimations démographiques annuelles : Canada, provinces et territoires, 2019*. Ottawa. En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/91-215-x/91-215-x2019001-fra.htm>

Steffel, L. (2018). Cultural humility: An active concept to drive correctional nursing practice. *Journal of Forensic Nursing*, 14(1), 27-30.

Steiner, B., et Wooldredge, J. (2008). Inmate versus environmental effect on prison rule violations. *Criminal Justice & Behavior*, 35(4), 438-456.

Stone, L. (2012). Gangs starting to ‘infect’ women’s prisons. *Calgary Herald*. En ligne : <http://www.calgaryherald.com/news/alberta/gangs+starting+infect+women+prisons/5553864/story.html>

Stathopoulos, A. (2019). *Le "théâtre carcéral": des complexités sociales en prison et de l'art comme possibilité de créer du commun. Étude menée en France et en Espagne*. Thèse de doctorat. Département de sociologie. Université de Lille. En ligne : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-02171132/document>

Stohr, M. et Wozniak, J. (2014). “The green prison”. In F. Cullen, C. Lero Jonson, & M. Stohr (Eds.), *The American prison: Imagining a different future*. Thousand Oaks, CA: SAGE, 193–212.

Sturge, G. (2019). *UK prison population statistics*. House of Commons. En ligne : <file:///C:/Users/Philipe/Documents/SN04334.pdf>

Sykes, G. M. (1958). *The society of captives: A study of a maximum-security prison*. Princeton, NJ: Princeton University Press.

Syndicat des employé-e-s de la Sécurité et de la Justice. (2019). *Le système de justice pénale du Canada est stressé et approche du point de rupture, selon un sondage mené auprès d'agents et agentes de libération conditionnelle par le Syndicat des employé-e-s de la Sécurité et de la Justice du Canada*. CISION. En ligne : <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/le-systeme-de-justice-penale-du-canada-est-stresse-et-approche-du-point-de-rupture-selon-un-sondage-mene-aupres-d-agents-et-agentes-de-liberation-conditionnelle-par-le-syndicat-des-employe-e-s-de-la-securite-et-de-la-justice-du-canada-819690296.html>

Syndicat des employé-e-s du Solliciteur général. (2017). *Progresser : rapport sur le fardeau invisible des traumatismes psychologiques pour les employés fédéraux de la sécurité publique*. Ottawa, Ontario

En ligne : <https://usge-web.s3.amazonaws.com/uploads/docs/Progresser.pdf>

Taekema, D. (2018). Racism, harassment rampant at South West Detention Centre, allege former correctional officers. *CBC News*.

En ligne: <https://www.cbc.ca/news/canada/windsor/south-west-detention-centre-racism-harassment-correctional-officers-1.4623070>

Taxman, F. S. et Gordon, J. A. (2009). Do fairness and equity matter? An Examination of Organizational Justice among correctional officers in adult prisons. *Criminal Justice and Behavior*, 36(7), 695-711.

Tchandem Kamgang, A. (2019). Les opioïdes causent la mort d'environ 12 personnes chaque jour au Canada: la crise est loin d'être maîtrisée. *Radio Canada International*. En ligne : <https://www.rcinet.ca/fr/2019/07/18/crise-des-opioides-sante-canada-fentanyl-traitement-de-la-douleur-et-opioide-ministere-de-la-sante-du-canada-colombie-britannique-et-opioides-naloxone/>

Templeton, M. C., et Satcher, J. (2007). Job burnout among public rehabilitation counselors. *Journal of Applied Rehabilitation Counseling*, 38(1), 39-45.

Terry, D. J. et Callan, V. J. (2005). "Employee adjustment to an organizational change: A stress and coping perspective". In *Coping, health and organizations*, New York. Taylor & Francis Inc., 263-280.

The Local. (2018). *Violence on the rise in Sweden's nearly-full prisons*. En ligne : <https://www.thelocal.se/20180712/violence-on-the-rise-in-swedens-nearly-full-prisons>

Theobald, C. (2018). Four staff fired from Edmonton Institution after harassment, intimidation investigations. *The National Post*. En ligne : <https://nationalpost.com/news/crime/four-staff-fired-from-edmonton-institution-after-probe-of-harassment-and-intimidation-allegations/wcm/a2bee454-cd2b-45b9-b31a-deed98f51e3f>

Thibault, E. (2016). La moitié des prisons débordent : Saint-Jérôme, Amos et Rivière-des-Prairies sont les pires, remplies jusqu'à 120 % de leur capacité d'accueil. *Le Journal de Montréal*. En ligne : <https://www.journaldemontreal.com/2016/04/28/la-moitie-des-prisons-debordent>

Thigpen, M. L., Beauclair, T. J., et Carroll, S. (2014). *Correctional program specialist. The greening of corrections publication*. National Institute of Corrections. U.S. Department of Justice.

Thomas, R. et Matusitz, J. (2016). Pet therapy in correctional institutions: A perspective from relational-cultural theory. *Journal of Evidence-Informed Social Work*, 13(2), 228-235.

Thompson, C. (2019). Ontario's human rights commissioner sounds alarm on 'overcrowded' Barton Street jail. *The Hamilton Spectator*. En ligne : <https://www.wellandtribune.ca/news-story/9546410-ontario-s-human-rights-commissioner-sounds-alarm-on-overcrowded-barton-street-jail/>

Todd, Z. (2017). Tensions mounting at overcrowded Edmonton women's prison, national advocacy group warns. *CBC News*. <https://www.cbc.ca/news/canada/edmonton/edmonton-institution-women-prison-corrections-criminal-1.4342583>

Todd, S., S. P., et Griebel, M. A. (2003). *Building type basics for justice facilities*. Hoboken, NJ: John Wiley & Son.

Tom Liou, K. (1995). Role stress and job stress among detention care workers. *Criminal Justice and Behavior*, 22(4), 425-436.

Tønseth, C., Bergsland, R., et King Fai Hui, S. (2019). Prison education in Norway - The importance for work and life after release. *Cogent Education*, 6(1). En ligne : <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/2331186X.2019.1628408?scroll=top&needAccess=true>

Trammell, R. (2011). Symbolic violence and prison wives: Gender roles and protective pairing in men's prisons. *The Prison Journal*, 91(3), 305-324.

Triplett, R., Mullings, J., et Scarborough, K. (1996). Work-related stress and coping among correctional officers: Implications from organizational literature. *Journal of Criminal Justice*, 24(4), 291-308.

Tripodi, S. J., Kim, J. S., et Bender, K. (2018). Is employment associated with reduced recidivism? *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 54(5), 706-20.

Tschanz, A. (2018). *Dialectique de l'intimité dans l'espace carcéral : l'expérience des personnes incarcérées*. Thèse de doctorat. École de criminologie. Université de Montréal.

Turnbull, S. (2018). Inmates' mental health care should not stop at prison doors, committee told. *Ipolitics*. En ligne : <https://ipolitics.ca/2018/01/31/inmates-mental-health-care-not-stop-prison-doors-committee-told/>

United Nations Office on drugs and crime. (2016). *Handbook on the Management of High-Risk Prisoners*. New York, NY: UNODC.
Enligne:https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/HB_on_High_Risk_Prisoners_Ebook_appr.pdf

Uppal, S. (2017). *Les jeunes hommes et les jeunes femmes sans diplôme d'études secondaires*. Statistique Canada.
Enligne:<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/75-006-x/2017001/article/14824-fra.pdf?st=Hize2teg>

U.S. Department of Veterans Affairs. (2019). *National strategy for preventing veteran suicide 2018–2028*. Office of Mental Health and Suicide Prevention. Washington D. C. En ligne : https://www.mentalhealth.va.gov/suicide_prevention/docs/Office-of-Mental-Health-and-Suicide-Prevention-National-Strategy-for-Preventing-Veterans-Suicide.pdf

Urist, J. (2016). The psychological cost of boring buildings. *The Cut*. En ligne : <https://www.thecut.com/2016/04/the-psychological-cost-of-boring-buildings.html>

Vartanian, O., Navarette, G., Chatterjee, A., Fich, L. B., Leder, H., Modroño, C. et Skov, M. (2013). Impact of contour on aesthetic judgments and approach-avoidance decisions in architecture. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 110(2), 10446-10453.

Vessela, L. (2017). *Open prison architecture: Design criteria for a new prison typology*. Southtampton, UK: Wit Press.

Vickovic, S. G., Griffin, M. L., et Fradella, H. F. (2013). Depictions of correctional officers in newspaper media: an ethnographic content analysis. *Criminal Justice Studies*, 1-23.

Viotti, S. (2016). Work-related stress among correctional officers: A qualitative study. *Work*, 53(4), 871-884.

Waid-Lindberg, Courtney A., Kosiak, D. J., et Brownfield, K. (2015). The representation of prison subculture models in mid- 20th century Hollywood film. *The Annual Review of Interdisciplinary Justice Research*, 5, 125-151.

Wakefield, J. (2019^a). In internal survey, 17 employees at Edmonton prison say they were sexually assaulted by a co-worker. *Edmonton Journal*. En ligne : <https://edmontonjournal.com/news/local-news/in-internal-survey-17-employees-at-edmonton-prison-say-they-were-sexually-assaulted-by-a-co-worker>

Wakefield, J (2019^b). Workplace culture at Canada's largest jail 'like high school': report. *Calgary Sun*. En ligne : <https://calgarysun.com/news/local-news/like-high-school-minister-vows-to-clean-up-edmonton-remand-centre-after-critical-report-on-workplace-culture/wcm/8950b439-eadc-4b6c-b32f-68d39f4073a6>

Wakefield, J. (2018). Edmonton Remand Centre: Five years in, critics question value of super-sized jail. *Edmonton Journal*.
En ligne : <https://edmontonjournal.com/news/crime/edmonton-remand-centre-five-years-in-critics-question-value-of-super-sized-jail>

Walsh, E. (2009). The emotional labor of nurses working in her Majesty's (HM) prison service. *Journal of Forensic Nursing*, 5(3), 143-152.

Walters, S. (1991). Alienation and the correctional officer: A multivariate analysis. *American Journal of Criminal Justice*, 16(1), 50-62.

Warnica, M. (2017). Edmonton Institution runs on 'culture of fear' and intimidation, report finds. *CBC News*. En ligne : <https://www.cbc.ca/news/canada/edmonton/csc-report-toxicity-edmonton-institution-1.4172365>

Warnica, M. (2016). Whistleblowers call sexually explicit recordings at Edmonton prison 'dangerous'. *CBC News*.

En ligne : <https://www.cbc.ca/news/canada/edmonton/whistleblowers-call-sexually-explicit-recordings-at-edmonton-prison-dangerous-1.3861599>

Wat, M. C., Lesley, T., Uhlman, J., et Riel, E. (2010). *Enquête sur le stress lié au travail parmi le personnel du SCC de la région Atlantique*. Service correctionnel Canada. Halifax : N.-É. Université Dalhousie.

Waters, J. E. (1979). An instructional aid for courses in corrections: The correctional institutions environment scale. *American Journal of Criminal Justice*, 4(2), 30–38.

Webster, P. (2019). Canadian prisons face new legal challenges over mental health. *Lancet Psychiatry*, 6(7), 567-569.

Weinrath, M. (2016). *Behind the walls: Inmates and correctional officers on the state of Canadian*. Vancouver, BC: UBC Press.

Welch, M. (2017). “Penal tourism and the paradox of (in) humane punishment”. In J. Z. Wilson, S. Hodgkinson, J. Piché & K. Walby (Eds), *The Palgrave handbook of prison tourism*, London, UK: Palgrave Macmillan, 479-496.

Wener, R. E. (2012). “Windows, light, nature, and color”. In *The environmental psychology of prisons and jails: Creating humane spaces in secure settings*. New York, NY: Cambridge University Press, 203-242.

Werner, R. (2012). “Correctional space and behavior – privacy, personal space, and territoriality in institutions”. In *The environmental, psychology of prisons and jails: creating human space in secure settings*, New York, Cambridge University Press, 115-136.

Werner, R. (2006). Effectiveness of the direct supervision system of correctional design and management: A review of the literature. *Criminal Justice and Behavior*, 33(3), 392-410.

West, Marcia J. (1986). *Landscape Views and Stress Response in the Prison Environment, Landscape Architecture*, Seattle, WA: University of Washington.

White, P. (2019). Canada’s investment in prison system isn’t bringing results, watchdog reports. *The Globe and Mail*. En ligne : <https://www.theglobeandmail.com/canada/article-canadas-investment-in-prison-system-model-isnt-bringing-results/>

White, P. (2016). Report gives diagnosis of poor health in Canadian prisons. *The globe and Mail*. En ligne : <https://www.theglobeandmail.com/news/national/report-gives-diagnosis-of-poor-health-in-canadian-prisons/article29226606/>

White, K. L., Jordens, C. F., et Kerridge, I. (2014). Contextualising professional ethics: the impact of the prison context on the practices and norms of health care practitioners. *The Journal of Bioethical Inquiry*, 11(3), 333-45.

Whitehead, J. et Lindquist, C. (1986). Correctional officer burnout: A path model. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 23(1), 23-42.

Wilkinson, T. (2018). Typologie prison. *The Architectural Review*. En ligne : <https://www.architectural-review.com/essays/typology/typology-prison/10031354.article>

Wilson, D. et O'Sullivan, S. (2004). *Images of incarceration: Representations of prisons in film and television drama*. Winchester, UK: Waterside Press.

Woodall, J. (2016). A critical examination of the health promoting prison two decades. *Critical Public Health*, 26(5), 615-621.

WorldAtlas. (2019). *The largest jails in the United States*. En ligne: <https://www.worldatlas.com/articles/the-largest-jails-in-the-united-states.html>

World Prison Brief. (2019). *Highest to lowest - Occupancy level (based on official capacity)*. World Prison Brief, Institute for Crime & Justice Policy Research. En ligne: <https://www.prisonstudies.org/country/spain>

World Population Review. (2019). *Suicide rate by country population*. Walnut, CA : WPR. En ligne : <http://worldpopulationreview.com/countries/suicide-rate-by-country/>

World Prison Brief. (2017). *Highest to lowest - Occupancy level (based on official capacity)*. Enligne : https://www.prisonstudies.org/highest-to-lowest/occupancy-level?field_region_taxonomy_tid=All

Wozniak, E. (2002). *Le travail de l'agent de libération conditionnelle au Service correctionnel du Canada : examen de la gestion des cas*. Ottawa. Service correctionnel du Canada.

Wright, T. (2019^a). Canada's parole officers say correctional system has reached breaking point. *Canada's National Observer*. En ligne : <https://www.nationalobserver.com/2019/05/20/news/canadas-parole-officers-say-correctional-system-has-reached-breaking-point>

Wright, T. (2019^b). Une charge de travail « insurmontable » dans le système correctionnel. *La Presse*. En ligne: <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/201905/18/01-5226649-une-charge-de-travail-insurmontable-dans-le-systeme-correctionnel-.php>

Wright, K. N. et Goodstein, L. (1989). "Correctional environments". In L. Goldstein & D. MacKenzie (Eds.), *Prison environments. The American prison: issues in research and policy*. New York: Plenum Press, 253-270.

Yocum, R., Anderson, J., Da Vigo, T., et Lee, S. (2006). Direct supervision and remote-supervision jails: A comparative study of psychosocial factors. *Journal of Applied Social Psychology*, 36(7), 1790-1812.

Zapf, D. (2002). Emotion work and psychological well-being: A review of the literature and some conceptual considerations. *Human Resource Management Review*, 12(2), 237-268.

Zeisel, J. (2006). *Inquiry by design: environment, behavior, neuroscience in architecture, interior, landscape, and planning*. New York, NY: W.W. Norton & Company.

Zupan, L. L. et Menke, B. A. (1988). Implementing organizational change: From traditional to new generation jail operations. *Policy Studies Review*, 7(3), 615-625.